

**Conseil n°16 - Le Havre**  
Regards sur les territoires  
Repositionnement

Ce quinzième numéro de "Conseil", publication du Corps des architectes-conseils de l'Etat, est consacré au séminaire annuel qui s'est déroulé au Havre les derniers jours d'octobre 2010.

Essentiellement consacré au repositionnement des architectes-conseils et à la redéfinition de leurs missions, ce séminaire a également permis de découvrir à travers un circuit de visites accompagnées la politique de développement urbain et de grands travaux du Havre, agglomération portuaire récemment replacée dans la perspective du Grand Paris.

Comme à l'accoutumée, le présent numéro est conçu et édité avec les concours de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) et de la Direction des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication.

La responsabilité éditoriale incombe au Bureau du Corps des architectes-conseils de l'Etat élu pour l'exercice annuel 2010 et ainsi composé :

Cristina Conrad, présidente  
Luc Weizmann, premier directeur  
Philippe Madec, deuxième directeur  
Hélène Fricout-Cassignol, secrétaire générale  
Michel Roy, trésorier  
Jean-Pierre Duval  
Lionel Orsi  
Dominique Tessier

La coordination éditoriale et le contenu rédactionnel de ce numéro ont été assurés par François Lamarre, architecte et journaliste, à partir des compte-rendus sténographiques préalablement réalisés.

Maquette et mise en page : PAOme  
Assistance éditoriale : FLac  
Impression : Quali Print et Prod

La plupart des photos figurant dans ce numéro ont été prises par les architectes-conseils lors des visites d'opérations et aimablement mises à disposition pour ce numéro de "Conseil".

Tous droits de reproduction réservés  
Corps des architectes-conseils de l'Etat

# CONSEIL #16

## Le Havre

Regards sur les territoires  
Repositionnement

Séminaire du 28 au 31 octobre 2010

Corps des architectes-conseils de l'Etat  
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement  
Durable et de la Mer / MEEDDM  
Ministère de la Culture et de la Communication

Avril 2011

*Le bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie calé dans l'axe du bassin Vauban, lieu d'accueil du séminaire 2010 (Phine Weeke-Dottelonde et René Dottelonde, arch. - 2006).*



# Sommaire

**7**      **Introduction** - Cristina Conrad, présidente du Corps des ACE

## Séance plénière

**15**      **Restitution des quatre ateliers thématiques**

## Synthèses

**49**      **Atelier 1 - Réglementation**  
Un millefeuille de normes et de réglementations  
Hélène Fricout-Cassagnol et Lionel Orsi

**53**      **Atelier 2 - Local / global**  
Le projet local au centre des pratiques  
Philippe Madec et Michel Roy

**57**      **Atelier 3 - Gouvernance**  
Des territoires en quête de gouvernance  
Jean-Pierre Duval et Dominique Tessier

**61**      **Atelier 4 - Repositionnement**  
Vers une métamorphose des missions  
Christine Edeikins et Luc Weizmann

**69**      **Conclusion** - Cristina Conrad, présidente du Corps des ACE

## Conférence

**75**      **Présentation de la ville du Havre**  
La ville portuaire à l'heure de la métropole

**88**      **Visites : la ville reconstruite et le quartier Saint-Nicolas**

## Annexes

**93**      **Atelier 1 - Réglementation** - compte-rendu résumé

**110**      **Atelier 2 - Local / global** - compte-rendu résumé

**121**      **Atelier 3 - Gouvernance** - compte-rendu résumé

**136**      **Atelier 4 - Repositionnement** - compte-rendu résumé

**153**      **Les architectes-conseils prennent position** - François Lamarre

## Préambule et remerciements

L'édition 2010 du séminaire des architectes-conseils de l'Etat s'est tenu en octobre au Havre, dans les salles de la Chambre de commerce et d'industrie, avec pour objet de réfléchir à l'évolution des missions et des pratiques du conseil, alors que la réforme territoriale et la révision générale des politiques techniques (RGPP) sont entrées dans les mœurs de manière significative. Un repositionnement des architectes-conseils de l'Etat est attendu de cette réflexion collective menée soixante ans exactement après leur création par Eugène Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction.

Cette entreprise d'introspection générale s'est accompagnée, en marge des travaux en ateliers, de la découverte sur le terrain des projets urbains conduits par la ville du Havre aujourd'hui inscrite au Patrimoine mondial de l'Humanité (Unesco, 2005) et replacée dans la perspective du Grand Paris.

Le Bureau de l'association, réuni autour de Cristina Conrad, présidente, a mobilisé tous ses membres pour assurer la réussite de ce rendez-vous annuel et invité chaque architecte-conseil à apporter sa contribution en fonction des quatre thèmes identifiés pour la tenue des ateliers.

Au nom de tous, le Bureau tient à remercier les contributeurs et les partenaires associés à l'organisation de ce séminaire, notamment Martine Liotard, urbaniste, pour l'établissement du programme et du document de présentation générale de la ville du Havre, Dominique Dhervillez, directeur de l'agence d'urbanisme, pour son topo sur l'agglomération portuaire et l'organisation des visites, et, bien sûr, monsieur le maire, Edouard Philippe, pour sa réception à l'hôtel de ville, dans les murs admirables d'Auguste Perret.

Il remercie également Olivier Mongin, philosophe, et Jean-Louis Violeau, sociologue, pour leurs apports respectifs aux travaux du séminaire, ainsi que les journalistes présents, Anne-Marie Fèvre (Libération), Jacques-Franck Degioanni (Le Moniteur), Luc Le Chatelier (Télérama), Christine Desmoulins et François Lamarre (journalistes indépendants) pour l'intérêt porté au collectif des architectes-conseils de l'Etat et à ce séminaire.



Vue générale du centre ville dans l'axe du bassin Vauban, avec au loin le Volcan (maison de la culture - O. Niemeyer, 1982) et le clocher de l'église Saint-Joseph (A. et G. Perret, R. Audigier, 1957).

# INTRODUCTION

## Evolutions de la fonction d'architecte-conseil Les questionnements du séminaire 2010

**Cristina Conrad**

Présidente du Corps des architectes-conseils

Le séminaire du Havre sera centré sur les missions des architectes-conseils et les évolutions constatées et souhaitables pour l'avenir. Il s'agit d'avoir une vision critique de notre façon d'exercer les missions que l'Etat nous confie afin de mieux les adapter au nouveau contexte et les enrichir. Encore faut-il que nous capitalisions nos expériences et savoir-faire accumulés ces dernières années, après soixante ans d'existence de notre collectif professionnel au côté de l'Etat.

Comment, en partant de nos expériences individuelles et complémentaires sur le terrain (nous couvrons l'ensemble du territoire français) et de nos missions transversales (de la stratégie régionale au dossier de permis de construire du particulier), produire et en faire la synthèse pour finalement formuler des propositions ?  
Comment le Corps des architectes-conseils peut-il contribuer à améliorer la qualité urbaine et architecturale dans notre pays ?  
Comment resituer nos missions dans une éthique citoyenne et redonner du sens à notre environnement et à la vie quotidienne des habitants ?  
Les Grenelle 1 et 2 nous invitent à repenser et à inscrire nos missions d'architectes-conseils dans le cadre de la réforme territoriale en cours et de l'évolution des services de l'Etat, DDTM ou autres intitulés.

Redéfinir l'intérêt général dans les nouvelles configurations territoriales est aussi nécessaire que de conserver à l'Etat son rôle de garant de l'intérêt public et des solidarités sociales et territoriales dans toute leur dimension culturelle. Car nous sommes en quelque sorte les relais territoriaux et les fantassins de l'Etat sur le terrain.

Quel rôle pouvons nous, en tant que professionnels de la synthèse, jouer auprès des services déconcentrés de l'Etat mis à mal par la révision générale des politiques publiques (RGPP) ?

Notre Corps, en tant qu'instance professionnelle, se doit d'avoir une vision stratégique et de porter un message conforme à notre culture de projet auprès du personnel politique national et des administrations centrales.

En répondant à ces questions et en esquissant des solutions, nous saurons nous montrer constructifs vis-à-vis de notre tutelle tout en retrouvant un positionnement plus lisible et plus efficace. Notre image en sera revalorisée et notre collectif y gagnera une plus grande unité et une meilleure reconnaissance. En parlant d'une même voix, nous serons assurément mieux entendus.

## Contenu et méthode

Dans la perspective du prochain séminaire, il vous est proposé un travail de fond collégial qui s'étalera tout au long de l'année, autour de quatre thèmes qui rendent compte des évolutions subies dans nos pratiques et mettent en question notre positionnement.

Ces dernières années, plusieurs facteurs sont venus transformer en profondeur les missions des architectes-conseils de l'Etat, créant, par là même, un certain désarroi. Citons :

- La décentralisation et la réforme territoriale relayée par la RGPP, occasionnant la refonte des services déconcentrés (DDTM, SDAP en DRAC, etc.).
- Les évolutions de la réglementation urbaine, des PLU aux SCOT, la réforme du permis de construire et notamment la réglementation pour les personnes à mobilité réduite...
- Les objectifs environnementaux fixés d'un côté (Grenelle 1 et 2, THPE, BBC, filière bois, photovoltaïque, éolien, panneaux solaires, éco-quartiers et éco-cités...) et de l'autre, les processus d'urbanisation effectivement à l'œuvre sur le terrain (lotissements, défiscalisation, secteur diffus, zones d'activités...), sur lesquels notre intervention a peu de prise.

Quatre thématiques sont ainsi proposées, chacune pilotée par deux membres du Bureau :

- évolution de la réglementation (Lionel Orsi et Hélène Fricout-Cassignol)
- projet local et globalisation (Philippe Madec et Michel Roy)
- territoires et gouvernance (Jean-Pierre Duval et Dominique Tessier)
- valorisation de la fonction de conseil (Christine Edeikins et Luc Weizmann)

Ce dernier thème a valeur de récapitulatif. Il sera nourri par les trois autres et facilitera, notamment, la négociation avec notre tutelle d'une refonte de la circulaire sur les architectes-conseils de l'Etat.

Un texte de réflexions et de propositions sera produit sur chaque thème pour introduire les débats lors du séminaire d'octobre. Chaque architecte-conseil est ainsi invité à adresser une ou des contributions par courriel, soit au secrétariat du Corps,

soit directement aux responsables des ateliers thématiques. Ces contributions seront intégrées à la réflexion collective et alimenteront une synthèse, préalablement diffusée en septembre, qui servira de trame aux discussions en ateliers.

Le séminaire devrait aboutir pour chaque atelier thématique à un texte-motion formulant des propositions en direction de l'Etat, leur ensemble constituant une "parole commune".

A l'issue du séminaire, le Bureau s'engage, d'octobre à mars, à diffuser les messages élaborés et à agir auprès des ministères concernés, des élus, des maîtres d'ouvrages, de la presse et du grand public.

## Quatre thèmes, quatre ateliers

### Premier thème - Faire évoluer les réglementations urbaine, environnementale et technique

*(Lionel Orsi, Hélène Fricout-Cassignol)*

Comment donner du sens à la culture architecturale dans une production assujettie à d'innombrables normes et réglementations ?

L'atelier va s'attacher à dépasser les constats pour tirer ensemble des enseignements sur :

- Les effets sur la forme urbaine de certains zonages et de certaines règles des PLU.
- Les incohérences constatées entre développement durable (PADD) et les règlements des PLU (l'intervention des architectes-conseils sur les règlements des PLU devrait sans doute être plus déterminante lors des "porters à connaissance").
- Les contradictions entre le développement durable (densité) et la mise en œuvre actuelle des programmes d'habitat.
- Les difficultés pour les élus d'arbitrer entre l'objectif de mixité et le désir de rester "entre-soi".
- La difficulté d'arbitrer entre normes techniques et qualité architecturale et urbaine, par exemple, entre champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques et qualité du paysage.
- L'impossibilité d'exercer un véritable rôle de conseil sur des permis de construire établis sans plans intérieurs. Comment alors appréhender le nombre de logements mono-orientés, le nombre de logements desservis par l'ascenseur, etc., et prévenir de futures dérives ? Comment vérifier la prise en compte des règles du PLU, notamment le nombre de places de parking, etc. ?
- La revitalisation de villages abandonnés en construisant loin de tout...
- Les pseudos «bâtiments agricoles» (de plus en plus souvent à destination industrielle ou de stockage) qui profitent de la possibilité de s'implanter en plein champ, ou encore ceux qui servent essentiellement de supports aux panneaux photovoltaïques sans véritable fonction agricole.

En tant que professionnels, comme en tant qu'architecte-conseil, on constate de nombreuses incompatibilités ou impossibilités de "faire durable" à cause des normes. Par exemple, les normes d'accessibilité aux PMR pénalisent les superpositions et contredisent certaines formes de densité souhaitées...

Lors des débats sur le Grand Paris la question de la dérèglementation a été souvent évoquée comme la solution à tous nos maux. Mais aurions-nous une légitimité sans règles établies ? Comment se montrer objectifs ?

En l'absence de règles, comme l'explique l'avocat Michel Huet, le juge arbitrerait à notre place de la qualité architecturale ! Comment faire pour obtenir des règles qui suscitent l'intelligence des projets ?

Dresser une liste des effets pervers de certaines règles permettrait d'avancer et de proposer au niveau national un état des lieux et des propositions.

## Deuxième thème - Le projet local et la globalisation

*(Philippe Madec, Michel Roy)*

La diversité des territoires fait la richesse de la France. La préoccupation environnementale y résonne singulièrement mais le sens échappe et les actions sont trop souvent contradictoires ou paradoxales, notamment celles liées à la mise en œuvre du Grenelle 2. Les arbitrages à rendre entre normes techniques et qualités architecturale, urbaine et paysagère ne sont pas simples... Des questions de compatibilité entre économies d'énergie, haute qualité environnementale et projet architectural sont posées, voire des incohérences flagrantes constatées.

- Comment lutter contre l'architecture générique, ses "modèles", et l'effacement des caractères locaux sans tomber dans le localisme ?
- Comment reconnaître le génie du lieu en étant contemporain ?
- Comment éviter l'étalement urbain et favoriser des projets de vie sociale ? Et peut-on bâtir un projet sans programme ?

Le devenir des villes en difficulté, des villages délaissés ou des quartiers en déshérence appellent des politiques réalistes et des mesures adaptées qui se déclinent sous la forme de projet. Idem pour les sites pollués, les sites inondables relevant d'un plan de protection (PPRI). On pourrait ainsi pointer très concrètement de multiples contradictions entre objectifs affichés en matière d'environnement et politiques menées. L'idée même de décroissance mérite réflexion...

Comment justifier, par exemple, les appels aux financements de tous bords, publics comme PPP, qui renvoient les dettes aux générations futures et risquent de fragiliser les

collectivités territoriales ? Et plus banalement, comment justifier l'ensemble des aides et incitations en faveur de la maison individuelle au mépris de toute autre considération ?

### **Troisième thème - Territoires et gouvernance**

*(Jean-Pierre Duval, Dominique Tessier)*

En marge de la réforme territoriale en cours, le rôle de l'Etat se limite de plus en plus à un accompagnement des démarches locales, notamment communales à travers l'élaboration des PLU, les "porters à connaissance", etc. De nouvelles échelles d'intervention se font jour avec l'application des Grenelle 1 et 2 : régions, agglomérations ou métropoles, syndicats intercommunaux, établissements publics à caractère industriel...

Les 36 000 communes dans lesquelles la démocratie française est enracinée sont-elles gages de proximité ou de féodalité, de liberté ou de subordination au marché ?

- Est-il normal de gérer 300 habitants comme un million d'habitants avec les mêmes outils règlementaires ?
- Faut-il conserver les compétences d'urbanisme et du permis de construire à des collectivités locales comptant moins de 10 000 habitants ?

Des alternatives sont à rechercher pour favoriser les projets à toutes les échelles de territoire. Car la réflexion sur le Grand Paris ne saurait représenter toute la France. D'autres métropoles se constituent, des agglomérations émergent... L'intercommunalité relativement développée pour l'assainissement ou les déchets est encore trop peu présente sur les projets urbains. Comment les architectes-conseils peuvent accompagner et encourager l'élaboration de PLU intercommunaux, dans une logique de projets territoriaux ?

### **Quatrième thème - Pour une meilleure reconnaissance de la fonction d'architecte-conseil**

*(Christine Edeikins, Luc Weizmann)*

L'architecture et l'urbanisme ont pour acteurs des professionnels qui sont parmi les rares à pouvoir envisager la façon d'organiser la vie des hommes et la configuration bâtie des choses et du territoire.

Depuis maintenant soixante ans, les architectes-conseils de l'Etat conseillent des administrations qui traditionnellement œuvraient sur tout le territoire.

Or, avec la décentralisation, l'Etat a transféré les compétences d'urbanisme, d'instruction des permis de construire et de maîtrise d'œuvre aux élus et joue désormais un rôle d'assistant auprès des collectivités territoriales. La réforme territoriale en cours renforce notamment l'action des régions, lesquelles montent en puissance.

Notre place dans la réforme territoriale en cours et la mise en place de nouvelles gouvernances est devenue problématique : allons-nous devenir les assistants et conseillers d'un Etat lui-même en situation d'assistant de la maîtrise d'ouvrage locale ? De la planification territoriale en région au conseil de terrain, nos missions sont à redéfinir. Autant y voir clair et être en mesure, nous mêmes, d'envisager le cadre le plus efficace pour nos missions.

La première interrogation porte sur nos territoires d'intervention. Faut-il revendiquer notre ancrage départemental alors que l'échelon départemental est remis en cause et semble en perte de vitesse ? Ne serait-il pas plus efficace de conseiller directement les collectivités locales au niveau de leurs groupements et associations ? Quitte à croiser sur ce terrain les CAUE...

La seconde interrogation porte sur les destinataires de nos conseils. Notre fonction est-elle auprès des préfets et des directeurs de services déconcentrés (DDTM, DRAC, DREAL...) en qualité d'experts de l'action territoriale ? Ou bien auprès des services en tant que formateurs-sensibilisateurs ? Ou bien encore sur le terrain, auprès des collectivités locales et des opérateurs ? L'intérêt et la richesse de nos missions résident justement dans ces allers et retours entre stratégie territoriale et réalisations, jusqu'au détail opérationnel. Dans tous ces rôles, se pose alors la question de notre liberté de parole dès lors que nous sommes salariés (à temps très partiel) de l'Etat.

La troisième interrogation porte sur notre fonctionnement et nos partenaires. Les relations avec les paysagistes-conseils de l'Etat sont-elles complémentaires ou concurrentielles ? Faut-il une seule et même circulaire pour organiser nos missions ? Faut-il renforcer les liens ?

Le corollaire de ces trois interrogations est la nature de nos interventions et des conseils à développer. Quels sont nos principaux centres d'intérêt, mais également quelles sont les attentes ? Il est vraisemblable que les architectes-conseil auront de plus en plus à intervenir sur les stratégies urbaines et les documents d'urbanisme. Sommes-nous formés à cela ? Sommes-nous porteurs d'une parole commune ? Cette évolution met en lumière l'action ou la mission spécifique de ceux d'entre nous qui sont placés auprès des administrations centrales, au sein des ministères. Comment faire pour qu'ils deviennent de véritables conseillers sur les thématiques (par exemple les éco-cités, les éco-quartiers, le BBC...) promues par le ministère de l'Ecologie et du développement durable, mais encore par le ministère de la Culture, la Délégation interministérielle à la ville, etc... Ne devraient-ils pas jouer un rôle de "passeurs" entre le terrain et les ministères ? Notre repositionnement doit être nécessairement collectif et plus solidaire...



Plan de la ville du Havre montrant le centre reconstruit autour de la place de l'hôtel de ville et de l'axe est-ouest du boulevard de Strasbourg et de l'avenue Foch (de la gare à la plage), avec le vieux bassin du commerce intégré à la ville et le bassin Vauban à l'articulation des Docks réhabilités sur la darse centrale, du quartier de l'Eure et du quartier Saint-Nicolas en cours de rénovation dans l'équerre du bassin Bellot. Le port moderne se développe en dessous, le long de l'estuaire de la Seine, conduisant à l'écluse Francois Ier et au grand canal desservant les complexes pétrochimiques et industriels de l'amont (Gonfreville, Sandouville, etc.).



*L'église Saint-Joseph érigée en tour sur un plan carré à la mémoire des victimes du bombardement du 5 septembre 1944 (Auguste et Gustave Perret, Raymond Audigier, arch. - 1951-1954 et 1957).*

# SÉANCE PLÉNIÈRE

## Restitution des quatre ateliers thématiques

**Cristina Conrad**, présidente, architecte-conseil des Bouches-du-Rhône :

Nous allons écouter la restitution des quatre ateliers qui se sont tenus hier pendant trois, quatre heures sous la direction des tandems d'animateurs respectifs. A l'issue de chaque résumé, nos deux témoins invités, Olivier Mongin, philosophe, directeur de la revue Esprit, et Jean-Louis Violeau, sociologue, pourront réagir aux propos tenus. Nous aurons après chaque exposé un temps de débat entre nous pour clarifier et préciser chaque thématique.

### ATELIER I - Réglementation

**Lionel Orsi**, co-animateur de l'atelier, architecte-conseil de la Haute-Saône :

L'intitulé de l'atelier est un peu sec mais il recouvre une réalité passionnante. En introduction, ce propos de Félix Guattari : « La complexité de la position de l'architecte et de l'urbaniste est extrême mais passionnante dès lors qu'ils prennent en compte leurs responsabilités esthétiques, éthiques et politiques. Immergés au sein du consensus de la Cité démocratique, il leur appartient de piloter par leur dessin - et leur dessein - de décisives bifurcations du destin de la Cité subjective. Ou l'humanité, avec leur concours, réinventera son devenir urbain, ou elle sera condamnée à périr sous le poids de son propre immobilisme qui menace aujourd'hui de la rendre impotente face aux extraordinaires défis auxquels l'histoire la confronte. »

Prendre ses responsabilités, s'immerger dans le processus démocratique, faire un projet ensemble, n'est-ce pas considérer que les lois, les réglementations et les normes sont, comme disent les juristes, notre « maison commune » ? Y entrer avec cœur et imagination plutôt que fatalisme, telle est la proposition de l'atelier.

Notre position d'architectes-conseils de l'Etat nous met en situation de constater qu'à travers les normes et les réglementations s'opère une perte de l'objectif initial : perte de cette maison commune et perte de l'idée de solidarité qui la fonde. Tout part pourtant d'une bonne intention résumée par le Code civil et tout se complique ensuite avec les différents codes de l'environnement, de l'urbanisme, etc. Force est de constater le dévoiement, la perte du sens, l'oubli de l'objectif à travers les réglementations successives, aussi bien dans les textes sur les PMR que dans ceux sur les PLU, la sécurité incendie, etc. Le législateur fixe les objectifs et l'application ensuite empile les règles. C'est le fameux « millefeuille » que nous décrivons.

Comment pouvons-nous faire dans le cadre de nos missions pour appliquer ces règles ? Une question s'impose d'emblée : la règle peut-elle être appliquée de la même manière sur l'ensemble du territoire national ? Ce n'est pas sûr. Nous le voyons avec la loi sur les personnes à mobilité réduite (PMR) en zone de montagne, avec parfois l'impossibilité pour les collectivités territoriales de la mettre en œuvre. Cette déperdition est le premier constat qui est ressorti de l'atelier, contredisant la notion même de solidarité. Ce constat s'assortit d'une question : avons-nous les moyens de réinventer hors de la règle cette notion de solidarité ?

**Hélène Fricout-Cassignol**, co-animateur, architecte-conseil de la Charente :

On constate en effet que la réglementation sépare plutôt qu'elle ne rassemble. Ne serait-ce qu'à travers les multiples textes juxtaposés, empilés, enfermés dans leur propre logique et s'appliquant à différentes échelles, de l'urbanisme au bâtiment, avec pour effet de diffracter la solidarité recherchée. Il est difficile en faisant la synthèse de toutes les contraintes réglementaires d'atteindre cette solidarité recherchée par le projet. Du Grenelle au fonctionnement des ministères, tout montre que des domaines qui devraient être rapprochés, rassemblés, sont séparés. Une fois ces réglementations édictées se pose la question du contrôle de leur application. A qui revient la légitimité du contrôle ? Au bureau de contrôle, à des associations ? Comment revenir à cette maison commune que constitue l'ensemble des lois et réglementations ?

Une façon de faire est d'exhumer les notions de qualité architecturale, d'usage et de pérennité de l'ouvrage. On l'observe tous les jours à propos de la réglementation PMR qui ne répond pas forcément aux handicaps rencontrés. Il y a ensuite la question de la spécificité des territoires. Les architectes-conseils sont bien placés pour l'énoncer. Une autre piste réside dans le dialogue et l'élaboration d'un consensus entre les acteurs professionnels, mais aussi avec le public, l'usager ou le maire, lequel est prépondérant.

**Lionel Orsi** :

Comme architectes-conseils, nous revendiquons la synthèse et la vision transversale au delà des réglementations et des spécificités territoriales. Nos lettres de mission comme la circulaire sont rédigées au niveau de l'Etat central en direction du terrain, de manière assez régalienne. Or, nous constatons aujourd'hui que c'est l'expérience de terrain qui doit remonter vers l'Etat pour que les bonnes questions soient posées, pour mettre le doigt sur les dysfonctionnements et, au final, modifier la réglementation. L'atelier suggère donc la création d'un observatoire sur les réglementations, outil à inventer, pour faire remonter vers l'administration centrale notre expérience du terrain.

**Hélène Fricout-Cassignol** :

Quatre thèmes ont été identifiés comme primordiaux : le règlement PMR, le permis de construire, le développement durable et le PLU. La réglementation PMR

est le sujet le plus urgent. A son propos, il convient d'abord de faire la différence entre l'espace public et l'espace privé. Autant la réglementation est acceptable dans l'espace public, autant elle prête à la critique dans le logement, ne correspondant souvent pas au handicap rencontré. Plutôt prescrire des travaux adaptés en connaissance de cause que d'essayer de répondre à toutes les situations à travers des normes générales.

Concernant le permis de construire, deux problèmes ont été évoqués : le rôle de l'architecte-conseil et le moment de son intervention, en amont du permis ou lors de son instruction. La diversité des situations rencontrées ne permet pas de répondre et la pratique des pièces complémentaires complique encore l'analyse. La question d'un permis de construire à deux vitesses est donc revenue sur le tapis avec les questions d'urbanisme dans un premier temps et le projet de bâtiment dans un second temps. Mais les services instructeurs sont-ils en mesure d'organiser et gérer une telle procédure ?

Concernant le développement durable, nous sommes revenus au questionnement récurrent de la pertinence et de la réalité de performances techniques quantifiées : le développement durable est-il soluble dans les chiffres : kW/h, CO<sub>2</sub>, lux et décibels ? La finalité sociale n'est-elle pas oubliée dans ces décomptes d'apothicaire ?

Concernant le PLU, nous avons évidemment parlé de l'étalement urbain à travers la question du parcellaire et des distances séparatives réglementaires, de la compatibilité des formes innovantes avec les normes, etc.

Au total, comment faire pour avancer sur ces quatre thèmes ? Une production de textes critiques serait déjà une très bonne chose, avec un sujet traité dans l'année, par exemple. L'autre piste est effectivement de mettre en place un observatoire pour faire remonter les observations faites dans nos territoires respectifs puis les analyser.

**Jean-Louis Violeau, sociologue :**

J'ai assisté en partie à cet atelier et la question de la dimension locale m'a semblé la plus prégnante et présente dans vos préoccupations. Vous envisagez ainsi la mise en place d'un observatoire, traduction de votre position qui balance entre porter la parole de l'Etat et faire remonter la parole du terrain. L'un d'entre vous l'a résumé à sa manière en disant : « Ne sommes-nous pas finalement soumis au "porter à connaissance" dans un sens comme dans l'autre ? »

La traduction du rapport entre l'Etat et le local est au cœur de la question du règlement. J'ai noté un certain pessimisme. Par exemple, j'ai entendu : « L'outil réglementaire n'est plus qu'un outil de protection. Il faut donc passer du côté des collectivités locales, là où désormais les choses se passent et là où des projets sont encore possibles » ; ou encore : « L'Etat s'est désengagé et il n'agit plus que sur le règlement. Comment, dès lors, produire un discours autrement que localement ? » Mais aussi une attitude plus optimiste qui consiste à se demander : « Comment inverser la logique, c'est-à-dire collecter des exemples d'effets pervers, d'applications absurdes, pour les faire remonter ? » D'autres esprits pragmatiques pensent que « les élus locaux attaqueront

les premiers les absurdités des normes et des règlements, bien avant les architectes-conseils ». L'un d'entre vous a remarqué que l'Etat représente aujourd'hui la norme et la contrainte mais qu'en regard, il percevait les notions d'intérêt général et d'utilité publique inscrites dans la loi comme le principal point d'appui de l'architecte et la clé du discours qu'il peut faire passer pour surmonter l'empilement des normes.

Autre point positif, vous avez souligné que les architectes-conseils devaient faire valoir la capacité du professionnel de l'architecture comme réponse à l'empilement stérile des normes et des règles - un savoir-faire spécifique - mais encore la primauté du sur-mesure sur les remèdes généralistes.

Pour élargir le débat, la réglementation PMR en dit long sur le moment de civilisation où nous nous trouvons, en particulier sur le principe de précaution qui régit désormais toutes nos actions. Pour faire simple, elle dit que nous sommes tous des handicapés en puissance. Une telle généralisation peut rendre aveugle ! Les exemples abondent comme ce bâtiment des pisteurs de Courchevel qui devait être accessible aux handicapés ! On arrive à des incohérences qui font presque sourire.

**Jean-Pierre Cambournac**, ancien architecte-conseil :

L'idée a été avancée maintes et maintes fois que de grands cabinets d'avocats pourraient se saisir du droit de l'urbanisme et vérifier la légalité des permis de construire. Ce serait probablement d'un coût infiniment inférieur pour une efficacité bien supérieure à celle constatée avec des personnels assez peu formés pour contrôler l'application des règlements et les éléments techniques plutôt pointus qui sont aujourd'hui exigés. Avez-vous à ce sujet quelques idées ou éclairages à apporter ?

**Lionel Orsi** :

Si des avocats s'emparaient de la vérification des permis de construire, ce serait peut-être plus efficace, mais cela s'inscrit dans la tendance générale au morcellement et ramène le projet à une "question de prétoire". L'intention de départ, aussi bonne soit-elle, reste "opposable". A partir de là, il peut y avoir des recours et cela passe par le juge. Or, il me semble que c'est une dérive. Cela va à l'encontre de cette aspiration au vivre-ensemble. Le débat est dès lors confisqué. C'est ce que j'appelle la ruine de l'intention initiale, c'est-à-dire de ce que le Code civil a mis en place. Nous sommes dans la bureaucratie alors que ce n'est pas l'idée qui présidait à l'élaboration de la loi.

**Thierry Van de Wyngaert**, architecte-conseil du Var :

Je ne comprends pas ce que vient faire la solidarité avec la réglementation incendie ? Ce thème de la solidarité et cette idée de mettre en place un observatoire me laissent dubitatif. Tout d'abord, parce que nous disposons de très peu de temps pour intervenir à un échelon supplémentaire. Cette question a-t-elle été seulement abordée ? En France, l'urbanisme réglementaire prévaut alors que dans d'autres pays,

ce sont plutôt des formes d'urbanisme négocié qui s'imposent. Ne faudrait-il pas nous aussi avancer dans cette direction ? Le permis de construire pourrait être autre chose qu'une épreuve de vérification pour devenir un moment pédagogique d'explication et de négociation avec le pétitionnaire, mais encore les associations, les riverains. En faire, en quelque sorte, un moment plus démocratique. Il me semble que cet urbanisme réglementaire qui fonde l'administration et notre intervention devrait évoluer davantage vers un urbanisme négocié.

**Bertrand Dubus**, architecte-conseil des Alpes-Maritimes :

Aller d'un urbanisme réglementaire vers un urbanisme négocié, il me semble que la tendance existe. On s'en aperçoit à travers l'établissement du cahier des charges dans les opérations urbaines, surtout quand elles sont concomitantes des PLU. La tendance est d'alléger les PLU au bénéfice du cahier des charges qui devient une base de négociation affirmant des intentions et des objectifs. Tout se négocie ensuite au fur et à mesure de l'avancée des opérations.

Quant à l'idée d'avocats qui auraient pour mission de veiller à l'application des lois et des règles en matière de construction et d'urbanisme, elle m'apparaît effrayante. Autant proposer à Bouygues ou à Icade - ce qui est d'ailleurs déjà un peu le cas - de répondre de l'application des règles sur tout ce qui se construit en France et en Navarre. Ce débat est effectivement lancé mais il est d'une incroyable grossièreté et correspond à une remise en cause totale de l'Etat.

**Vincent Sabatier**, architecte-conseil du Calvados :

Le mot solidarité s'applique essentiellement au règlement concernant les PMR. Cette réglementation suppose qu'on va faire du prêt-à-porter pour les personnes handicapées alors que c'est du sur-mesure qu'il faudrait faire. On prépare aujourd'hui des espaces normés et banalisés qui sont tout le contraire de la solidarité. J'ai longtemps habité à côté d'un institut pour aveugles et les feux rouges étaient équipés d'un signal sonore. Mais quand un aveugle se présentait, je l'aidais à traverser. Mon fils, dix ans à l'époque, m'a dit un jour : « Mais pourquoi l'aides-tu, il y a une sonnerie ? »... On est en train de tout normaliser et c'est une grande tradition de l'Etat que de tout vérifier et de ne pas faire suffisamment confiance aux professionnels concernés.

Il est tout à fait admissible d'avoir des habitations adaptables et d'intervenir après coup en fonction de l'attributaire. Cet exercice remet d'ailleurs complètement à plat les règles actuelles. Autrefois, le maître d'ouvrage, même privé, pratiquait une solidarité bien comprise en ne réchignant pas à faire les travaux nécessaires pour adapter le logement au handicap. Cet effort était plus acceptable et économiquement supportable que d'imposer à tout le monde de vivre dans des espaces qui préfigurent tous nos handicaps. Car nous sommes tous des handicapés en puissance, et nous sommes aussi tous des morts en puissance. Faut-il donc vivre dans nos cercueils tout de suite ?

Nous aurions plus à gagner à prendre conscience de ce qu'il va falloir faire pour accueillir une population qui vieillit, d'ailleurs plutôt bien globalement. Ce fait de société n'a pas du tout été pris en compte par les réflexions qui ont présidé à cette grande mobilisation autour des personnes à mobilité réduite. On prévoyait à l'époque qu'il y aurait aujourd'hui 20 % de personnes handicapées parmi nous. Or, les progrès de la médecine, mais encore de la sécurité routière, font que nous en restons à 5 %. Notre vision de la société date d'il y a trente ans ; cela mérite d'être dit.

**Frédéric Bonnet**, architecte-conseil de la Haute-Vienne :

Oui, nous avons intérêt à promouvoir des espaces de négociation, c'est-à-dire de nous parler. La loi le permet, celle sur le handicap comme la loi SRU qui ouvre le jeu en matière de PLU avec des modalités intéressantes qui introduisent la notion de conseil et de débat, afin justement d'évaluer les projets de manière négociée et de susciter des arbitrages. Il me semble que l'architecte-conseil doit plutôt inciter à appliquer le cadre législatif qui permet de procéder à des arbitrages et de créer ces espaces de négociation. Nous avons un rôle à jouer dans l'organisation de cette concertation et dans la manière dont les habitants, les usagers ou des groupes de pression divers prennent position publiquement sur les projets. Manière parfois juridique mais aussi négociée qui témoigne d'ailleurs d'une sorte d'angoisse démocratique : plus le projet est d'intérêt public, plus il est sujet à la vindicte... Il y a rarement de grandes levées de boucliers contre les mauvais projets de promoteur ou les opérations commerciales quelconques. Plus le projet est ambitieux et qualitatif, plus les associations ou les habitants s'en emparent et vont en débattre de manière parfois préjudiciable à l'intérêt général même. Cette dérive est symptomatique d'une crise politique. Mais en même temps, elle témoigne du fait, quand l'intérêt du public est bien identifié, qu'il y a une réelle mobilisation et une vraie curiosité, même si cela nous perturbe. La loi rend possible ces espaces de discussion-négociation qui recèlent des ressources extraordinaires, et nous devons favoriser l'émergence de ces débats.

**Eva Samuel**, architecte-conseil auprès de la DRAC Champagne-Ardenne :

N'avons-nous pas intérêt à bien dissocier ce qui est de l'ordre de la réglementation de ce qui est de l'ordre de la négociation ? Et à rappeler que la réglementation n'est pas garante de la qualité ? Car ce n'est pas son objet. Si nous voulons pouvoir porter une parole et maîtriser l'ensemble de ces réglementations que nous subissons tous - mais pas que nous - , n'est-il pas important de bien dissocier les choses et de dire qu'il faut conquérir ces espaces de négociation qui sont distincts des lieux de la réglementation ? Certes, j'aimerais que nous soyons suffisamment puissants pour faire évoluer les réglementations mais, par défaut, il nous faut affirmer l'importance de tels espaces de négociation.

**Christine Edeikins**, architecte-conseil auprès de la DRAC Lorraine :

Il convient, en matière de réglementation, de rapporter la notion d'objectif à celle de moyen. L'important, c'est de définir les objectifs mais surtout pas les moyens pour les atteindre, ce qui reste l'affaire des professionnels. On assiste à une dérive fréquente de la part de certains interlocuteurs qui veulent nous emmener vers des solutions déjà prêtes plutôt que de faire appel à notre spécificité qui est d'atteindre l'objectif en mobilisant l'imagination, la compétence, etc., à travers tout un cheminement. C'est une évidence si l'on considère le coût de ces réglementations, pas uniquement le coût financier mais aussi le coût social et la qualité de vie. Par exemple, en matière d'habitat, la totalité de la population se voit aujourd'hui contrainte de vivre dans des séjours qui font 18 m<sup>2</sup> et des logements où pratiquement la moitié de la surface est dévolue à la circulation pour satisfaire la norme PMR. C'est là un coût social extrêmement lourd.

**Hélène Fricout-Cassagnol** :

Le problème de la réglementation, c'est qu'elle est devenue très technique et qu'elle n'est que technique. Or, son objectif au départ n'est pas technique. Il est d'aider à vivre ensemble. La technique prend le pas sur le culturel et le social. Au mieux, elle vire à l'économique. C'est cela le problème. La qualité d'usage n'est pas chiffrable.

**Thierry Van de Wyngaert**, architecte-conseil du Var :

Quitte à être provocant, j'adore la règle. Heureusement que les règles sont là, qu'il y a des lois et qu'il faut les appliquer, et cela ne se discute pas. Nous sommes terriblement en retard sur la législation handicapés par rapport aux autres pays européens. Le problème, c'est qu'à un moment donné, la règle n'est pas adaptée. Il faut donc prévoir, organiser - peut-être par la loi - des espaces de négociation ou de concertation. Car ce n'est pas en s'appuyant uniquement sur la règle que les choses vont avancer. Comme architectes-conseils, notre rôle est de dire comment mettre en œuvre cette négociation et comment elle se pratique. Et pas à la sauvette ! Si nous parlons de permis de construire, comment présentons-nous les projets aux gens du quartier, aux associations, etc. En Suisse, on fait des maquettes avec des fils pour visualiser le volume du bâtiment projeté et les voisins viennent voir... C'est un cas extrême, mais c'est à ça qu'il nous faut réfléchir.

**Bertrand Mathieu**, architecte-conseil de la Haute-Garonne :

Une réglementation claire et simple est toujours bénéfique. Les difficultés surviennent quand des individus peuvent l'interpréter et se comporter en censeurs, comme on le voit dans les commissions "handicapés". Vous avez parfois en face de vous des gens totalement braqués, animés d'un esprit qui n'est pas du tout positif. Nous avons exactement le même problème avec le patrimoine et les architectes des

Bâtiments de France. Quand vous avez en face de vous des individus totalitaires, que ce soit pour l'accessibilité ou parce qu'ils veulent des toits à deux pentes, nous sommes perdus.

Je suis complètement d'accord avec cette idée d'inventer de vrais espaces de négociation, ou au moins des lieux de recours. L'architecte-conseil ne pourrait-il pas représenter ce recours pluridisciplinaire ? Il m'est arrivé plusieurs fois comme maître d'œuvre de suggérer sa présence, son arbitrage, dans un conflit avec l'ABF ou pour des questions d'accessibilité aux handicapés. Voici une mission de "bienfaisance" ou de convivialité civique ! Comment vendre cette idée qui peut paraître un peu prétentieuse ?

**Jean-Paul Scalabre**, architecte-conseil de la Martinique :

Concernant le logement, je voudrais rappeler que le respect de la réglementation "handicapés", stricto sensu, ainsi que les règles de ventilation relèvent du pénal dans le Code de la construction et de l'habitation. On peut être poursuivi en correctionnelle pour non-respect de ce code et il existe des services assermentés qui contrôlent. Cela m'est arrivé deux fois et là, il n'y a pas de marge de négociation.

La nécessité d'une instance de recours en face de l'arbitraire de la norme est réelle. Car d'un côté, on assiste à son renforcement permanent, et de l'autre, on constate qu'elle n'est pas forcément fondée techniquement. Accessoirement, quelqu'un peut-il me dire combien de personnes circulent en fauteuil roulant en France ? Ce n'est pas évident à trouver...

Par ailleurs, la norme se renforce tous les jours et le politique nous parle d'alléger la réglementation ! C'est du moins le discours tenu sur la réforme du permis de construire. Ce double langage du politique mériterait d'être relevé... Nous sommes dans une situation de blocage et les marges de négociation sont extrêmement faibles. Il y a un vrai problème de légitimité démocratique par rapport à la loi qui devient un système de contrôle des comportements individuels. Il conviendrait d'interpeller ceux qui la font. Ce sont nos députés qui sont responsables de la qualité de nos lois. Il me semble qu'en tant que professionnels et experts, nous avons un discours généraliste à tenir sur le système d'arbitraire dans lequel nous sommes rendus, et sur les recours et les marges de négociation qui sont aujourd'hui extrêmement faibles.

**Marie-Hélène Badia**, architecte-conseil auprès de la DGALN :

Il faut considérer cette loi "handicapés" - qui a pour particularité d'expliquer comment faire - comme le résultat d'une commande politique préélectorale faite sous une pression considérable. Ses auteurs ont été lâchés devant un puissant lobbying associatif avec pour ordre de se taire et de dire "amen" à tout dans la plus grande précipitation. J'étais alors architecte-conseil de la DGUHC et j'en ai entendu parler pour la première fois quand le texte était déjà rédigé. On a alors demandé mon aide pour savoir comment mettre le siphon de sol de la douche dans les immeubles ! Cela

faisait six mois que le CSTB travaillait dessus... Et la prescription était déjà inscrite dans la loi... Ce texte est ainsi rempli de chausse-trappes, d'erreurs, de choses irréalisables... Or, c'est le résultat d'une commande politique. Il est absolument anormal que des services de l'Etat subissent ce type de pression, que leur hiérarchie leur demande de s'incliner et de se retrouver au final avec un texte inapplicable. Cela ne rend service à personne, sauf peut-être aux assurances qui vont faire payer leurs contrats dix fois plus cher en raison de la sinistralité qui sera demain constatée. Nous ne sommes pas sortis du problème... Une distinction s'impose : on ne peut pas mettre sur le même plan les textes qui traitent de l'urbanisme. Et pour contredire Bertrand Mathieu, concernant les ABF, ces derniers ne sont pas assis sur un "corpus technique" - le problème tient probablement aux individus - alors que le texte sur les PMR décide effectivement des prescriptions.

**Cristina Conrad :**

Juste une information concernant les PMR : par une lettre ouverte écrite avec Dominique Tessier au nom de l'Ordre et Emmanuelle Colboc pour le syndicat de l'architecture, nous avons fait état auprès du ministre du Logement, Benoist Apparu, des problèmes posés par cette réglementation. Suite à cette lettre ouverte qui a déclenché une polémique au sein du Moniteur, plusieurs associations ont répondu et une réunion s'est tenue avec la directrice de cabinet du ministre, laquelle nous a confirmé que le ministère voulait faire évoluer les choses mais que le lobbying des associations était très fort. Bref, le ministère se dit ravi que nous ayons écrit cette lettre et il nous invite à continuer. Vincent Sabatier a aussi écrit un courrier dans ce sens. En fait, le ministre du Logement n'attend que cela, à savoir que nous formions un groupe de pression de notre côté. Du coup, j'ai rencontré Thierry Repentin, président de l'Union sociale de l'habitat, pour en parler. Lui-même est très investi sur le sujet puisqu'il a déposé plusieurs amendements en tant que sénateur à ce propos. Mais il s'est fait retoquer à chaque fois. Il faut donc faire monter la pression. D'autres réunions avec le ministère sont programmées. Cependant, nous ne voudrions pas que cela se traduise par des petits arrangements ou des négociations partielles sur des points de détail comme le siphon de sol de la douche. Le problème est plus vaste. Nous souhaitons proposer au ministère une commission élargie qui intègre les promoteurs privés, les bailleurs sociaux et d'autres intervenants éventuels.

**Olivier Mongin, philosophe, directeur de la revue Esprit :**

Cristina Conrad m'a demandé de décaler le propos. Le citoyen extérieur que je suis ne comprend pas grand-chose à ce débat technique et juridique dans lequel l'architecte-conseil est enfermé dans son face à face avec l'Etat. Peut-il donc en sortir pour aller à la rencontre du citoyen ? J'ai bien aimé la notion évoquée de médiateur. Pouvez-vous être des médiateurs en portant des questions venues de l'extérieur ?

Car je pense que le débat sur le territoire, sur le rôle de l'espace, etc., est de plus en plus important chez les citoyens. Et l'Etat est incapable de traduire ce débat, et il ne le traduira pas car il n'a pas d'autre représentation du territoire que la sienne, celle qu'il a projetée. Aujourd'hui, l'Etat n'y arrive plus.

Première remarque : vous êtes architectes et j'ai entendu citer Alberti plusieurs fois. J'en suis très heureux. Plus aucun étudiant ne connaît les principes qu'il a énoncés. Alberti ne s'interrogeait pas sur le logement mais sur la construction : l'édification. La *necessitas*, c'est votre affaire ! A l'autre bout, la *commoditas* est celle des destinataires. Certes, vous êtes en lien avec l'Etat, mais vous devez vous interroger sur les destinataires. Auprès de qui pouvez-vous être médiateurs ? Il ne s'agit pas de faire du "démocratie" de base, de se dire qu'on va représenter l'habitant ou le handicapé... Aujourd'hui, on parle d'usagers toute la journée car un lieu, à l'évidence, cela s'approprie. Alberti le disait très bien : le petit renvoie au grand. Notons au passage qu'il n'y a pas d'opposition entre architecture et urbanisme. Cette distinction est une invention française. De même qu'on vous a réduit au rôle de l'artiste et que vous relevez du ministère de la Culture. C'est pour moi invraisemblable ! Mais revenons à la question d'Alberti : pour qui ? De qui l'architecte-conseil peut-il être le relais et comment ? Aujourd'hui, dans de grandes communautés urbaines, on voit des représentations de citoyens faire le lien avec les services de l'urbanisme. Certes, les architectes-conseils peuvent vouloir participer à l'élaboration des textes mais leur rôle est ailleurs. Et si les étudiants ne lisent pas Alberti, ils ont tous lu le "Petit Ricciotti", la critique de la HQE version marseillaise. Ils en ont retenu qu'il faut tourner le dos à la HQE normative. C'est la leçon d'une polémique utile.

Deuxième remarque : on est en train de passer d'un Etat aménageur fort vers un Etat plombier obnubilé par les infrastructures, l'aménagement se ramenant au TGV, à la route et à la Grande Boucle de Christian Blanc alors que la question du logement reste sans réponse. L'Etat à la française, qui ne connaît que la volonté générale, va directement de l'espace public, sa grande affaire, au logement. On le voit très bien dans les films sur la fondation de Sarcelles qui sont ressortis à propos du Grand Paris : le haut fonctionnaire ouvre la porte du logement livré et il n'y a rien entre ce représentant de l'Etat et ce produit logement. Tout le problème de la culture urbaine est là, dans toutes les choses à mettre en place entre l'Etat et le logement. Il faut passer, comme le fait l'USH, à une réflexion plus large sur l'habitat : se loger n'est pas habiter. La réflexion tient de l'anthropologie. Alberti, c'est déjà de l'anthropologie et non pas de la technique ou du juridique. La réflexion de l'architecte est forcément beaucoup plus large que le débat juridico-technique dans lequel on veut vous enfermer. Et elle consiste à faire constamment le lien entre le privé et le public.

Puisqu'on a commencé avec Guattari, acceptons de remettre l'urbain à l'ordre du jour puis de réfléchir à ce retour en force de la question de l'habiter. A la fin de sa vie, Lévi-Strauss ne parlait plus que de cela. De même qu'on ne parle pas n'importe comment, il disait qu'on n'habite pas n'importe comment. Le rôle d'un architecte-conseil, c'est de le

faire comprendre aux services de l'Etat. Vous êtes là pour marquer ce tournant. Cette thématique monte de tous les côtés. Je n'en donnerai qu'un exemple : le 20 octobre s'est ouvert un site qui s'appelle Métropolitiques, animé par Frédéric Gilly, titulaire de la chaire Ville de Sciences Po. La question est donc de savoir si vous accompagnez ce mouvement large, compliqué et un peu chaotique, ou si vous restez dans le face-à-face avec l'Etat que votre fonction suppose ? La notion de médiateur me semble assurément plus porteuse.

## ATELIER 2 - Global / local

**Michel Roy**, co-animateur de l'atelier, architecte-conseil de la Vendée :

Le second thème retenu porte sur la relation entre le territoire local et le monde global, et la manière dont les échanges se font. Il nous est apparu assez rapidement que nous étions dans des relations conflictuelles et permanentes qui ont existé et qui existeront toujours. Nous sommes notamment confrontés à une politique environnementale née d'une préoccupation du monde global qu'il nous faut appliquer à des territoires locaux. Nous espérons que ce résumé traduira à peu près correctement les questionnements et les échanges que nous avons eus.

**Philippe Madec**, co-animateur, architecte-conseil des Hauts-de-Seine :

Nous avons envisagé la vaste question du global et du local à partir de notre position d'architecte-conseil. Grosso modo, le local apparaît à travers le projet et notamment le PLU. Dans ce document, le local prend la forme d'un paysage dans lequel émerge l'architecture et comme un jeu d'acteurs absolument déterminant. Le tout se déroule sur fond de conflits plus ou moins permanents, dans lesquels l'architecte-conseil prend sa part. On peut donc dire que le local procède pour nous de deux dimensions, l'une physique, le territoire, et l'autre humaine, la société pour laquelle nous sommes amenés à travailler.

Le global, en revanche, apparaît comme ce qui est générique et pas forcément comme l'expression de la mondialisation. Personne dans le groupe n'a vraiment amalgamé ce global à un ordre mondial. Ce "générique" est perçu comme l'expression de la puissance économique et financière et, sans grand débat, le global nous est aussi apparu comme le niveau central de l'Etat, c'est-à-dire son action et sa parole.

En fin de compte, nous voyons bien qu'entre le générique et le spécifique local, notre mission est d'essayer de « limiter la casse » comme l'on dit certains, d'apporter le conseil qui préserve le lieu dans ses dimensions humaine et physique. Nous naviguons ainsi entre le local comme banalisation du global et le "green" comme expression du global, entre le projet clé en main et le localisme étroit. Il nous est apparu que le meilleur angle d'approche passe par l'élé local, afin de l'aider à maîtriser son projet. Et puisque les financements génériques ou centraux déterminent la réalité des projets locaux, il

nous semble aussi nécessaire de demander un droit de regard sur les financements. Ce qui est assez cohérent avec la démarche de développement durable qui croise le social, l'environnement, l'économique et le culturel.

Le local et le global apparaissent donc en conflit permanent et le projet, après tout, peut s'en nourrir. L'application des politiques de développement durable sur les territoires crée une pression nationale, voire globale, destinée à modifier les manières de faire locales. Nous voyons aussi que, malgré tout, le local résiste. L'absence de documents pertinents pour gérer la petite dimension a été notée par beaucoup. Les cartes communales sont encore là et toutes les communes ne peuvent pas se doter d'un PLU, et encore moins d'un PLU intercommunal. Le sentiment prévaut que notre présence vise à combler les carences des politiques centrales pour aller dans des endroits où les règles ne sont pas énoncées et pour tenter d'y organiser l'aménagement. Très vite, nous avons donc débattu de la légitimité de l'architecte-conseil dans ces lieux et circonstances. Ce questionnement général sous-tend tout notre séminaire.

Dans notre groupe, les expériences des uns et des autres sont apparues plutôt rurales, voire toujours ! Il semblerait que les villes et les agglomérations équipées de service ad hoc ne font pas appel à l'architecte-conseil de l'État. Les interventions en milieu urbain sont plutôt le fait des projets ANRU, et plutôt à la demande de l'État que des collectivités locales. D'où la question : le local de l'architecte-conseil est-il le rural ? La réponse n'est ni évidente ni immédiate. Disons que nous n'avons pas envie de voir notre champ ainsi restreint. Autant admettre qu'il y a une incohérence de taille entre nos missions gonflées de toutes les lois, dont le Grenelle, et la réalité de notre présence sur le territoire. L'idée est même venue de faire une carte des territoires sur lesquels nous ne donnons jamais de conseil, carte sans doute significative. Si nous acceptons ce constat, cela signifie que les architectes-conseils vont passer à côté du grand travail d'avenir que sera l'éco-réhabilitation de la ville existante. Sauf à nous contenter des bourgs ruraux...

Penser le local nous a amenés ensuite à nous interroger sur le lieu de l'architecture, au-delà du seul lieu de présence des architectes-conseils. Entre la question urbaine et celle, prépondérante, de l'aménagement du territoire et l'envahissement des questions réglementaires qui conditionnent le bâtiment, où se situe l'architecture ? Entre le ministère de l'Ecologie qui ne porte pas de discours sur l'architecture et le ministère de la Culture qui nous installe symboliquement comme une catégorie du patrimoine, ne nous revient-il pas de rouvrir le débat sur la place de l'architecture ? Je vous mets au défi de trouver le mot culture ou le mot architecture dans les lois Grenelle 1 et 2. N'est-il pas temps de revendiquer la culture comme quatrième pilier du développement durable ? Cela permettrait de remettre la question de la qualité architecturale sur le tapis, sur le terrain... Il y a bien la qualité d'usage et la qualité environnementale - enfin presque - mais cela ne suffit pas. Cela aurait le mérite de refuser de réduire l'architecture à la seule question du bâti comme le fait la loi Grenelle qui ne parle que de performances techniques. Mais encore de faire remonter par le

biais de la culture les diversités locales, les richesses du territoire et les valeurs du social. Il s'agirait donc de reconnaître la dimension locale et de dire ses spécificités. Et du coup, de parler de notre action en affirmant haut et fort l'opportunité historique d'innovation, d'invention et de dynamisme culturel qu'offre le développement durable. Nos missions s'en trouveraient relancées, ancrées dans les projets, plutôt que de faire de nous les supplétifs du CAUE, et demain ceux de l'ADEME. Cette participation à la définition des enjeux du territoire doit se faire en couplant l'exigence de médiation et la vision transversale, ce que réalise l'architecture depuis toujours.

Nous ne sommes pas dans l'expertise réglementaire du développement durable ou autre, mais dans l'architecture, c'est-à-dire le non quantifiable à la différence du bâtiment. C'est la phrase d'Alain Maugard : « Tout n'est pas quantifiable, mais ne pas quantifier ce qui peut l'être serait dommage ». Le problème, c'est que seule la seconde partie de la phrase a été gardée : aujourd'hui, on quantifie. D'où l'idée d'une mobilisation des architectes-conseils sur des missions transversales, qu'elles soient régionales ou thématiques. Notre présence sur les territoires pourrait servir à constituer une connaissance, du moins à exercer un droit de suite sur le terrain, appareil photo en main. Savoir ce qui se passe véritablement en France et en parler sur un site Internet serait utile à tous.

Pour terminer, la question du permis de construire est revenue. Entre ceux qui en sont submergés - on a parlé de « bizutage » - ou ceux qui ne souhaitent plus les voir tant ils sont débordés et ceux qui trouvent que l'instruction faite en commun avec les agents des DDT(M) est un moment utile de pédagogie, nous avons pu mesurer l'importance de l'action locale. Rappelons encore une fois qu'il ne peut être donné d'avis sans déplacement et sans prise de connaissance du lieu. Nourris des réformes de l'Etat et de notre pratique du terrain, nous ne pouvons ignorer les enjeux du territoire. Ce qui signifie certainement un rapport différent avec les collectivités.

**Olivier Mongin :**

J'ai aimé dans ce groupe son côté paradoxal : on intervient sur le local parce que personne nous demande d'intervenir ailleurs mais ce n'est pas notre mission initiale. Vaste question ! Je remarque aussi que le local permet de reprendre toutes les questions lourdes évoquées sur la culture urbaine. La mondialisation n'est pas qu'économique. Dans le contexte français, vous avez d'ailleurs dit que la globalisation correspondait à l'Etat. Qu'il était central. Nous sommes pourtant dans un pays où l'Etat est débordé doublement, par le bas avec les collectivités territoriales et par le haut avec la mondialisation. Il n'y a pas une échelle aujourd'hui qui ne soit traversée par les flux mondialisés. Le problème, c'est comment ça se passe ? Les flux ne sont pas verticaux. Nous sommes d'ailleurs dans un monde plutôt maritime, un monde plat. La mondialisation - puisque nous sommes au Havre - , c'est le fret maritime : 85 % du commerce mondial ! Ma question est la suivante : dès lors que le local est traversé par

le global, comment ces échelles interfèrent ?

Deux pistes : la prévalence de la vitesse et les flux mondialisés, un thème à la Virilio. Dans ce monde, le risque du local est d'être décalé au point de devenir hors champ. Certes, nous pouvons toujours faire du localisme à la française. Nous avons des paysages. Nous sommes un pays rural, au sens du Sénat, assemblée encore très rurale, et nous sommes portés politiquement par ce ruralisme, ce qui pose des problèmes considérables. Tous les débats importants, l'urbanisme, l'intermodalité, etc., sont le passage d'une vitesse à une autre, d'une échelle à une autre.

L'autre piste, c'est l'organisation territoriale. On arrivera bien un jour à la réformer, par référendum, peut-être. Nous connaissons tout-de-même une dynamique métropolitaine très porteuse, avec de micro métropoles comme Bordeaux - 400 000 habitants, ce qui est microscopique - qui présentent l'intérêt de porter la variété du local en étant mi urbaines mi rurales. Bernard Reichen identifie ainsi trois questions : la connexion, la nature urbaine ou le rural urbanisé et les friches. D'accord pour poursuivre la réflexion sur la culture urbaine au niveau local, mais attention au local comme risque de se mettre en marge de la mondialisation.

La question est la non-prise en compte des pratiques métropolitaines aujourd'hui liées aux problématiques du mouvement et de la mobilité. Le problème, c'est effectivement d'articuler le mouvement et le territoire, d'où la question de la vitesse. La mobilité est le point de départ de toute réflexion aujourd'hui. D'ailleurs, l'architecte ne fait que rendre possible le mouvement. Y a-t-il pire que de ne pas pouvoir bouger, dans un logement comme dans n'importe quel espace ?

**Cristina Conrad :**

Je constate à travers ces deux premières thématiques que le rôle de l'architecte-conseil s'inverse. A l'origine, il portait la parole de l'Etat sur le territoire et l'on se rend compte aujourd'hui qu'il faut faire remonter les incohérences des politiques et des règles du terrain vers l'Etat. La deuxième inversion porte sur les enjeux : alors que nous intervenions initialement sur les grands dossiers de l'aménagement urbain et les grands tracés d'infrastructures, nous sommes aujourd'hui renvoyés dans l'espace rural, là où l'Etat n'est pas présent. Mais dans le rural, aussi, on voit les conséquences de la mondialisation puisque la loi du marché en conditionne l'urbanisation sous la forme de maisons individuelles, avec une production de 200 000 unités par an selon un processus identique sur toute la France. En tant qu'architectes-conseils, nous devons tirer le signal d'alarme. Cette production de maisons représente en cinq ans un million de logements, c'est-à-dire plus que tous les sites ANRU réunis sur lesquels nous travaillons.

**Luc Weizmann, architecte-conseil du Rhône :**

Par notre métier, nous considérons plus l'espace que les flux, alors que les flux prennent le pas sur les lieux. Nous travaillons sur le génie du lieu, l'ancrage, ce

qui est notre raison d'être. Au Havre, on voit passer ces flux de conteneurs mais aussi des étudiants qui sont à leur tour fixés dans des conteneurs ! Lesquels reposent paradoxalement sur des fondations profondes. Symboliquement, c'est incroyable ! Cette opération pour étudiants est une aberration consistant à faire des fondations profondes pour quelque chose qui est par définition mobile. La volonté patrimoniale y est déjà sous-jacente et c'est complètement antinomique avec l'image recherchée.

**Jean-Louis Violeau :**

Il y a en effet un caractère utopique dans le local, un côté réserve, enclave, et un aspect conservatoire qui lui donnent une connotation positive à l'heure des flux mondialisés et de leur accélération quasi insupportable.

**Olivier Mongin :**

Nous sommes patrimonialisés à mort. N'oubliez pas que vous dépendez du ministère de la Culture où il n'y a plus de direction de l'architecture, mais une directrice de l'architecture qui dépend du patrimoine. 85 % du budget du ministère de la Culture va au patrimoine. Qu'est-ce alors que le patrimoine ? Mais c'est un autre débat.

**Frédéric Bonnet, architecte-conseil de la Haute-Vienne :**

On pressent dans les politiques locales une sorte de volonté de correction des effets de la mondialisation. On y voit aussi une sorte de désarroi : l'impression que plus personne ne pilote le bateau. Pour exemple, voyez la façon dont les villes moyennes protègent les emplois publics dans les hôpitaux, les administrations, les écoles, les universités, etc. Dans une économie où, de manière globale, les emplois publics se réduisent au profit des prestations de services privés, avec des emplois précaires et volatils à la clé, les modes de vie et d'habiter deviennent vite très différents. Cela constitue un enjeu considérable pour l'urbanisme. La précarisation des emplois a un impact sur les mobilités, les valeurs foncières, les manières d'habiter. Dans ce monde qui bouge de plus en plus vite, la politique locale représente un espoir. Elle a pour fonction de compenser en bout de chaîne les effets les plus pervers de la mondialisation, de corriger et de rétablir des solidarités disparues. Il y a donc une articulation très forte à trouver en termes de gouvernance. Les maires des petites communes, des communautés de communes et les collectivités locales ont en quelque sorte la charge de rendre la vie un peu plus douce à leurs concitoyens. C'est au niveau local que les corrections sont apportées pour rendre le système viable.

**Thierry Van de Wyngaert, architecte-conseil du Var :**

Il est utile de constater que le rôle de l'architecte-conseil n'est plus du tout de s'occuper des villes mais des campagnes démunies. On le découvre un beau jour en se levant. Faut-il croire pour autant que nous allons aider l'élu à faire son projet ? J'ai peur

que nous n'en ayons pas les moyens. Il est cependant logique de vouloir accompagner là où l'État n'est plus présent, dans ce vide qu'on appelle le rural. N'est-ce pas l'occasion de contrer cette gangrène du lotissement dont parle Cristina ? Ce patrimoine rural et paysager n'est-il pas fantastique et ne faut-il pas se battre pour le préserver ? D'autant plus qu'il n'est pas sûr qu'on nous attende dans les agglomérations et les grandes villes qui sont très structurées. Je l'ai testé en Gironde : personne ne m'attendait à Bordeaux où il y avait déjà une agence d'urbanisme et des services actifs. En revanche, le travail sur la ruralité, pour dire « attention, c'est sacré » me semble utile. Qui porte cette parole ? En tant qu'architectes-conseils, nous pouvons être les vecteurs d'une prise de conscience de cette ruralité à ménager, en termes de paysage comme d'aménagement et de bâti.

**Michel Roy :**

Il faudrait faire une cartographie des zones où nous n'intervenons pas. Nous aurions ainsi une vision singulière du territoire hexagonal. C'est sur ces territoires délaissés que nous sommes le plus sollicités par les élus, lesquels nous demandent, en effet, quelles sont les meilleures conditions de fabrication du projet.

**Thierry Van de Wyngaert :**

Faut-il vraiment laisser la responsabilité de l'urbanisme au maire ? L'avenir de ces territoires dépassent le simple mandat de six ans. Architectes, nous répondons de nos actes sur trente ans et le paysage, aussi, doit bénéficier d'une telle garantie trentenaire.

**Jean-Paul Philippon, architecte-conseil de la Seine-Saint-Denis :**

Je crains la dichotomie simpliste entre le local et le global. C'est peut-être lié à mon expérience dans le 93... J'interviens dans des territoires qui ne sont ni ruraux ni de banlieue, où les communes ne sont pas forcément équipées. Ces territoires entre deux statuts, en mutation, sont en première ligne.

**Philippe Madec :**

Il ne suffit pas de rappeler la richesse et la qualité de ces territoires qui vivent avec une faible part de la population mais qui constituent une grande part de l'espace national, et dont la population fait qu'il est toujours entretenu, toujours beau et présent. Et qui fait la richesse de la France. Mais nous n'avons pas vocation à y rester. Nous sommes comme la pique dans le sandwich-club qui prend toutes les couches et les fait tenir ensemble. Cela vaut pour les différentes échelles de territoire comme pour les différentes approches. C'est sans doute une grande particularité de l'architecture que de pouvoir embrasser le social, l'environnemental, le culturel et l'économique dans une réflexion non compartimentée. La place de l'architecture dans la synthèse des enjeux

complexes du développement durable est aujourd'hui centrale, et son rôle vital. Et ce ne sont pas les consultants qui arrivent de partout qui vont remplir ce rôle central de l'architecture.

**Andreas Christo-Foroux**, architecte-conseil du Puy-de-Dôme :

L'architecture est finalement la seule possibilité de traverser les échelles et de penser à la fois de manière holistique et transversale. On en revient à la définition d'Alberti et c'est une excellente base de départ. C'est aussi une manière d'être historique quand le positionnement institutionnel de l'architecture est situé dans le patrimoine et une manière de se projeter dans l'avenir en dépassant l'aspect uniquement techno-industriel du développement durable promu par l'ADEME.

**Eva Samuel**, architecte-conseil auprès de la DRAC Champagne-Ardenne :

Pour pouvoir parler utilement du local, de sa richesse et de son potentiel, nous devons agir sur ce qui le menace, et principalement du mode de production et de financement du logement. N'y aurait-il pas un moyen d'intervenir dans des commissions pour réfléchir à la standardisation de cette production ? D'autres modes de production pourraient se développer en dehors de la promotion publique et de la promotion privée habituelles. Des gens font des recherches en ce sens comme Patrick Bouchain. De telles expériences ne manquent pas en Europe.

**Lionel Orsi**, architecte-conseil de la Haute-Saône :

Le département de la Haute-Saône a mis en place une commission qui analyse avec les services de l'Etat tous les projets qui sont concernés par la dotation globale d'équipement (DGE), c'est-à-dire éligibles aux subventions d'État. Cela va du volet roulant de la mairie jusqu'aux pôles d'éducation. Des grilles d'analyse ont été élaborées et les communes qui déposent des dossiers ont pris conscience qu'il leur fallait des équipes de maîtrise d'œuvre pour réfléchir aux projets. L'argent de l'Etat n'est donc pas distribué à la tête du client ou sur simple demande : il faut un projet formalisé qui s'accompagne d'une certaine collégialité dont je fais partie en tant qu'architecte-conseil. Nous avons aussi des correspondants locaux qui ont une connaissance pointue de ce département rural qui compte 24 hab/km<sup>2</sup> au sud et 38 hab/km<sup>2</sup> au nord, avec des communes de 50, 60 ou 200 habitants... Cette commission, garante de qualité, conduit à débattre et négocier. Le système était en place depuis déjà trois ans quand je suis arrivé. Je croyais que c'était général et institué, que cela faisait partie de notre mission. Vérification faite, c'est une exception.

**Marie-Christine Gangneux**, architecte-conseil auprès du PUCA :

Il ne faudrait pas associer le local à une forme de nostalgie et de protection. Je pense au contraire que notre rôle est d'apporter des regards extérieurs, de l'échange,

de flux... J'ai plaidé hier pour l'innovation et j'ai parlé de révolution. Nous en avons vécu deux : celle de l'informatique qui nous a permis une production encore plus diversifiée et celle du développement durable qui nous invite chaque jour à intégrer toujours plus de préoccupations, dont la culture associée au social dans cette démarche. Mais je conçois la culture comme facteur de mobilité, de création et non pas de conservation patrimoniale. Il ne faut pas nous placer dans le registre de la nostalgie mais retenir ce qu'il y a de plus dynamique dans les projets locaux. Par exemple, ce qui va permettre de sortir du chômage. Notre rôle, c'est aussi de porter un discours d'innovation.

**Marie-Hélène Badia**, architecte-conseil auprès de la DGALN :

Derrière tout ce qui a été dit sur le local, j'entends la manifestation d'un attachement fondamental au réel. Comme architecte, nous restons finalement très attachés à la perception physique de l'espace et à sa réalité. Je pense au livre de Zumthor consacré à l'enseignement. La première chose qu'il fait avec ses étudiants, c'est de leur faire prendre conscience de la lumière, du chaud ou du froid, du contact des matériaux, etc. Il est dans l'obsession du réel tel qu'on le vit à travers notre corps. Je perçois derrière notre attention au local la volonté de retenir une réalité de l'espace qui est en train de nous échapper, c'est-à-dire la manière dont on le vit. Plus personne ne parle de cela et ça me fait un peu peur. Je ne sais pas si nous comprenons mieux que les autres les emboîtements d'échelles, du grand paysage jusqu'à l'espace intime, mais je suis sûre d'une chose : cela se termine forcément par une dimension sensible.

**Michel Roy** :

Il y a en France une peur du local. Pourquoi le régionalisme critique de Frampton n'a-t-il jamais eu chez nous l'impact qu'il a eu dans les autres pays ? En France, au mot "régionalisme", les architectes se braquent. On oublie que Frampton parlait de "critical regionalism". C'est la notion de critique qui prime. Frampton y puise les arguments d'une architecture de résistance qui échappe à la globalisation autant qu'au conservatisme. Cette approche nous permettrait de travailler aujourd'hui dans tous les lieux, nourris en plus du développement durable.

**Bertrand Dubus**, architecte-conseil des Alpes-Maritimes :

Du local à Clochemerle, le risque est grand ! Nous l'avons encore vu hier dans la présentation du Havre, ville portuaire manifestement tournée vers le global mais qui reste engluée dans des relations de voisinage navrantes et dommageables. Il faut faire attention à ne pas tomber dans le faux dilemme qui nous a fait opposer hier le paysage à l'urbanité, l'agriculture à la ville, etc. Pour être de ce monde, il faut se poser la question de l'articulation à toutes les échelles. Le problème n'est pas de travailler dans la ruralité mais de savoir quelles potentialités nous sont offertes pour articuler ces territoires au monde. Par exemple, comment ce village qui est à 30 km de Nice s'articule à la

“métropole-littoral” et quelles sont ses capacités à évoluer en gardant son âme. Cette articulation est fondamentale, abordée à travers la question de l’espace et du temps, donc des flux. Dans les Alpes-Maritimes, département gratifié d’une topographie contraignante, la question de la mobilité est primordiale dans l’organisation de l’espace et la capacité de cet espace à évoluer. Et au bout du compte, comme le rappelle Marie-Hélène, il y aura une intervention sensible dans un cadre physique.

**Thierry Van de Wyngaert :**

A propos d’espace “sensible”, de quoi parlons-nous ? Je voudrais rappeler que nous vivons dans un pays exposé au risque, bien qu’assurément moins exposé que d’autres. Nous venons de connaître une tempête à La Rochelle, des inondations à Draguignan... Il s’avère qu’on a construit en zone interdite. La DDE de Charente-Maritime avait pointé le danger et on s’en est moqué. Idem à Draguignan où des pans entiers de l’économie locale - y compris les services de secours - ont été implantés dans des zones strictement interdites. Personne n’a rien dit. Allez aujourd’hui à Draguignan et vous verrez le résultat... Dans ces territoires, il faut d’abord penser au risque. Nous ne sommes pas là pour décider à la place des autres, mais nous sommes présents en tant qu’experts pour signaler certaines choses.

**Jean-Paul Philippon, architecte-conseil de la Seine-Saint-Denis :**

Vous aviez annoncé un débat sur le concept de décroissance et je n’en ai pas entendu le mot. Est-ce un thème galvaudé ou maudit ? Je suis allé, il y a quelques mois, dans un de ces lieux qui cultivent avec sagesse la décroissance, une vallée suisse à côté de Vals et ses fameux thermes. Cette philosophie transparait dans le paysage et c’est bien. Ne faudrait-il pas que des territoires s’affirment en opposition à d’autres ?

**Bertrand Mathieu, architecte-conseil de la Haute-Garonne :**

Il faut faire attention à ne pas considérer le rural comme le lieu d’expansion du projet urbain. Le rural a droit, lui aussi, à son projet. Il est en soi lieu de projet. Le rural n’est pas là pour recevoir le trop-plein de l’urbain. On a l’impression que tout le regard est porté sur le territoire depuis la ville, comme je le constate autour de Toulouse. Je pense que les territoires compris dans l’aire métropolitaine doivent se fabriquer leurs projets en propre, autres que celui d’accueillir les retombées de la grande ville. De même en Ile-de-France. Il est important que ces territoires apprennent à fabriquer du projet. Et cela signifie des mutations, y compris de ces paysages que vous chérissez tant. Il faut accepter que les gens qui vivent dans l’aire d’influence des métropoles aient envie d’en faire partie, qu’ils souhaitent accéder aux services, etc. L’accès aux services est un droit pour tous. C’est aussi cela la solidarité et le développement durable.

### ATELIER 3 - Gouvernance et territoire

**Jean-Pierre Duval**, co-animateur de l'atelier, architecte-conseil du Finistère :

Avec le troisième atelier, gouvernance et territoires, nous entrons dans des choses plus concrètes concernant l'intendance et l'ingénierie de notre travail. Il s'agit de savoir, au vu des bouleversements actuels dans la gestion de l'aménagement, où se situe notre curseur : à quels territoires nous adressons-nous et quels moyens mettre en place pour avoir une action légitime ?

Le constat est unanime : nous sommes dans une période de bouleversement et de complexité dans la fabrication du territoire, assortie d'une déréglementation qui se traduit par un changement des centres de décision. Communes, départements et régions ont désormais des compétences complémentaires et l'intercommunalité fait une apparition remarquable. La frontière même des actions et des décisions est devenue mouvante. Les compétences sont dissociées, fragmentées et parfois regroupées, comme la politique de l'habitat maintenant gérée à l'échelle de l'agglomération. Les territoires d'étude changent également. Concernant les PLU, on parle maintenant de documents intercommunaux. Avec les SCOT, on arrive à une échelle de réflexion encore différente...

L'autre bouleversement concerne les modifications intervenues au sein des services déconcentrés de l'Etat, DDT(M) notamment, où les missions d'ingénierie ou d'AMO ont disparu au profit de missions d'accompagnement, avec le constat d'une déperdition de culture technique. En revanche, est apparue l'affirmation d'une prise en compte générale du développement durable et des grands principes du Grenelle, avec un impact notoire sur l'évolution des mentalités, notamment en milieu rural où l'on commence à parler de densité, d'étalement, de transports. Nous avons une certaine écoute et déjà des retours. Il a été aussi dit que la complexité du projet urbain n'est pas imputable qu'à l'Etat et que nous avons à intervenir pour aider à comprendre et gérer cette complexité.

Quatre questions ont été formulées :

- Quelles sont les intentions de l'Etat ? Qu'attend de nous l'Etat au niveau de la parole portée ?
- A quelle échelle de territoire porter ces intentions ?
- Auprès de qui ?
- Quels sont les moyens que nous pouvons proposer ou suggérer pour affirmer cette présence ?

Quelles sont les intentions de l'État ?

Il a été affirmé que ce n'est pas à nous de dire ce que nous avons à faire. Ce n'est pas à nous, architectes-conseils, de déterminer ce sur quoi nous avons envie de

travailler mais à l'Etat de le dire. Les thèmes existent : loi SRU, lois Grenelle... Mais elles n'apparaissent ni très claires ni très explicites. Sur quoi devons-nous faire porter les efforts ? Cela vaut pour nous mais également pour les DDT(M) dont beaucoup ne savent pas trop à quoi nous servons. Les lettres de mission doivent être adaptées au contexte et aux contraintes de chaque département. Une question de légitimité.

A quelle échelle ?

Nous avons envisagé toutes les échelles de territoire sans jamais remettre en cause l'échelle communale, essentielle dans notre intervention, notamment pour l'accompagnement des PLU. En revanche, les pôles d'action territoriale (PAT), les anciennes subdivisions, ont été identifiées comme des lieux relais entre le projet communal et le projet à grande échelle. Le département n'est également pas remis en cause. En revanche et de manière unanime, l'échelle régionale n'est pour l'instant pas maîtrisée par les architectes-conseils. Nous sommes bien en DRAC mais pas dans les DREAL. Il y a probablement un rôle à trouver à ce niveau à travers un architecte référent ou un collège de conseils. Enfin, l'Etat et ses administrations centrales sont évidemment le lieu où travailler sur des thématiques choisies, de manière collégiale et synthétique. Nous avons insisté sur cette dimension thématique, jugée importante et stratégique. Le travail de Michel Corajoud sur plusieurs sites du littoral a été cité en exemple pour démontrer l'intérêt global que l'on pouvait tirer des analyses de cas.

Auprès de qui ?

C'est le problème de la gouvernance. La question de l'endroit et de l'échelle est restée sans réponse claire. Il faut rappeler sur ce point l'intérêt du travail auprès des élus et en particulier du maire, premier interlocuteur dans la gestion de l'espace. Nous avons ensuite distingué les dossiers sur lesquels nous sommes fondés à intervenir; SCOT, PLU et projets portés et subventionnés par l'Etat, notamment l'habitat social. Notre légitimité doit y être réaffirmée. Et puis il y a les lieux de décision où nous ne sommes pas invités, le conseil général, par exemple, où les problèmes d'infrastructures et de transports sont traités. Sur les agglomérations non plus, nous ne sommes pas appelés... Enfin, il y a des lieux de non-décision comme la métropole, insuffisamment formalisés et organisés. Paradoxalement, la métropole apparaît comme un lieu de dialogue. Peut-être parce que ce n'est pas encore un lieu de décision.

Comment nous positionner et par quelle incitation ?

Il est demandé à l'Etat d'affirmer clairement les lieux où nous sommes fondés à intervenir, et sur quels critères. On a parlé des projets financés par l'Etat, des projets stratégiques de développement durable, mais encore du logement social. On pourrait encore lister certaines actions comme le cahier des charges des éco-quartiers. Le niveau régional ne peut donc être ignoré. Nous avons parlé d'un référent régional qui puisse faire la synthèse du travail accompli dans les départements de manière

à faire remonter des problématiques communes. Les architectes-conseils placés en administration centrale pourront alors relayer l'action et proposer des réunions thématiques. Nos rapports annuels pourraient aussi aider à identifier ces thèmes. Cristina parlait ce matin d'une inversion de la fonction. Autant y voir clair en réaffirmant l'endroit d'où nous parlons et en précisant ce que nous avons à dire. Il sera intéressant de voir ensuite comment cela est perçu.

**Dominique Tessier**, co-animateur de l'atelier, architecte-conseil de l'Ardèche :

Personne n'a évoqué jusqu'à présent la satisfaction procurée par l'organisation de ce séminaire. Se regrouper en ateliers pour travailler sur un thème et partager nos expériences correspond à un vrai besoin. Nous sommes tous isolés dans nos départements et nous intervenons dans une grande dispersion. Plus cette dispersion est grande, plus le besoin de mettre des choses en commun est fort. D'une certaine façon, ce séminaire préfigure le fonctionnement que nous souhaiterions avoir.

**Olivier Mongin** :

Première remarque : avons-nous une organisation des territoires en rapport avec les pratiques individuelles d'aujourd'hui ? Je m'interroge sur la possibilité d'une réforme des collectivités territoriales en France, à l'origine de bien des problèmes. Or, vous êtes liés au département qui est l'échelon le plus fragilisé. Notre organisation territoriale est complètement déphasée par rapport à la logique des flux évoquée tout à l'heure, laquelle est beaucoup plus horizontale et transversale. Le système étatique vertical est complètement décalé par rapport au ressort de la mondialisation qui est d'essence anglo-saxonne, protestante et maritime. Rien à voir avec notre passion du sol et d'un Etat central fort. Le liquide et le transversal aujourd'hui prédominent. Notre système en apparence très solide nous amène à une complexe gouvernance qui est, à mon avis, à la limite du supportable. J'aurais aussi tendance à regarder de près la dynamique métropolitaine qui permet de réarticuler les problèmes du local et du rural et qui produit toutes les variantes de l'urbanisation contemporaine. Cette dynamique est en cours dans beaucoup d'endroits, notamment à Lyon dont le maire a admis l'existence des autres villes alentour et qui parle maintenant de Lyon-Saint-Etienne-Grenoble. Il a compris qu'une synergie métropolitaine était un atout.

Deuxième remarque : la reconfiguration territoriale pose le problème des limites. Mais on ne vit pas dans des limites administratives ; la question du paysage nous le montre tous les jours. Un Parisien peut comprendre ce qui se passe aujourd'hui au Havre et ne rien comprendre au Grand Paris. En hiver, les mouettes du Havre ne se retrouvent-elles pas à picorer les fleurs de Mr. Delanoë en plein Paris ? C'est pourquoi le projet "Seine Estuaire" d'Antoine Grumbach a été si bien reçu. Les gens ont été sensibles à ce thème du grand paysage, un espace qui n'est pas qu'administratif.

Troisième remarque : l'Etat revient en force et c'est un Etat contrôleur. Le préfet est de retour au niveau de la région. Il est l'organisateur et le régulateur au nom de l'Etat pour la sécurité civile, mais pas uniquement. Il est aussi présent sur le territoire. Nous sommes dans une époque de capitalisme autoritaire et pour que ce capitalisme fonctionne, il faut un Etat fort ; ce qu'on appelle le libéralisme... C'est l'Etat qui organise la privatisation. L'étalement urbain correspond à une politique de petits propriétaires. Nous avons un préfet et un Etat qui organisent la privatisation économico-urbaine de l'espace. Reste le problème de la gouvernance. Beaucoup de gens sont sensibles au temps que ça prend. Avec Vincent Feltesse, président de la communauté urbaine de Bordeaux, nous avons créé un club qui s'appelle "Métropolitiques" dont l'objet est de faire avancer la dynamique métropolitaine. Car les pratiques métropolitaines ne sont pas traduites sur le plan politique et cela pose des problèmes. Dans la plupart des métropoles françaises, les gens de souche ne sont pas plus de 18 % et la mobilité s'accroît. La mobilité conduit à repenser le territoire. Comme le dit Pierre Veltz, les métropoles existent pour pacifier les flux. La solidarité et les compétences, l'université comme le savoir, ont besoin d'une pacification.

Quatrième remarque : l'espace public n'est pas valorisé dans notre pays. On l'associe à l'Etat et à lui seul. Or, entre l'Etat - l'assemblée délibérative dont rêvait Rousseau - et la commune ou le logement, il n'y a rien ! Il suffit de regarder le Grand Paris. Nos amis architectes ont tous perçu les connexions et les réseaux et découvert sur le tard que la dualité centre-périphérie n'était plus d'actualité en dépit de notre centralité étatique. C'est notre culture politique qui veut ça ! C'est pourquoi nous avons du mal à saisir la dynamique métropolitaine. Aucun des travaux du Grand Paris n'a évoqué le rôle des établissements publics. Les gens des hôpitaux de Paris sont venus à la revue Esprit pour discuter de la manière de les réorganiser. Ce n'était pas pris en compte, pas plus que l'organisation des musées, des bibliothèques, de l'université, etc. Le problème n'est pas de pleurer, mais de privilégier l'espace public pour aller contre la privatisation des espaces, même si l'aménagement public peut détruire des maisons particulières comme l'a observé Alexandre Chemetoff sur l'Ile-de-Nantes. Dans les pays émergents, en voie de privatisation galopante, en Amérique Latine notamment, on voit que le fait structurant correspond aux espaces et projets publics qui essaient d'aller à contre-courant de la privatisation générale. Les universités, par exemple, comme à Bogota et dans d'autres villes de Colombie. Souvenez-vous que c'était la tradition du Moyen-Age européen... D'où ma passion pour l'architecte Salmons, ancien de chez Le Corbusier mort il y a deux ans, qui a fait à Bogota beaucoup de lieux publics avec des politiques intelligents, certes, puisque le maire lui avait ainsi demandé de faire une bibliothèque pour des gens qui ne savaient pas lire. J'insiste sur ce point parce que les Français manquent de culture urbaine, de goût pour l'espace public. Et je préfère glisser sur le rapport entre sol et démocratie, sur le droit de

propriété, tant nous sommes mal partis avec notre perception de l'immobilier et du foncier. Il y a des pays très libéraux comme la Grande-Bretagne qui ont un rapport au sol plus sain que le nôtre. Car nous sommes une grande république révolutionnaire de petits propriétaires.

**Dominique Tessier :**

La question des métropoles est importante mais il ne faut pas oublier que ces dernières contiennent en creux l'espace qui les sépare, un espace dénué de moyens. Revenons aux fondamentaux de la république. De la liberté, il y en a ! Mais on parle beaucoup moins de l'égalité et de la fraternité. La mission de l'architecte-conseil est justement d'aller là où les moyens font défaut. Claudius-Petit nous avait placés sur le logement social. Les choses ont sans doute changé depuis mais l'adresse est toujours valable.

**Jacques Audren, architecte-conseil de la Gironde :**

Y a-t-il un élu dans la salle ? Un élu républicain ? Non. Alors, je vais rappeler ce que nous avait dit Vincent Renard, le maître des études foncières, lors du séminaire de Bordeaux à propos de la gouvernance du territoire : « Le maire a deux jouissances, la délivrance du permis de construire et l'exercice du droit de préemption ». Je ne fais que le citer ! Pour moi, c'était une découverte. Et il a bien d'autres plaisirs ou prérogatives. C'est pourquoi je préfère considérer les intercommunalités bien calibrées et munies d'une ingénierie territoriale comme le lieu d'exercice de nos missions. L'intercommunalité est le territoire privilégié des projets, celui auquel les architectes-conseils devraient consacrer leur énergie. Les difficultés rencontrées par Dominique Dherville pour fédérer l'action du Havre à plus grande échelle, en mobilisant des régions, des départements et des villes, soit quelque 500 élus pour faire un projet, nous incitent à bien choisir l'échelle de nos interventions. Imaginez que les mêmes difficultés nous attendent sur des territoires de plusieurs centaines de kilomètres carrés...

**Marie-Hélène Badia, architecte-conseil auprès de la DGALN :**

J'avais proposé à la DGUHC de faire un atelier littoral en Bretagne par le biais des architectes-conseils travaillant dans les départements. L'accueil n'a pas été bon. Les architectes-conseils ont été ressentis comme venant de l'administration centrale, donc suspects. L'initiative a été apparentée à une mise au pas, voire un contrôle. Je pense que les idées doivent venir du niveau régional.

**Frédéric Bonnet, architecte-conseil de la Haute-Vienne :**

On a parlé tout à l'heure du message de l'Etat. Mais on observe une sorte de dichotomie au sein même du MEEDDM entre un versant réglementaire et un

versant projet. Au niveau des DDT(M), la culture interne est plus favorable à l'approche réglementaire, notamment dans l'application des lois Grenelle. Il est toujours plus facile de comprendre comment faire du photovoltaïque de telle ou telle manière que d'appréhender le développement durable dans une logique transversale de projet, logique également portée par le ministère mais plus difficile à appuyer car la culture n'y est pas. C'est pourquoi l'expérience des éco-quartiers me semble utile. Un travail remarquable y est réalisé sur le croisement des aspects culturel, social, économique, etc. Cette approche complexe et méthodologique du développement durable est portée de manière assez fine par le MEEDDM, mais seulement dans le cadre exceptionnel de la consultation nationale sur les éco-quartiers. Il faut obtenir de sortir des procédures exceptionnelles pour que les questions du projet et de la complexité soit mieux partagées et mieux relayée au sein des DDT.

**Jean-Paul Scalabre**, architecte-conseil de la Martinique :

Je voudrais revenir sur la légitimité de la parole de l'Etat à l'heure de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui s'apparente à un mouvement de démantèlement et de concentration de l'appareil administratif français, visant à diminuer le rôle de l'Etat et à minorer ses coûts de fonctionnement. En Martinique, la parole de l'Etat qui était déjà un peu délégitimée par la majorité girondine de la région est devenue inaudible. C'est d'autant plus consternant que c'est une région dans laquelle l'Etat dépense beaucoup. Par exemple, le logement social y est financé par une ligne budgétaire unique, avec un taux de subvention de 20 % contre 5 % en métropole. L'effort de l'Etat y est donc quatre fois supérieur. Pour autant, les propositions de l'architecte-conseil sont d'emblée discréditées puisque censées provenir de l'autre côté de l'Atlantique. Plus globalement, je m'interroge sur cette parole à porter quand l'action de l'Etat est à ce point désorganisée et délégitimée, quels que soient les regroupements administratifs opérés.

**Bertrand Mathieu**, architecte-conseil de la Haute-Garonne :

Je ne suis pas d'accord avec Jean-Paul. Il me semble que notre mission de conseil, hors des métropoles, est assez écoutée et demandée. Peut-être parce que nous intervenons plus comme expert qu'au nom de l'Etat, en étant extérieur à tous les réseaux locaux, avec une parole libre et un regard pertinent. Je n'ai pas l'impression d'être en perte de légitimité. Sauf, peut-être, quand il y a lutte de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales, notamment dans le péri-urbain. Mais c'est parce que l'Etat s'écrase. Sinon, nous sommes plutôt reconnus ; je trouve même cela étonnant.

**Jean-Paul Scalabre** :

Je ne parlais pas de la parole de l'architecte-conseil mais de celle de l'Etat. Et dans les DOM, plus il met d'argent au pot, moins il est respecté. Si nous sommes

écoutés ici ou là, l'Etat organise par ailleurs son retrait dans l'objectif de faire des économies. A partir du moment où l'Etat s'automutile, je ne vois pas comment on pourrait nous prendre pour autres que de simples conseillers au discours général et sans conséquence. Après, c'est au préfet de gérer le théâtre des intérêts en présence.

**Florence Crépu**, architecte-conseil de la Vienne :

Pour compléter ce qui a été dit de notre présence sur le territoire, il y a des échelles de projet qui auraient à gagner de notre connaissance du terrain et de notre expertise. Comme le Grand Paris l'a montré, la bonne échelle qui fait surgir les bonnes questions vise la cohérence et invite à plus de solidarité. Dans mon département, l'ensemble Poitiers-Châtellerauld présente une vraie opportunité de solidarité et de cohérence territoriale, mais il n'y a aucune gouvernance. Heureusement, la démarche du SCOT est enclenchée. Il serait vraiment intéressant d'y renforcer la légitimité des architectes-conseils. Un syndicat est en cours de création. Il y a donc un embryon de gouvernance qui va choisir un bureau d'études et je ne suis pas du tout conviée. Inscire l'architecte-conseil dans ces procédures me semble être un axe à développer.

**Marie-Hélène Badia** :

Au niveau de l'administration centrale, il existe une production d'expertises et de méthodologies très intéressante. C'est le cas, par exemple, pour l'ANRU. Mais localement, ce n'est pas relayé. D'une part, on assiste à la production un peu tardive de réflexions pertinentes, d'autre part, sur le terrain la casse bat son plein. Et les gens qui essayaient de résister lâchent prise... Je veux parler des DDE qui s'opposaient aux volontés politiques locales. Si la capacité d'expertise existe en centrale, localement les correspondants ne savent plus comment faire le lien et sont lâchés.

**Michel Roy** :

Je voudrais revenir sur l'atelier "Littoral" en Vendée. Les architectes-conseils ont été oublié et les responsables m'ont ensuite dit avec regret : « C'est vrai que nous aurions dû vous associer »... Ce genre d'études et de réflexions menées en centrale sont très intéressantes mais il faut, à un moment donné, aller les confronter aux élus et aux collectivités locales. Si c'est pour faire une communication en préfecture et intéresser les services préfectoraux, cela ne va pas loin. L'Etat refuse la confrontation car cela remet en cause trop d'intérêts et réveille trop de rivalités. Voilà mon opinion sur l'atelier "Littoral" et ses piètres retombées en Vendée. Je sais que du côté de Nantes, de Morlaix, de Saint-Brieuc, cela s'est mieux passé, avec un vrai dialogue et du travail. Je voudrais maintenant rebondir sur le propos d'Olivier Mongin sur les espaces publics. Nous sortons d'une grille de lecture qui était celle de l'équipement, c'est-à-dire du quantitatif, et non pas de l'usage. Il faut parler des usages et non plus d'équipement.

**Dominique Tessier :**

Notre sujet est la mise en commun de la parole et son partage pour la rendre plus efficace. A propos du Grand Paris, il me semble que le métro de Christian Blanc n'est pas ce qui rendra le Grand Paris populaire. Le débat qui a rendu le terrain perméable au projet ne l'a pas vraiment adopté sous cette forme. De notre atelier, je retiens cette idée : « Mettons en commun nos expériences pour mieux en diffuser l'enseignement, pour porter une parole plus forte et être entendus ».

**Andreas Christo-Foroux, architecte-conseil du Puy-de-Dôme :**

Nous partageons tous aujourd'hui le constat que l'échelle pertinente de notre intervention n'est plus le département mais la région. Il nous faut prendre position. Je rappelle simplement que les paysagistes-conseils travaillent déjà auprès des DREAL. Il ne faudrait pas que l'architecte-conseil soit limité à l'objet architectural et tenu dans l'ignorance des autres échelles d'intervention de l'aménagement du territoire. Si nous partons du principe que nous restons sur le département sans remonter au niveau régional, nous subirons une perte d'influence énorme.

**Bertrand Dubus, architecte-conseil des Alpes-Maritimes :**

Tout le monde s'accorde à dire que l'horizontalité de la réflexion fonctionne assez bien mais que la verticalité de notre relation est brisée. Il y aurait perte de contact. Qui est notre référent ? Il devrait se situer au croisement de ces réflexions horizontales et de cette remontée vers des interlocuteurs dans ce qu'il reste de l'administration d'Etat. Le maillon qui était hier le directeur départemental de l'Equipement, avec sa culture et son capital de savoir, n'existe plus. On se retrouve dans des structures démunies et désertifiées, avec des niveaux de qualification sans rapport avec les sujets traités. C'est ainsi que l'Etat a du mal à porter une parole à l'échelon local par manque de relais. Les seuls endroits identifiés sont en effet les pôles d'action territoriaux (PAT) qui sont à l'interface d'un certain nombre de demandes locales. Pour le reste, tout le savoir-faire et le patrimoine d'études accumulé depuis quarante ans dans les DDE a disparu. La représentation de l'Etat au niveau départemental est largement déficiente.

**ATELIER 4 - Reconnaissance de la fonction  
d'architecte-conseil****Luc Weizmann, co-animateur de l'atelier, architecte-conseil du Rhône :**

Le quatrième atelier a travaillé sur le thème du repositionnement de nos missions. L'idée était de démontrer que les fondements de nos missions d'architectes-conseils de l'Etat sont toujours pertinentes. Un postulat de base ! De même qu'avant d'être architectes-conseils de l'Etat, nous sommes des architectes praticiens avec tout

ce qui fait notre métier : le sens de la synthèse, l'imaginaire, la pensée et ses interfaces permanentes, l'habitude de traiter la complexité... Nous sommes 123 individualités mais nous existons aussi en tant que Corps et entité constituée. Nous avons parlé de solidarité et nous avons peut-être à construire ensemble une parole collective. Au-delà de nos missions respectives, nous devons donc considérer ce Corps en tant que pôle de ressources. L'idée est d'y voir une potentialité forte qui n'a pas encore trouvé ses modalités d'expression. Le temps est venu de les envisager à partir de ce séminaire.

Après soixante ans d'existence, une mutation profonde s'opère. Mis en place par Eugène Claudius-Petit, les architectes-conseils répondaient à une volonté d'affirmer la qualité au niveau d'un ministre d'Etat, dans un Etat hyper-centralisé et puissant. En soixante ans d'existence, nos missions ont sensiblement évolué par touches progressives (cf. le document sorti pour les cinquante ans du Corps), avec à l'arrivée une perte de lisibilité. Comment la rétablir est la question aujourd'hui posée.

On a beaucoup parlé du malaise des architectes-conseils, mais aussi de leur envie de faire. Nos séminaires se tiennent, depuis quinze que j'y assiste, sur fond de grogne récurrente envers l'Etat. Or, pendant ces deux jours, le mot « malaise » n'est jamais apparu. Un signe ! S'instaure quelque chose de nouveau et d'intéressant qui est l'idée d'une dynamique constructive plutôt que de se plaindre sans fin sur ce qui se passe. Et nous ne sommes pas les seuls à intervenir et vouloir agir. La mutation, pas encore achevée, des modes de gouvernance invite à nous inscrire dans ce mouvement général, dans ce grand bazar qu'est la répartition des compétences, laquelle se fait en France dans le montage des intercommunalités. Cette prise de conscience collective mondiale se traduit chez nous par la réforme des collectivités territoriales. Comment nous positionner là-dedans ? Notre rôle est d'intervenir auprès des politiques qui sont les décideurs à toutes les échelles de territoire.

Cette gouvernance qui se cherche s'accompagne d'un désengagement certain de l'Etat, corollaire de la décentralisation opérée. Trente ans que ça dure ! La RGPP n'en est que le dernier épisode visant une réduction drastique des moyens. Et puisque nous relevons de l'Etat, que devenons-nous ?

La toile de fond sur laquelle cette quête de gouvernance s'effectue est tout aussi planétaire et déroule des préoccupations sociales et environnementales aux innombrables conséquences. Nous sommes dans une mutation sidérante, un tournant de millénaire. Le regard posé sur la planète a changé de façon fondamentale. Cela se traduit chez nous par les lois Grenelle, la seconde exprimant une réduction sensible et conjoncturelle des ambitions. Il s'agit d'une tendance de fond irréversible.

Notre intervention se situe donc dans ce paysage-là qui déborde le cadre français. Cela change de façon considérable la nature de nos missions. Nous ne sommes plus sur des objets. La problématique des permis de construire n'est plus le propos, même si des questions peuvent subsister. Nous sommes sur des problématiques de territoire, de gouvernance, de démarche, voire d'intelligence de projet, en nous situant toujours dans le champ de l'humain. Dans notre fonction comme dans notre métier d'architecte,

il faut réinventer le regard porté sur le monde. Le projet nous donne une assise dans le réel mais une prise de distance est requise. C'est un peu comme la tempête Cynthia en Vendée : après son passage, on ne plaisante plus avec le réel. Derrière la communication, le juridisme et les mots, c'est le réel qu'il convient de gérer.

Dans ce contexte, l'Etat est déstabilisé. La machine administrative s'essouffle devant un tel débordement. Si nous parlons pour le compte de l'Etat, nous portons en revanche librement notre avis sur les choses, avec l'indépendance qui fonde notre mission. La nécessité d'un repositionnement structurel nous est apparue évidente. Considérant que nous sommes environ 120 et que cela représente près de 3 000 vacations annuelles, soit une ligne budgétaire propre, comment repenser ce potentiel de façon globale ? Quatre niveaux et types d'actions ont été identifiés par l'atelier, différents mais complémentaires.

Le premier niveau est celui du département, réaffirmé comme étant notre ancrage dans le territoire et la raison même de notre présence. Car si nous devenons tous "hors sol", nous n'existons plus !

Le second niveau est l'échelon régional. Comment nous positionner au sein des DRAC et DREAL et comment instaurer une collégialité à cette échelle-là ? L'atelier a beaucoup débattu sur le rapport région-département et nous en avons déduit certaines propositions.

Le troisième niveau, crucial, c'est notre relation aux administrations centrales. Quand on rapproche toutes les thématiques et tous les textes de loi sortis à la présence effective des architectes-conseils en centrale, de l'ordre de quelques vacations, on se dit qu'il y a des choses à faire. Nous sommes architectes-conseils de l'Etat et ce dernier continue de produire à tour de bras. Notre positionnement au niveau de l'administration centrale est à revoir, tout comme notre rôle dans l'articulation au niveau régional et au niveau départemental, tout en restant dans notre périmètre. Au sein même de notre organisation, un nouveau fonctionnement est à trouver pour faire le lien entre le terrain et le Bureau. Actuellement, on peut avoir le sentiment que cela ne circule pas vraiment. Nous retrouvons là les problèmes de cloisonnement rencontrés dans les services de l'Etat.

Le quatrième niveau, c'est la parole collective de notre Corps. A l'évidence, nous n'avons pas besoin d'expliquer longtemps les choses pour nous comprendre. Comment faire alors pour porter une parole structurée au-delà de notre collectif ? Outre l'articulation de ces quatre niveaux, quelle parole tenir en nom collectif, expression d'une solidarité qui nous est propre ?

**Christine Edeikins**, co-animateur, architecte-conseil de la DRAC Lorraine :

Je vais décliner en les résumant les questions posées et les différentes réflexions apparues lors de l'atelier. La réaffirmation de l'ancrage départemental a donc été très claire. Plus d'échos des plaintes entendues les années passées. Pourtant l'Etat qui gère

moins de dispositifs financiers qu'avant, notamment pour le logement, voit sa parole diffractée. Les architectes-conseils s'adaptent à la nouvelle donne en se présentant comme les garants, du moins les témoins de l'intérêt général. L'efficacité du conseil porté auprès des élus locaux dans une relation directe est constatée par tous.

Des différentes questions, celle de l'organisation des architectes-conseils au niveau régional est prépondérante, notamment pour énoncer les particularismes locaux trop souvent escamotés, pour réaffirmer les priorités et les enjeux en connaissance de cause. L'idée serait de constituer autour des préfets de région des pôles régionaux réunissant les architectes-conseils et les différentes compétences en architecture pour appréhender la problématique des territoires dans leur diversité. Ce qui reviendrait à organiser l'interface entre l'Etat et le local. L'architecte-conseil placé en DRAC, seul poste régional affecté, pourrait en assurer le pilotage. Ou mieux encore, l'architecte-conseil du département-préfecture. Que les architectes-conseils d'une même région ait une parole collective nous est apparu indispensable. Une logique de réseau permettrait de renforcer la préoccupation architecturale au niveau régional.

Concernant l'administration centrale, il est apparu clairement que les architectes-conseils, notoirement sous-employés, pouvaient porter des sujets thématiques et aider le Corps à produire une réflexion en lien avec les administrations. Faut-il utiliser pour cela les vacances disponibles dans les départements ou les DRAC ? La réponse est non ! Il est très important que tous les contrats soient effectivement remplis en département et en DRAC, que les journées soient effectuées. Les moyens de ce travail thématique sont à prélever ailleurs, notamment sur la ligne des administrations centrales.

Le dernier sujet, essentiel, concerne notre collectif. C'est la question du Corps, de sa lisibilité et de son expression. Tous ensemble, nous constituons un œil expert qui photographie en temps réel le territoire à toutes les échelles. Il nous apparaît fondamental de valoriser ce potentiel aujourd'hui sous-employé. C'est un atout aussi bien pour l'Etat que pour les acteurs locaux en charge de la chose publique. Une meilleure visibilité permettrait de faire émerger des enjeux, de porter des avis sur des sujets d'actualité et de sensibiliser ou communiquer sur ces sujets. Instances administratives ou politiques, commissions parlementaires, tout les cibles sont envisageables. Voici de nouvelles missions pour le Corps, mais avec quels moyens ? Cela suppose encore de faire appel à des intervenants extérieurs ou, peut-être, à d'anciens architectes-conseils sous contrat. C'est ainsi que le Corps pourrait apparaître comme un réacteur productif entre les territoires et l'Etat.

**Luc Weizmann :**

Pierre Lajus a parlé de ce séminaire comme d'un Grenelle des architectes-conseils, ajoutant qu'il n'y avait pas d'urgence pour la circulaire. Celle qui existe nous va très bien. Nous pourrions nous donner un an pour monter ces pôles au niveau régional et les articuler aux architectes-conseils nommés en administration centrale.

Ainsi réunis en région, ils pourront dégager des thèmes et le recensement en sera fait au niveau central. Il faudrait évidemment l'accord du ministère... Une autre manière de faire est de travailler sur des contributions volontaires. Nous l'avons déjà fait au Bureau et nous allons en rendre compte sur le site Internet. Car il faut faire vivre ce site qui doit être redéployé, ne serait-ce que pour bâtir le thème de notre prochain séminaire. Ce site pourrait être le lieu où nous retrouver.

La valorisation de nos rapports annuels est également à envisager. C'est notre production la plus visible, une trace de nos actions respectives. Mais nous ne savons pas à qui nous nous adressons. Il nous faut organiser cette production. Par exemple, en prenant un thème d'actualité comme le Grenelle. Que chacun pondre un texte d'une page ou deux dans l'idée d'être publié et nous aurons à l'arrivée un ouvrage qui n'aura pas demandé un énorme travail, avec un éditeur en appui. Nous pourrions ensuite le communiquer.

**Christine Edeikins :**

A l'évidence, le fait d'avoir travaillé par petits groupes pendant deux jours et d'avoir défini au préalable des ateliers thématiques délivre rapidement une production intense. C'est quelque chose qu'il faut sans doute reconduire.

**Jean-Louis Violeau :**

Le caractère culturel et intellectuel de votre formation transpire dans vos interventions. Plus anecdotiquement, quelqu'un a dit : « Nos conseils sont gratuits et non opposables ; c'est notre première force ». Ce qui m'a frappé, c'est cette capacité à analyser son propre rôle, une forme d'auto-analyse en quelque sorte. Chez vous, il n'y a pas de grande école mais une sorte de concours d'entrée, avec ce grand oral dont beaucoup m'ont parlé et une forme de cooptation. Ce propos de Luc Weizmann est explicite : « On n'a pas besoin de se parler longtemps pour s'expliquer les choses entre nous ». Cette compréhension immédiate est constitutive des professionnels en exercice. Le principe du questionnement m'est aussi apparu comme une caractéristique identitaire, une forme d'interpellation retournée contre soi.

Le second trait saillant est de vouloir affirmer les attributions du Corps et de les actualiser. La page personnelle d'un réseau social vient en effet grossir une réflexion commune, photos à l'appui, pour alimenter une forme d'échange et de vie.

Pour terminer, deux ou trois petites citations que j'ai retenues : « Toujours l'envie de faire dans un Corps vieilli » ; « L'Etat se vide mais nous sommes comme les poissons-pilotes qui frétilent autour de la baleine, toujours un peu à l'avant-garde ».

**François Lamarre, architecte, journaliste, en charge des actes du séminaire :**

Cristina, tu m'as invité à vous rejoindre, mais je crois que tout a été dit. Tu m'as devancé dans le constat d'une inversion du rôle traditionnel des architectes-conseils.

Historiquement, vous vous êtes toujours présentés comme les porteurs de la parole de l'Etat, les relais des politiques publiques, etc. Il s'avère que vous avez vécu une décennie de flottement et de malaise existentiel qui n'était finalement rien d'autre que le reflet des mutations en cours dans l'appareil d'Etat. A l'issue de cette période et après quelques dégagements salutaires à Bâle, Copenhague et Madrid pour faire diversion, vous revenez aujourd'hui à un questionnement de fond à travers ces quatre ateliers, échelle pertinente pour opérer un retour sur soi. J'ai pu assister hier matin à deux d'entre eux et j'ai noté qu'à vingt ou vingt-cinq participants, tout le monde s'exprimait, y compris les nouveaux venus. Les animateurs ont bien fait leur boulot, invitant chacun à parler. Et comme l'a remarqué Christine Edeikins, il s'est dit beaucoup de choses. Il a suffi d'un peu de temps et d'une organisation adéquate pour qu'un contenu émerge. A l'évidence, le moment était venu, la situation était mûre. Tout le monde a pris la mesure de la redistribution issue de la dernière vague de décentralisation et de la RGPP qui se termine en queue de poisson - difficile d'en saisir la fin - , mais plus personne n'a jugé bon de parler de malaise, de doute existentiel, etc. Effectivement, il y a un changement de ton général. Rémy Butler l'observe jusque dans la parole des hauts représentants de l'Etat : « Même les préfets ont changé de ton ; ils sont dans le compassionnel ! » Dans cette période de redistribution des rôles, vous vous accrochez au terrain, lieu de vos pratiques quotidiennes, et vous souhaitez repartir de cette base pour affirmer vos positions. Et si vous n'êtes plus les porteurs de la parole de l'Etat, faute de politiques publiques affirmées, vous relayez la notion d'intérêt général avec ce paradoxe formidable que vous êtes à l'origine des acteurs privés. Une singularité aujourd'hui admise et enracinée que personne ne conteste.

Ces quatre ateliers vous ont permis de mesurer votre force et de prendre conscience de caractéristiques qui ne sont pas nouvelles. Vous avez ainsi réalisé que vous interveniez surtout dans les délaissés du territoire, dans tout ce qui n'est pas couvert par les services et structures d'études des collectivités locales. Est-ce une bonne chose d'être ainsi cantonné dans ces délaissés - sans rien de péjoratif derrière ce mots - et faut-il vous en satisfaire ? J'ai noté des avis divergents et des regrets. Gilles Reichardt dit intervenir utilement sur l'agglomération de Saint-Etienne où justement les services abondent, notant que « les élus sont bien contents de trouver l'architecte-conseil pour dire les choses et leur permettre, au final, de départager les services quand tout le système coince, tant il y a d'acteurs en piste et d'intérêts contraires ». Je crois qu'il serait dommageable pour tout le monde de désertir le champ métropolitain ou les grandes agglomérations pour jouer les utilités partout ailleurs. De même qu'il ne faut pas opposer des territoires complémentaires, il ne faut fermer aucune porte...

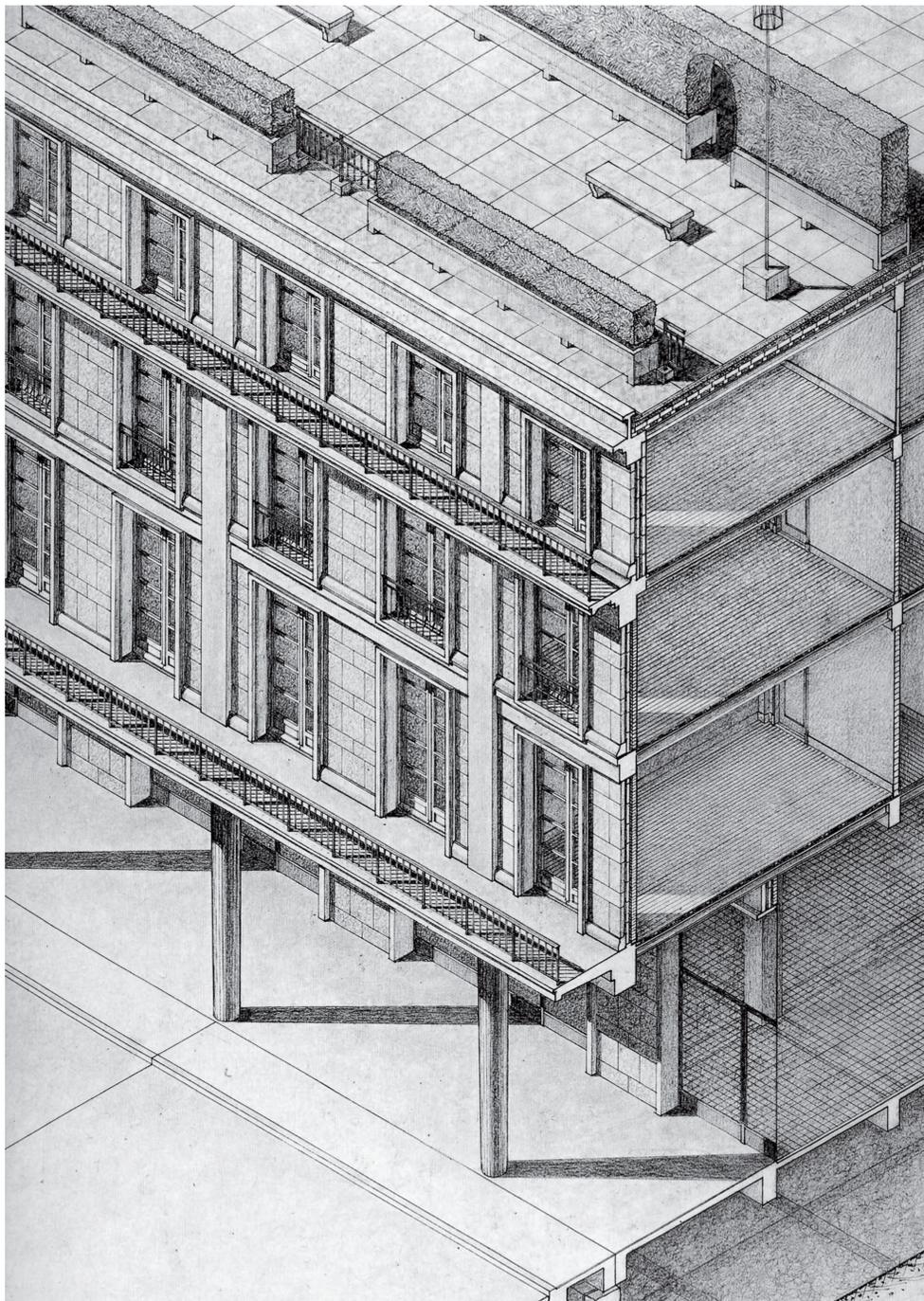
Vous êtes ainsi en train de réinventer vos missions et votre rôle, ce qui est aussi très exigeant et va vous créer beaucoup d'obligations. Et puisque vous êtes en situation d'observateurs privilégiés du terrain, l'idée de créer un observatoire a été exprimée dans plusieurs ateliers afin de faire remonter les informations, ambitieux programme. Cette inversion du rôle me fait penser au petit personnage d'Alice au pays des

merveilles, toujours up-and-down. Même si Vincent Brossy a rappelé que cet aspect réversible de la fonction est déjà mentionné dans la circulaire. Toujours est-il que vous souhaitez aujourd'hui relayer activement les attentes du terrain et des collectivités locales, dénoncer les aberrations et les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre des projets et l'application des règlements. Vous disposez pour ce faire d'un atout considérable : l'organisation verticale de votre Corps et le réseau que vous constituez à travers le pays qui est, lui, horizontal et transversal. Vous en êtes les rouages à tous les niveaux : département, région - en DRAC et peut-être demain en DREAL - et administration centrale. On a l'impression qu'il suffit d'enclencher une vitesse pour que ça tourne. En apparence, tout serait facile. Pour autant, il ne faut pas croire que vous allez inspirer le législateur et réécrire les textes. Ce rôle, vous le comprenez aisément, est très exigeant en termes de production et d'organisation. C'est pour vous le défi de demain.

Enfin, pour terminer sur la pertinence de l'organisation du séminaire, ces quatre ateliers thématiques apparaissent parfaitement chaînés. C'est comme cela, en retrouvant un positionnement et en recréant votre rôle, à partir du terrain et comme courroie de transmission, que vous allez rester d'actifs défenseurs de l'intérêt général, mais encore "le poil à gratter de l'administration" selon l'expression qui vous est familière, et que je n'ai pas entendue cette année. Bref, vous êtes bien décidés à continuer de déranger et votre attitude d'aujourd'hui est tout sauf passive, même si la situation semble encore confuse. Et demain, il va falloir produire.

**Cristina Conrad :**

C'est un bon résumé et ce sera notre conclusion. Nous allons pouvoir poursuivre nos conversations pendant le repas et les visites de l'après-midi. Je voudrais maintenant remercier, en notre nom à tous, Martine Liotard pour son travail de préparation et son exposé d'hier sur Le Havre, Dominique Dherville pour sa présentation de l'agglomération et les visites de terrain, Sophie Alexinsky, présidente des paysagistes-conseils pour sa présence à nos côtés, Claude Launay pour toute sa dévotion, l'agence "Ici la Terre" et l'ensemble du Bureau pour l'organisation. Car ce fut un vrai bonheur de travailler ensemble à l'occasion de ce séminaire. Une pensée, enfin, pour les journalistes présents, Anne-Marie Fèvre (Libération), Jacques-Franck Degioanni (Le Moniteur), Luc Le Chatelier (Télérama), Christine Desmoulins et François Lamarre (journalistes indépendants) qui nous ont accompagnés pendant ces journées.



Axonométrie d'un immeuble, avenue Foch (Auguste Perret, architecte en chef, Gustave Perret, André Le Donné, architecte en chef adjoint, Atelier de reconstruction du Havre, 1947 - fonds CNAM).

# ATELIER I - Réglementation

## Un millefeuille de normes et de réglementations

**Synthèse : Hélène Fricout-Cassignol et Lionel Orsi**  
Architectes-conseils de la Charente et de la Haute-Saône

### L'objectif de la réglementation

L'esprit de solidarité préside à l'élaboration des lois, des règlements et des normes. L'ensemble de ces textes constitue notre "maison commune". La recherche du risque zéro justifie ce vertigineux échafaudage réglementaire et normatif. Le principe de précaution s'applique tous azimuts. Il revient à penser en disant : « nous sommes tous des handicapés en puissance ». Ce raisonnement est-il viable et "soutenable" ? Comment objectiver les risques ?

### La perte progressive de l'objectif

Comment transcrire dans la réalité, et accessoirement dans le bâti, cette nécessaire solidarité ?

### La dérive

Un empilement de règles - le "millefeuille de la réglementation" - devenu excessif et inopérant. La réglementation a tendance à scinder et dissocier les problèmes en différents domaines cloisonnés. D'où la dérive constatée vers des réponses partielles et multiples qui proposent avant tout des solutions techniques comme autant d'automatismes, au mépris du projet.

Le mot même d'architecture est absent du propos. Il n'est d'ailleurs pas employé dans les textes du Grenelle et même la DAPA préfère recourir au terme de patrimoine.

### Le contrôle

La réglementation est régie, voire assujettie au contrôle. Qui dispose alors de la légitimité pour assurer ce contrôle ?

Les sous-commissions qui président à l'évaluation des risques sont des lieux de dialogue et de décision dont il apparaît important d'améliorer le fonctionnement. La comparaison entre un avis donné par la sous-commission de Sécurité incendie et celle de l'Accessibilité PMR met en évidence la question de la légitimité des acteurs.

Pour la Sécurité incendie, ce sont les services de secours, ceux-là mêmes qui auront à intervenir dans le bâtiment en cas de sinistre qui donnent leur accord.

Pour l'Accessibilité des PMR, la DDT joue un rôle important au sein de la sous-

commission, mais la légitimité de l'avis émis n'est pas évidente. Qui arbitre alors ? Le tribunal ? L'exercice du contrôle nécessite un esprit de synthèse qui tient compte de l'ensemble des strates du millefeuille réglementaire.

L'évaluation de la règle et sa mise à jour sont une nécessité impérative. La réglementation coûte cher et doit atteindre son objectif en s'adaptant au lieu et à l'époque. Le bon angle d'attaque serait de revenir à la qualité architecturale, à l'usage et à la spécificité des territoires, bref au "local", en croisant les regards sur le projet.

Etablir le dialogue, créer des synergies, associer d'autres partenaires, tout cela suppose d'inventer des espaces de négociation, notamment entre la DDT, les bailleurs sociaux, les associations d'élus (maires), l'union des CAUE, les collectivités...

On note toutefois que les collectivités sont méfiantes vis-à-vis de l'Etat perçu au mieux comme celui qui subventionne, sinon celui qui réprimande, alors que l'Etat devrait représenter celui qui rapproche et met ensemble en favorisant le dialogue et la prise de décision au plus près des objectifs recherchés, celui qui facilite le "vivre ensemble".

Dans cette perspective, le rôle des architectes-conseils est double :

- Produire des textes d'évaluation et être porteur d'un discours critique et circonstancié sur la réglementation.
- Mettre en place un observatoire par l'intermédiaire de notre site (à refonder) ou un blog.

#### **Quatre axes de réflexion identifiés comme urgents**

##### I - Accessibilité des PMR

La réglementation répond à une donnée actuelle qui est celle des personnes âgées dont les effectifs vont croissant ; nous vivons plus longtemps...

Une différence s'impose entre l'espace public et l'espace privé. La réglementation ne peut être la même dans les deux cas. Dans la sphère privée de l'habitat, ne pourrait-on pas créer un fonds de solidarité qui permettrait de répondre à des demandes de travaux d'adaptation plutôt que d'imposer la règle du "tout logement handicapable" ? Surtout que la banalisation du handicap n'est pas réaliste ou peu opératoire. La réponse se trouve dans la flexibilité du logement afin qu'il puisse s'adapter au handicap quant celui-ci paraît. Plutôt faire à la demande et sur mesure que banaliser. Il faut glisser de la question du logement normatif à celle de "l'habiter", revenir à l'usage.

Rôle d'accompagnement des architectes-conseils :

- Le rôle de la DDT en amont des dossiers est primordial ; son rôle dans la sous-commission PMR est à privilégier.
- Sensibiliser les acteurs à la qualité de l'usage des espaces et à la question du lien social (aider un handicapé, n'est-ce pas l'aider à se débrouiller seul ?).

- Un enjeu de taille : la mise en conformité du patrimoine bâti de l'Etat.
- La mise en conformité à l'horizon 2015 des espaces publics (aide aux petites communes qui ne savent comment faire avec les emmarchements de leur église ou de leur mairie, la nécessité et le coût d'un ascenseur, les accès aux commerces de voisinage...).

## 2 - Le permis de construire (PC)

On constate une augmentation des demandes de pièces complémentaires avec pour corollaire l'allongement du temps d'instruction. Cela crée des inégalités entre les demandeurs qui disposent d'appuis pour défendre leur dossier et les demandeurs isolés pour qui cette surenchère est un obstacle supplémentaire. Faut-il aller vers un PC à deux vitesses, avec un premier dossier relatif à l'urbanisme et un deuxième, plus détaillé, qui concerne le projet architectural proprement dit ?

Souhait des architectes-conseils :

- Les architectes-conseils confirment la nécessité d'intervenir le plus en amont possible des projets afin d'éviter les désaccords qui mettent l'opération en péril, et d'être présents à l'instruction du PC pour pouvoir garantir un bon suivi.

## 3 - Le développement durable (DD) :

La question concerne les contradictions flagrantes et de plus en plus nombreuses qui se font jour entre la démarche de développement durable et les réglementations en vigueur. Exemple : les lux imposés (150 lux dans une cage d'escalier de secours, est-ce bien nécessaire ?), l'accessibilité entre balcon et intérieur du logement, les pentes de toiture prescrites par le PLU et la rétention d'eau souhaitée, etc.).

## 4 - Les plans locaux d'urbanisme (PLU) :

L'enjeu principal en est l'étalement urbain. Le premier propos d'un PLU porte donc sur la dimension des parcelles, les distances aux limites séparatives, etc. Les questions abondent : le parking, la toiture imposée... Le PLU est le moment privilégié d'une approche des questions d'aménagement du territoire avec les élus.

Il conviendrait de créer des comités de pilotage impliquant les services de l'Etat pour aider les communes à formuler leur demande, pour débattre avec les lotisseurs et pour aller vers des consultations plus ouvertes ou des propositions de professionnels qualifiés. Comment passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme peu ou prou négocié ? Eternelle question... Cette tendance peut être encouragée lors de l'établissement du cahier des charges. Les PLU devrait plus afficher des intentions et des objectifs afin de laisser une marge de négociation lors de l'avancée des opérations.

Le rôle des architectes-conseils :

- Porter la parole de l'Etat mais aussi faire remonter "la parole du terrain ou du

local" auprès des services. Notre rôle dans le "porter à connaissance" doit être revalorisé.

- Collecter, recenser les effets pervers de la réglementation et faire remonter les contradictions observées sur le terrain apparaît aujourd'hui comme une nécessité.
- Se tourner vers des élus locaux souvent désemparés devant cette réglementation pléthorique. Les principes de l'intérêt général et de l'utilité publique restent le recours, au cœur du conseil et des argumentaires développés.

Le dossier de PC pourrait être l'occasion d'un débat plus démocratique et pédagogique sur les questions d'architecture et d'urbanisme, le cadre de vie et le "vivre ensemble". L'architecte-conseil doit inciter à la mise en place d'espaces de négociation. Il doit être partie prenante de la concertation en réaffirmant l'intérêt public du projet. Pourquoi n'y-a-t-il de concertation que sur/pour les projets qualitatifs ? Alors que les médiocres passent sans problème. Les espaces de discussion rendus possibles par la loi recèlent des ressources extraordinaires et nous devons favoriser leur émergence.

Il convient, d'une part, d'affirmer notre rôle de médiateur et de lui trouver des relais dans l'administration, et d'autre part, de mettre l'urbain à l'ordre du jour et de réfléchir à ce retour en force d'un questionnement sur le mode d'habiter.

**Les architectes-conseils sont pour une réglementation assouplie et contextualisée qui laisse place au dialogue.**

**Les architectes-conseils sont pour une conduite de projet en équipe intégrée et pour mettre en place des espaces de négociation ad hoc.**

## ATELIER 2 - Local / global

### Le projet local au centre des pratiques

#### Synthèse : Philippe Madec et Michel Roy

Architectes-conseils des Hauts-de-Seine et de la Vendée

I - L'architecte-conseil appréhende d'emblée le niveau local à travers le projet exprimé, à commencer par la planification locale et le bien connu PLU. Ce dernier offre, d'une part, l'idée d'un projet de paysage dans lequel l'architecture apparaît à gros traits, et d'autre part, un jeu d'acteurs qui détermine très fortement le projet local et qui se déroule et s'arbitre dans une conflictualité permanente. Le local procède donc de deux dimensions, l'une physique et l'autre humaine.

Le global, en revanche, nous apparaît dans un premier temps comme la dimension générique, non pas comme l'expression de la mondialisation mais plutôt comme celle de la puissance économique : le produit d'une ingénierie financière. D'une manière tacite et sans faire débat dans cet atelier, le global se confond pour les architectes-conseils avec le central, autrement dit avec la parole de l'Etat et les politiques publiques affichées.

Entre le générique et cet hyper local, ou si l'on préfère entre « le local comme banalisation du global » et « le green comme expression du global », l'architecte-conseil louvoie. Il s'agit pour lui de limiter la casse, d'apporter l'avis qui préserve le lieu en déjouant à la fois le projet "clé en main" et l'envahissant relationnel local. Et pour y parvenir, il lui revient d'aider l'élus local à maîtriser son projet.

Et parce que le poids des financements génériques détermine la réalité des projets locaux, la nécessité de porter un regard sur les financements nous semble une demande cohérente, y compris avec l'idée que nous nous faisons d'une démarche de développement durable et de l'interdépendance des aspects culturel, économique, social et environnemental.

La relation entre le local et le global apparaît donc comme une relation conflictuelle et permanente. Les applications de la politique du développement durable sur les territoires ne sont-elles pas ressenties comme les retombées d'une pression nationale - voire globale - destinée à modifier les manières de faire locales ? Or le local résiste.

Le constat est fait d'une absence de documents pertinents pour gérer la plus petite dimension du niveau local, le bourg ou le village, lesquels ne peuvent se doter de PLU et encore moins de PLU intercommunaux. Le sentiment de notre utilité sur le terrain s'en trouve conforté, ne serait-ce que pour combler les manques des politiques centrales et surtout pour intervenir là où les besoins apparaissent. Et la nécessité d'un

relais local, cette personne indispensable à l'ancrage de l'architecte-conseil dans son département, est toujours aussi forte .

**2** - Très vite, penser le local conduit à questionner le lieu d'exercice légitime de l'architecte conseil. Les expériences des uns et des autres s'avèrent plutôt rurales, voire toujours rurales ! Les villes ou les agglomérations équipées de services techniques efficaces ne font pas ou que très rarement appel à l'architecte-conseil de l'Etat. Et s'il intervient dans les secteurs urbains, c'est essentiellement à l'occasion d'avis à porter sur les projets ANRU, à la demande expresse de l'Etat et non pas des collectivités locales, ce qui justifie d'ailleurs la dotation de vacations supplémentaires pour ces projets. Partant de ce constat, mais tout en se demandant s'il s'agissait d'un effet propre à notre groupe, l'atelier s'est tout bonnement demandé si « le local ne coïncidait pas avec le rural pour les architectes-conseils », sans oser y répondre affirmativement. Ne sachant comment nous opposer à cette forme d'évidence, force est d'admettre une certaine incohérence entre l'importance de nos missions - accrue par les effets des lois Grenelle - et la réalité de notre présence sur le terrain. L'idée de dresser la carte des territoires sur lesquels nous n'intervenons pas s'est ainsi imposée à nous. Vient ensuite le constat que les architectes-conseils, pas ou peu consultés par les villes et les agglomérations, peuvent passer à côté de la grande aventure de demain, à savoir l'éco-réhabilitation de la ville existante.

**3** - Penser le local nous a aussi conduit à nous interroger sur le lieu de l'architecture, au-delà du seul exercice des architectes-conseils. Entre la question urbaine ou d'aménagement du territoire et l'hégémonie de la question technique pour résoudre la crise environnementale, l'architecture hésite. Sa place et son propos sont jusqu'à présent assez flous. Entre un ministère de l'Ecologie qui ne porte aucun discours sur l'architecture - si ce n'est l'envie de faire disparaître l'article R111-21 du code de l'urbanisme - et un ministère de la Culture qui symboliquement fait de la création architecturale une sous-catégorie du patrimoine, nous nous demandons s'il ne revient pas aux architectes-conseils de débayer, rouvrir et rétablir la place de l'architecture dans le débat public, et notamment au niveau local.

Confrontés à l'absence des mots "culture" et "architecture" dans la loi Grenelle 1 (le constat vaut aussi pour la loi Grenelle 2), nous envisageons de clamer et d'installer la culture comme quatrième pilier du développement durable.

Une telle revendication aurait pour mérite :

- de rappeler la notion de qualité architecturale aujourd'hui ramenée à la qualité d'usage et à la qualité environnementale, ce qui est déjà pas mal mais qui ne suffit pas,
- de refuser la réduction de l'architecture au seul bâti comme le fait la loi Grenelle.

Outre ces mérites, cela nous permettrait opportunément de faire remonter par le

biais de la culture la diversité locale, la richesse des territoires et, au-delà, bien des valeurs sociales.

Il s'agirait donc de reconnaître les régions et les lieux, de dire leurs spécificités (par la diversité de nos actions spécifiques). Et cela tout en affirmant haut et fort l'occasion historique d'innovation, d'invention sociale, de dynamisme culturel, d'opportunité magnifique de recherche et d'ouverture vers les questions d'avenir que représentent notre époque et nos lois nourries de l'argumentaire "durable".

C'est ainsi que nos missions trouveraient une ouverture et que nous pourrions réaffirmer notre apport spécifique. Il s'agirait de ne plus seulement participer - quoique toujours - à l'accompagnement d'un bon projet dans un bourg, ou de se retrouver supplétif du CAUE et demain agent de l'ADEME, mais bien davantage de participer à la définition des enjeux à chaque échelle d'intervention en couplant les exigences aux territoires. C'est ainsi que nous pourrions nous adresser à toutes les compétences, ce qu'implique la démarche partenariale de développement durable et ce que l'architecture, œuvre de synthèse nourrie de complexité, sait opérer depuis toujours.

Car nous ne sommes pas positionnés en première ligne sur l'expertise réglementaire du développement durable. Nous travaillons sur l'architecture, c'est-à-dire sur la dimension non-quantifiable de l'ouvrage, à la différence du bâtiment, et sur la nécessité d'explorer de nouvelles pistes pour l'environnement, de valoriser des démarches de projet exigeant une compétence multiple.

Le principe d'une sollicitation de l'architecte-conseil sur des missions transversales et régionales, voire thématiques, en dehors de ses affectations habituelles, s'impose à l'évidence. En outre, notre présence démultipliée sur le territoire devrait servir à la constitution d'une connaissance partagée, sorte de suite donnée au travail de la DATAR dont un site Internet pourrait rendre compte.

**4 -** Pour terminer, la question des avis à porter sur les permis de construire constitue un horizon commun. Entre ceux qui sont submergés par les dossiers (« bizutage », a-t-on entendu...) et qui ne souhaitent plus en analyser, et ceux qui trouvent que l'instruction conjointe avec les agents des DDTM est un moment de pédagogie utile, la question du lieu et du terrain de nos pratiques revient avec insistance. Il nous semble ici utile de rappeler qu'il ne peut être donné d'avis sans un déplacement sur le lieu concerné, sans prise de connaissance de l'environnement physique des projets. Impactés par la réforme de l'Etat et nourris de la connaissance des territoires, nous ne pouvons pas situer nos interventions en deçà de l'expression des enjeux du territoire. Nous souhaitons donc moins de permis de construire à viser et davantage de conseils aux collectivités à donner.



*L'hôtel de ville et sa place à la croisée de l'avenue Foch (axe gare-plage) et de la rue de Paris (Auguste Perret, arch. -1954-1960), œuvre posthume, Perret décédant en février 1954.*

## **ATELIER 3 - Gouvernance**

### Des territoires en quête de gouvernance

#### **Synthèse : Jean-Pierre Duval et Dominique Tessier**

Architectes-conseils du Finistère et de l'Ardèche

##### **Rappel du rôle de l'architecte-conseil**

Porter la parole de l'Etat et s'assurer de la prise en compte des politiques publiques dans les projets et les stratégies locales développés est le rôle historiquement dévolu aux architectes-conseils depuis soixante ans. Avec la décentralisation et la révision générale de politiques publiques, leur mission évolue vers un rôle de catalyseur, de médiateur, de "facilitateur" de dialogues, d'accumulateur d'expériences...

##### **Le constat**

Nous sommes dans une période de bouleversement et d'accroissement de la complexité des processus de fabrication du territoire.

La déréglementation urbaine s'accompagne d'un désarroi général.

Le changement d'échelle des lieux de décisions (municipalité, agglomération, intercommunalité, département, région et aire métropolitaine...) s'assortissent de transferts de compétences souples et variables.

Les territoires d'études changent en conséquence, du PLU au SCOT, avec pour acteurs des syndicats intercommunaux à vocation multiple, de tous ordres...

Au sein même du ministère, l'abandon des missions d'ingénierie et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage se traduit par un déficit de culture urbaine et le report vers des missions d'accompagnement approximatives.

La prise en compte des enjeux du développement durable a néanmoins entraîné depuis quelques années un changement de mentalité et d'attitude chez les élus. On peut désormais parler d'étalement urbain, de densité, de patrimoine durable, et poser les questions d'un développement local en étant écouté.

La complexité de l'action locale n'est pas dans les habitudes de l'Etat mais elle est au cœur de notre action et des projets auxquels nous sommes confrontés. Il convient d'insister sur l'importance du projet, sur la culture et les pratiques que la démarche suppose.

##### **Les questions abordées**

Quelles sont les intentions de l'Etat et comment les exprimer ?

Une grande hétérogénéité est apparue dans la perception du rôle des architectes-

conseils au sein des directions départementales des territoires (DDTM et autres...) et autant de disparités dans la compréhension de nos missions. Il est essentiel que l'Etat réaffirme, de manière claire et synthétique, les intentions exprimées dans les lois SRU et Grenelle I et II de manière à faire apparaître un socle commun pouvant servir de base à la rédaction de nos lettres de missions (document à l'attention des DDT). L'Etat doit assumer sa double approche entre la sphère réglementaire et les pratiques de projet, au risque de contradictions, et affirmer le rôle de l'architecte-conseil dans le suivi du projet au prix de la complexité, voire de l'ambiguïté.

A quelle échelle intervenir ? Un problème de territoire.

L'affirmation d'une multiplicité d'échelle est le propre d'une présence sur le terrain qui nécessairement décline, rapproche, concilie les points de vue :

- de la commune, notamment rurale, avec affirmation de l'importance de la participation des PAT par leur connaissance du terrain et leur faculté de liaison entre l'échelle communale et l'échelle plus large (politiques nationales, conseil général) et donc l'élargissement du projet,
- du département, échelle remise en cause par personne,
- de la région en tant que lieu de synthèse et de recueil d'expériences,
- de l'Etat pour tirer des conclusions générales thématiques, mais encore de lieux d'instances thématiques transversales (l'exemple de l'Atelier du littoral).

Auprès de qui intervenir ? Un problème de gouvernance, sans réponse immédiate. Néanmoins, il convient de rappeler le rôle incontournable du politique, maire notamment, qui porte au final la décision et que notre parole doit accompagner. On distingue ainsi :

- les lieux de décision où nous sommes légitimes à travers la présence de l'Etat : SCOT, PLU et projets financés par des aides publiques, notamment dans l'habitat social et la rénovation urbaine (ANRU),
- les lieux de décision où nous ne sommes pas appelés, notamment le conseil général qui s'occupe des infrastructures et les structures d'agglomération qui possèdent, entre autres, la compétence en matière de politique de l'habitat,
- enfin, des lieux de "non décision" comme la métropole, par ailleurs lieu de dialogue possible.

Comment intervenir et par quelles incitations ?

Ici aussi, l'affirmation par l'Etat de notre légitimité est essentielle. Il peut le faire par le biais du financement ou des procédures de développement durable qu'il maîtrise, du logement social qu'il finance...

Quels moyens ? Quelques suggestions :

- Que l'Etat affirme ses intentions de manière claire et affichée, afin de rédiger de

manière homogène nos lettres de mission et de définir les lieux de notre intervention (cf. la question des éco-quartiers).

- Que l'échelle de la région soit affirmée par l'intervention d'un "architecte-conseil régional" - éventuellement celui du département principal - pour opérer la synthèse des sujets spécifiquement abordés au niveau régional (par exemple, université, infrastructures...), sur un rythme annuel.
- Que la dimension thématique soit prise en compte dans la redéfinition du rôle des architectes-conseils placés auprès des administrations centrales. Ces derniers pourraient être en charge de synthèses restituant le travail fait par des architectes-conseils sur des thèmes choisis : lotissements, accessibilité PMR et adaptabilité, loi littoral, entrées de ville, etc...
- Réaffirmer l'intérêt des rapports annuels ou de bilans ciblés à travers une synthèse collective et favoriser la mise en commun des expériences par différents moyens adaptés (site internet) afin d'orienter l'action et d'en déduire de nouvelles formes et modalités d'intervention.



*La tour lanterne de l'église Saint-Joseph culminant à 104 m et reposant sur quatre groupes de quatre piliers (Auguste et Gustave Perret, Raymond Audigier, arch., Marguerite Huré, maître verrier).*

## **ATELIER 4 - Repositionnement**

### Vers une métamorphose des missions

#### **Synthèse : Christine Edeikins et Luc Weizmann**

Architectes-conseils de la DRAC Lorraine et du Rhône

Après avoir aménagé la France, l'Etat doit ménager le territoire. La parole de l'Etat est aujourd'hui diffractée. Le besoin d'un conseil indépendant est plus que jamais d'actualité. Les architectes-conseils de l'Etat (ACE) se positionnent comme étant en premier lieu des conseils au service de l'intérêt général. Ils se prononcent en faveur de nouveaux dispositifs mettant en œuvre le travail de groupe au sein d'"identités de territoires".

Les interactions entre territoire et projet, entre global et local, inscrivent dès à présent les missions des ACE dans un champ d'actions élargi qui consiste à :

- développer une culture du territoire et de l'urbain,
- revendiquer l'architecture comme fédératrice de culture,
- aider à problématiser les questions et à agir méthodiquement,
- participer à la mise en place d'équipes de travail, de démarche, de gestion des interfaces,
- penser les logiques et les conditions du projet pour permettre une qualité à toutes les échelles,
- être force de proposition dans le respect des spécificités locales, mais encore sur des thématiques transversales,
- s'inscrire dans une logique de réseaux de professionnels, de collégialité, avec notamment les paysagistes-conseils,
- participer aux débats nationaux sur les enjeux de société.

La nature des missions de conseil a subi une modification profonde, même si la fonction reste inchangée. Le travail traditionnellement ciblé sur des objets ou projets opérationnels recouvre à présent essentiellement :

- des problématiques d'aménagement du territoire à long terme,
  - des démarches et stratégies sur le contexte de production, la conduite sociale des projets,
  - des expérimentations dans le champ de l'espace, ciblant des exemplarités.
- Les missions doivent intégrer ces nouvelles problématiques.

## Pertinence des niveaux d'intervention

Quatre niveaux pertinents ont été identifiés et confirmés :

- pour les ACE dans leurs missions individuelles, en relation avec les représentations de l'Etat : le niveau départemental, le niveau régional et le niveau national.
- pour le Corps, dans ses relations avec l'Etat, les médias, les institutions, et les professionnels : le niveau national.

## Un attachement réaffirmé sur le territoire, au niveau départemental (DDT)

### Un ancrage revendiqué dans le département, en tant que "camp de base"

Le département offre un niveau proche de la réalité et de l'espace du projet, à toutes les échelles. Les DDT(M) sont à présent en place, regroupant autour du préfet les services de l'agriculture et de l'équipement. De nouveaux organigrammes ont été constitués, avec des services transversaux, des services thématiques centraux et des antennes territoriales qui regroupent les anciennes subdivisions. Le regroupement Agriculture-Equipement apporte un renouvellement potentiel des approches, une diversité de compétences. Au-delà des problèmes liés à la restructuration, une vraie relation des services déconcentrés à leur territoire de travail est maintenue.

De nouvelles modalités d'intervention sont néanmoins à trouver :

- auprès des services déconcentrés de l'Etat pour adapter les missions à la mutation des modes de gouvernance,
- auprès des collectivités locales, qui éprouvent un immense besoin de conseil, pour obtenir un support politique et logistique apte à maintenir l'ACE dans un réseau actif au niveau local.

### Des missions à recadrer avec les services déconcentrés de l'Etat

Accompagner des démarches territoriales exige une approche réelle du territoire et une vraie connaissance. La fréquentation du "génie des lieux" inspire le contenu des "porters à connaissance" qui sont autant d'outils fixant les problématiques, cadrant les enjeux et la mise en œuvre d'opérations innovantes dans tous les domaines. Une connaissance requise à tous les niveaux de l'aménagement : directives territoriales d'aménagement et de développement durable, Agendas 21, schémas régionaux climat/air/énergies, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), SCOT Grenelle, PLU intercommunaux Grenelle...

La territorialisation du Grenelle (eaux, énergies, risques, transports, déplacements) comme la politique de la Ville (suivi des projets ANRU - à revitaliser) et l'accompagnement des projets et leur évaluation imposent cette connaissance fine des territoires.

Les services déconcentrés sont par ailleurs en première ligne et ont besoin de conseils pour l'entretien du patrimoine de l'Etat (diagnostics thermiques, énergies, accessibilité PMR, aspect patrimonial...), le suivi du logement social (arbitrages de programmation, d'implantation, relation avec les bailleurs sociaux, observatoire de qualité...), la gestion des risques (feu, eaux, terre, air) et l'élaboration des documents réglementaires.

Par ailleurs, les appels à projets labélisés et autres expérimentations (éco-quartiers, éco-cités, démarches innovantes) mobilisent beaucoup d'énergie et appellent le conseil, sans parler du suivi de projets spécifiques (projets de l'Etat, concours), des démarches de sensibilisation assorties de visites, des concours, palmarès et manifestations diverses... Les sujets ne manquent pas, aussi nombreux que variés.

### **Une articulation nouvelle avec les collectivités locales, une organisation des missions à repenser**

L'assistance aux collectivités locales, dans le cadre de la mise à disposition par les services de l'Etat, pour les domaines de l'architecture et de l'aménagement, et dans un périmètre à définir selon les territoires considérés, doit être amplifiée et organisée.

Les ACE (et les PCE), alors que les services déconcentrés s'amenuisent, sont appelés à intervenir directement auprès des élus locaux. Ces nouveaux décideurs « en charge de compétences écrasantes » (sic) sont souvent en demande de conseils indépendants, y compris dans les agglomérations dotées de services propres.

Les expérimentations et pratiques des ACE mériteraient d'être valorisées et diffusées via le site internet.

De nouveaux modes d'organisation sont à mettre en place de façon structurelle (et articulée avec les PCE) au sein des DDT, concernant :

- la mise à disposition des ACE organisée au niveau départemental (à l'initiative du préfet),
- la définition des modalités de contact avec les collectivités territoriales et leurs émanations : agences d'urbanisme des agglomérations, structures intercommunales, pays, communes en milieu rural,
- la participation aux comités de direction et aux réunions thématiques des services en charge de l'aménagement et au territoire,
- le travail sur les projets avec les nouvelles antennes territoriales,
- les ateliers thématiques interservices (ateliers projets urbains, politique de la ville, Grenelle, expérimentations spécifiques),
- les échanges pluridisciplinaires avec les professionnels à tous les niveaux de fabrication de la ville et du paysage,
- les rencontres d'échanges avec les acteurs du territoire (associations des maires, fédérations des bailleurs sociaux, aménageurs, lotisseurs...),
- la participation au réseau régional de conseils (2 journées / an au niveau régional).

Des modalités concrètes d'intervention sont à envisager :

- réaffirmation d'un positionnement auprès du préfet et du directeur (DDT) avec une identification claire dans les organigrammes, auprès des équipes de direction,
- pilotage et secrétariat des missions assurés au niveau de la direction,
- coordination régionale des ACE départementaux. Lors des passations de poste, envisager l'établissement d'un dossier de "situation dans territoire d'affectation" et l'initiation des nouveaux nommés en période pré-opérationnelle.

### **Une logique de réseaux à conforter au niveau régional (DRAC et DREAL)**

Une meilleure représentation régionale est à trouver en parallèle de la réforme des collectivités territoriales et de l'Etat.

Les DREAL qui regroupent des services auparavant distincts (DRE, DIREN, DRIRE) revêtent désormais une fonction primordiale, notamment de coordination des DDT(M) en relais de l'administration centrale, mais encore de portage et de coordination de projets et d'expérimentations spécifiques : éco-quartiers, projets villas urbaines durables du PUCA, grands concours d'aménagement, politique de la ville... Les DRAC sont reconfigurées en assurant le regroupement des SDAP. Les problématiques abordées s'ouvrent à l'urbanisme, à la réutilisation des patrimoines industriels, etc.

#### **Systematiser la collégialité entre les ACE départementaux et la DRAC**

La mise en place de pôles régionaux de conseils au niveau des DREAL apparaît indispensable. Structure pilote, à mi chemin entre les territoires et l'Etat, les pôles interviendraient dans les politiques énergétiques ou environnementales et dans la planification du Grenelle, avec l'énoncé des particularismes locaux, de réflexions sur les stratégies territoriales ou urbaines (littoral, montagne, risques...), et à travers des expérimentations spécifiques portées au niveau régional (appels à projets). Autant de missions menées avec les CETE, suivant leur polarisation, sur des thématiques spécifiques, conjointement avec les antennes régionales des agences nationales : ANRU, ADEME, ANAH, agences de l'Eau...

La région semble aujourd'hui le bon niveau pour instaurer la collégialité des compétences en matière d'architecture et d'urbanisme. Il s'agit d'organiser, sous l'égide des préfetures de région, tous les architectes travaillant pour le compte de l'Etat : des pôles Architecture élargis regroupant les ACE de la DRAC et des DDT, les chefs de SDAP, les ABF, le représentant de la CRMH, mais également les architectes-conseils des communes ou communautés de communes, adjoints à l'urbanisme de capitales régionales, etc., sans oublier les Maisons de l'architecture. Bref, de créer une instance ou un lieu de représentation (et de pouvoir) de l'architecture.

### **Le cas des grandes régions : des ACE supplémentaires à prévoir**

L'organisation des missions en territoire d'affectation doit être l'occasion de créer des relations entre les deux ministères et de compenser la faible présence de l'architecture en région (dix conseillers pour l'architecture dans les 22 DRAC, faible sollicitation des ACE placés en DRAC) par une structuration de tous les architectes travaillant pour le compte de l'Etat en région (complémentarité des postes, ceux en DRAC pratiquant le conseil amont sur les procédures, les programmes, les sites et l'animation, ceux en DDT étant plus dans l'opérationnel). Quid des PCE ?

La programmation de deux vacations annuelles pour travailler au niveau régional est envisagée, ainsi que le positionnement de l'ACE du "département-capitale" comme représentant régional, coordonnateur et relais avec l'administration centrale. Son positionnement auprès du préfet de région doit être clairement exprimé dans les organigrammes des DRAC et DREAL, auprès des équipes de direction.

Le pilotage et le secrétariat de ces missions seront assurés au niveau de la direction régionale par un référent principal, avec des correspondants au niveau départemental. La nécessité d'interlocuteurs sensibilisés et/ou formés à l'architecture est réaffirmée, étant entendu que le conseil a besoin de déborder les limites administratives pour intervenir sur les stratégies territoriales ou urbaines, les expérimentations, etc.

### **Un positionnement nouveau pour les postes en administrations centrales**

L'administration centrale restructurée au sein du MEDDTL reste importante et complexe (1800 personnes), avec un fonctionnement cloisonné des différents services et une absence manifeste de transversalité, ainsi qu'une pression continue sur les chefs de service et le personnel. La méconnaissance de la fonction des ACE dans la plupart des directions et des missions concernées de l'Etat est patente.

On comptait jusqu'à présent :

- quatre postes d'ACE, dont deux à la DGALN, un au PUCA et un à la DIV (non renouvelé),
- deux postes à la DAPA.

Actuellement, les ACE en poste à la DGALN, déplorent une quasi absence de missions, avec un dialogue et des relations interrompus. Même constat ou presque pour les ACE en poste à la DAPA. Pourtant, le travail ne manque pas, avec des enjeux énormes, des expérimentations lancées, des réglementations cumulées et un vrai besoin de conseil exprimé par les personnes rencontrées. Il conviendrait de relancer une "culture du conseil" auprès du ministre et des différents directeurs du MEDDTL, auprès des administrations centrales des ministères de tutelle, des directions particulières et du CGEDD (ex Conseil des Ponts et Chaussées), ce que la circulaire de 1989 prévoit explicitement (C. Leyrit, nouveau vice-président, envisage une reprise de contact avec,

notamment, la création de correspondants départementaux), mais encore auprès du Commissariat général au développement durable (M. Papalardo se déclare intéressée), auprès du PUCA, auprès des grandes agences nationales (ANRU, ADEME, ANAH).

#### **Une redéfinition du contenu des missions en administrations centrales**

- actions transversales des ACE attachés aux différentes directions d'un même ministère,
- production de documents sur des thématiques d'actualité (logement et réglementations, DD et patrimoine, etc.),
- relation avec les ACE en départements et en régions sur des sujets spécifiques portés par l'administration centrale,
- articulation des missions avec des laboratoires de recherche (PUCA, etc.),
- relais entre les pôles régionaux et l'administration.

#### **Une organisation concrète des missions à recadrer**

- positionnement réaffirmé auprès des directeurs,
- identification claire dans les organigrammes, auprès des équipes de direction,
- pilotage et secrétariat des missions assurés au niveau de la direction,
- nécessité d'interlocuteurs sensibilisés et formés à l'architecture,
- création d'un pôle d'ACE placés en administrations centrales et groupe de travail pour définir les termes d'une nouvelle collaboration.

### **Le Corps comme potentiel d'une réflexion collective**

Le Corps est un "œil" composé d'experts aujourd'hui inexploité sur les thèmes du territoire et notamment ceux jugés d'actualité. Il représente un atout unique au service de l'intérêt public, avec la particularité de réunir des acteurs professionnels - via l'activité privée de chacun - et de constituer un témoin collectif - via le Corps - susceptible de développer une réflexion collective sur des thématiques d'actualité. Basés sur l'expertise des ACE, de tels travaux pourraient être produits et diffusés auprès des administrations, des organisations professionnelles, des élus et du public. Partant de l'analyse locale, il est ainsi possible de dégager une vision globale sur l'évolution des modes de gouvernance et de produire une réflexion sur toute autre thématique jugée d'intérêt national. Pour y parvenir, il conviendrait de resserrer les liens entre les ACE et de dynamiser le Corps qu'ils constituent. Le potentiel collégial que ce dernier représente doit être affirmé et valorisé dans tous les domaines abordés à l'échelle du territoire national en constituant ou développant :

- un observatoire en temps réel de la situation sur l'ensemble du territoire,
- une expertise sur des sujets d'intérêt national,
- un inventaire des savoirs et des méthodologies d'intervention,

- une sensibilisation aux sujets d'actualité à travers un ou des outils de diffusion interne (ACE) et externe (administrations, professionnels, le milieu associatif, presse...).

### De nouvelles missions pour le Corps

Des missions spécifiques sont à envisager pour traiter des thématiques nationales en commissions ou petits groupes de travail déployés autour des ACE en administrations centrales ou d'ACE reconnus pour une compétence donnée. D'autres problématiques spécifiques peuvent être identifiées portant, par exemple, sur l'urbanisme commercial, les espaces publics, la maîtrise d'œuvre en Europe...

Une participation systématique aux manifestations d'intérêt national (Grands Prix et palmarès, congrès des maires, atelier du Grand Paris...) est souhaitée, ainsi qu'un accès aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat traitant des questions d'aménagement. Mais bien évidemment aussi, au sein des commissions techniques spécialisées (handicap, incendie...), avec capitalisation et diffusion des réflexions tenues en commun auprès des services de l'Etat et des élus.

Ces missions supposent des modalités spécifiques d'organisation, avec des ACE désignés comme référents thématiques sur la base d'un recensement des compétences et des intérêts de chacun. Des contrats annuels "hors sol" ou des vacances spécifiques sont à imaginer (la circulaire de 1989 le propose), de même que la mise à disposition partielle d'un agent de l'Etat pour le secrétariat de ces groupes thématiques, en lien avec les ACE en centrale et le Bureau de l'association.

La constitution d'un comité d'ACE (anciens présidents par exemple) réuni autour d'un "sage" serait utile pour mener une réflexion de fond sur l'évolution des missions et assurer le suivi du Corps.

D'autres voies peuvent être encore explorées :

- imaginer un "Grenelle du conseil" avec des échanges sur un an en vue de concrétiser les réflexions issues du séminaire du Havre,
- désigner un architecte-conseil pour la préparation des contenus du travail du Bureau et faire le lien avec les administrations (ACE en centrale ou autre),
- restructurer les relations entre les ACE placés en centrale et le Bureau du Corps,
- instaurer des échanges réguliers avec les autres architectes-conseils existant dans les administrations publiques (ANRU, Direction des musées de France, etc.),
- organiser la mutualisation des expériences (forum, site internet...).
- redistribuer le temps (les vacances) entre les thématiques et le territoire (mandat partiellement "hors sol"),
- utiliser des vacances pour accompagner les nouveaux ACE fraîchement nommés,
- faire appel à des chargés de mission extérieurs - comme cela se fait déjà pour l'organisation, l'animation et les actes des séminaires annuels - pour intervenir sur les thématiques énoncées et publier-diffuser les travaux ainsi produits.



*Immeubles de la Reconstruction sur le front nord de l'avenue Foch à l'écriture réglée : soubassement marqué de colonnes sur deux niveaux, bandeau saillant au deuxième étage, corniches, etc.*

# CONCLUSION

## De l'utilité des architectes-conseils pour relayer des projets partagés sur le territoire

**Cristina Conrad**

Présidente du Corps des architectes-conseils

Dans le partage des rôles opéré par la décentralisation, l'Etat est fondé à agir directement quand il s'agit de défendre le bien commun et de combattre les inégalités sociales et territoriales. Ainsi, par exemple, son action prend tout son sens pour :

- imposer des intercommunalités afin de rationaliser les investissements, de mutualiser les moyens et de faire un usage plus économe de l'espace urbanisé,
- geler certaines terres agricoles en y interdisant l'urbanisation à travers les SCOT,
- préserver les fronts de mer, les espaces boisés ou la montagne,
- imposer une application plus stricte de la loi SRU, article 55 (en augmentant de façon drastique les taxes),
- mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement...

L'Etat s'est déjà fait entendre sur certaines thématiques, notamment à travers les Grenelle 1 et 2 : "trames vertes et bleues", SCOT, éco-quartiers, rénovation du parc d'habitat social... La plupart des constructions neuves visent d'ores et déjà et de manière anticipée le niveau BBC (50 kWh/m<sup>2</sup>/an). Par ailleurs, le regroupement des DDE et DDA a permis de prendre conscience que la question agricole est désormais liée à la question du développement territorial et, grâce au Grenelle, que l'objectif de développement durable est aujourd'hui partagé par les élus et un large public.

Il s'agit pour l'Etat, après avoir organisé le territoire et engagé la réforme territoriale, d'accompagner l'évolution des territoires dans leur diversité. Vingt-six ans après la première vague de décentralisation, on pouvait imaginer un bouleversement dans les "manières de faire" et les initiatives locales prises en matière de projet, conformément à l'esprit de la réforme territoriale et du Grenelle 2. Malheureusement, il n'en est rien. Le Grenelle 2 a été décevant car il a surtout défini et normé le produit bâti, et instauré des dispositifs qui ignorent la démarche de projet et le rapport que ce dernier doit nécessairement entretenir avec le lieu et l'environnement. On aboutit ainsi à des produits techniques et financiers qui engendrent des objets "hors sol", le plus souvent décontextualisés et peu susceptibles de fabriquer la ville.

## La difficile émergence du projet local

De fait, hormis certains projets expérimentaux de qualité mis en exergue et réalisés avec de gros moyens (éco-quartiers) et quelques démarches de "ville durable" engagées par de grandes villes dotées d'une ingénierie conséquente, l'approche est sur la majorité du territoire essentiellement technique et financière, donnant lieu à des projets ou produits exportés et parachutés en milieu rural :

- capteurs solaires, panneaux photovoltaïques et éoliennes fabriqués par des entreprises multinationales qui allèchent les élus et les agriculteurs démunis avec des rendements financiers à venir,
- éco-quartiers "clé en main" proposés hors la ville comme des ZAC par les majors du bâtiment qui délestent les maires d'une partie de leurs responsabilités et du souci de la maîtrise d'ouvrage urbaine,
- produits d'habitat défiscalisés et autres ensembles sécurisés conçus par des groupes financiers,
- lotissements de maisons sur catalogue mis en place par des géomètres et des promoteurs de maisons industrialisées, certaines issues de la filière bois et livrées en kit...

Pendant ce temps, les surfaces "artificialisées" ont augmenté (86 000 hectares entre 2006 et 2009, soit l'équivalent d'un département français en 7 ans), alors que les zones agricoles et les terres les plus fertiles diminuent. En effet, le Grenelle n'a fixé aucun objectif chiffré pour lutter contre la régression des surfaces agricoles et l'étalement urbain.

Si les élus ont très bien assimilé les problématiques de développement durable, ils n'ont en revanche pas les moyens de les appliquer. En effet, l'on constate dans la plupart des collectivités territoriales ainsi que dans les services déconcentrés de l'Etat une déficience de plus en plus grande des moyens intellectuels, techniques et financiers pour mettre en œuvre de véritables projets locaux.

La grande difficulté de la France tient à sa structure administrative et politique liée à l'existence de 36 000 communes, dont un tiers n'ont pas défini de règles d'urbanisme, dont 34 000 comptent moins de 2 000 habitants et dont la majorité ont des PLU issus de POS datant des années 1960.

De plus, le phénomène de "métropolisation" dévitalise les villes moyennes et petites en détournant non seulement les activités les plus lucratives mais en induisant également une fuite des compétences. Ces villes ont du mal à se doter de services d'urbanisme et à recruter des personnels compétents pour développer une ingénierie capable de maîtriser la dimension urbaine et l'habitat social.

Comment, en effet, toutes ces petites collectivités territoriales (moins de 10 000 habitants) pourront-elles exercer leurs compétences en matière d'urbanisme et de permis de construire alors qu'elles n'ont ni moyens ni compétences en interne ? Il

est donc logique qu'au lieu de réfléchir à une évolution harmonieuse et maîtrisée de leur territoire, à de nouvelles formes appropriées au lieu, elles s'en remettent aux techniciens, aux spécialistes ou aux professionnels les "moins disants" (bureaux d'étude ou géomètres) pour leurs PLU et l'aménagement en général, sans débat public, sans réflexion sur le contexte, sans projet adapté et maîtrisé, sans culture du projet urbain.

### **La prédominance de la représentation politique du monde rural**

Si les principales aires urbaines croissent au détriment des territoires ruraux, ce sont en revanche les anciens villages, bourgs et petites villes autour des agglomérations qui voient leur population grossir à travers un habitat diffus en lotissement et non les grandes villes elles-mêmes dont la population le plus souvent stagne ou régresse. Or, les élus du monde rural dominent la sphère politique (députés et sénateurs de gauche comme de droite) et ils n'ont aucun intérêt à voir les choses changer car ils y perdraient leurs prérogatives. Captifs de leur électorat, ils le sont aussi des offres du marché global.

L'intercommunalité souhaitée permettrait une meilleure prise en compte de l'intérêt commun et l'émergence de projets locaux partagés. Or, celle-ci repose sur le bon vouloir des élus et cette dynamique tarde à s'enclencher en raison de la même inertie. L'Etat se doit d'intervenir sur ce point précis. L'urbanisme est une cause qui dépasse les limites communales et il doit être pris en charge comme tel.

### **La nécessaire évolution de la périphérie urbaine des métropoles**

Par ailleurs, l'une des raisons de l'étalement urbain tient à l'absence de densité, non pas tant des villes centrales qui accueillent équipements et activités et qui disposent d'un tissu constitué, mais des villes périphériques figées par la réglementation urbaine. Or, c'est l'absence d'offre immobilière dans ces villes proches et sa répercussion sur les prix qui incitent les ménages à partir de plus en plus loin pour se loger. Est-il concevable que dans des villes desservies par le métro ou le RER ou des axes importants, la réglementation urbaine maintienne des COS de 0.6 et des distances par rapport aux limites séparatives supérieures à 8 mètres, corrélées à la hauteur du bâti ( $h = l$ ) ? Ainsi que des constructibilités inférieures à celles qui préexistaient, alors que ces communes ont été entre-temps desservies et équipées ? Il existe certes, depuis peu, des bonifications de COS ou de gabarit pour performance énergétique, énergies renouvelables ou usage social, mais ces incitations sont aléatoires, ne respectent pas la morphologie existante et ne participent pas de la restructuration urbaine.

## Des documents d'urbanisme revisités pour contrer l'étalement urbain et structurer la ville

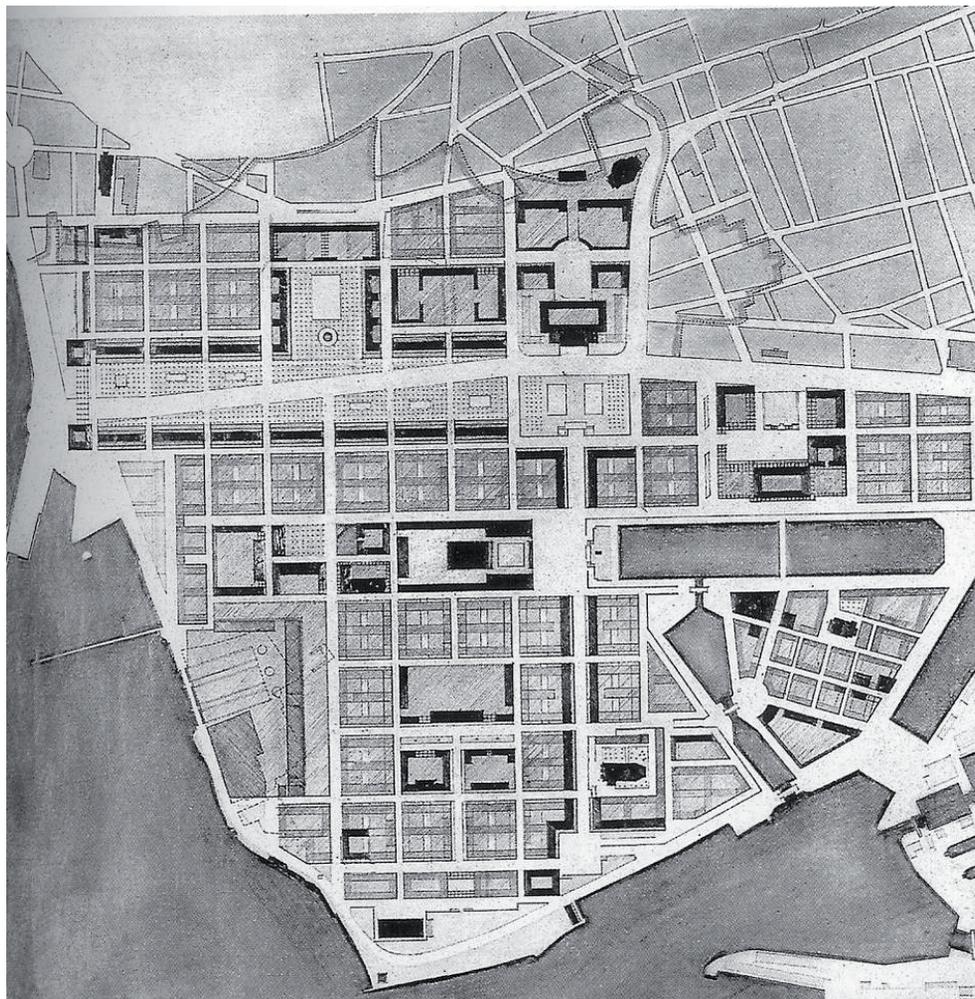
Une véritable réécriture des PLU s'impose sur les première et deuxième couronnes des grandes villes. Ces secteurs urbanisés au début du 19<sup>e</sup> siècle sous forme de lotissements pavillonnaires subissent aujourd'hui des règlements qui figent la forme urbaine, leurs habitants la considérant comme un "droit acquis". Or, il existe des moyens de faire évoluer ces tissus par des stratégies simples, dans une logique "gagnant-gagnant", en favorisant, par exemple, une densité compacte (h de 14 à 18 m). Sur certains grands axes (anciennes RN ou RD en entrées de ville), sur des friches industrielles, des pôles de quartier ou autour d'espaces publics, il est facile de :

- favoriser l'activité à proximité des transports en commun,
- intéresser les propriétaires des parcelles pavillonnaires concernées par des plus values foncières afin de faciliter la mutation urbaine,
- protéger les villas des nuisances sonores et favoriser la vie dans les tissus pavillonnaires situés derrière le front des grands axes,
- éviter de porter de l'ombre aux villas,
- introduire des commerces et services dans le quartier, etc.

En partant d'une analyse fine de ces quartiers (existant souvent dans les rapports de présentation des PLU), la réglementation peut être avantageusement revisitée, d'autant plus que la rédaction des règles intéresse peu de monde, qu'elle est rarement comprise et qu'il existe des contradictions flagrantes entre les intentions affichées et les possibilités constructibles (cf. : les PADD). Une refonte de ces règles, tout en évitant le "zonage", permettrait de conduire une densification progressive sur certains secteurs en les structurant et d'éviter les recours contre les permis de construire, aujourd'hui trop fréquents, freinant la réalisation pourtant indispensable de nouveaux logements. Le mitage du paysage observé par ailleurs en serait atténué d'autant.

Pour réussir le pari de la métropole, il faut travailler cette question de la densité périurbaine à travers les documents d'urbanisme, imposer l'intercommunalité pour tout ce qui concerne les projets urbains (PLU et permis de construire) et donner une priorité aux projets locaux relayant les particularismes culturels.

Forts des constats opérés sur le terrain et d'une réflexion conduite ensemble, les architectes-conseils de l'Etat sont prêts à relever ce défi en agissant dans le sens de l'intérêt général et du bien commun. Il faudrait pour cela que les préfets de région les missionnent pour aider les élus locaux à restructurer et construire les territoires avec autant d'ambition que lors de la Reconstruction d'après-guerre, période de mobilisation générale qui a suscité l'apparition des architectes-conseils aux côtés des services de l'Etat.



*Plan des quartiers reconstruits, état février 1946 (Atelier de reconstruction du Havre). A noter : le tracé orthogonal (cardo decumanus) s'étend jusqu'à la mer alors qu'il s'est arrêté avant le rivage, à l'oblique du boulevard François Ier qui tangente l'église Saint-Joseph (1951-1957), laquelle ne figure pas encore sur ce plan. Pas plus, bien évidemment, que le Volcan d'Oscar Niemeyer sorti de terre en 1982 dans l'axe historique du bassin du commerce. En revanche, la perspective de l'avenue Foch qui va de la place de l'hôtel de ville jusqu'à la mer (Porte Océane) est déjà bien affirmée, avec une voirie biaisée qui ne sera pas réalisée (fonds CNAM).*



*"Adocks", opération de 100 logements pour étudiants réalisée à partir de conteneurs en regard de ceux empilés sur le port, au sud du quartier Saint-Nicolas (CROUS, Alberto Cattani, arch. - 2010).*

# CONFERENCE - Le Havre

## La ville portuaire à l'heure de la métropole

### Martine Liotard

architecte et urbaniste

*Martine Liotard travaille à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, après treize ans passé au Havre où elle a notamment piloté l'aménagement du littoral. Martine Liotard est l'auteur de plusieurs ouvrages sur Le Havre, ainsi que du document-programme du présent séminaire.*

### Dominique Dhervillez

Urbaniste

*Dominique Dhervillez est directeur général de l'agence d'urbanisme de la région havraise, après avoir été directeur général des services de la ville du Havre. A ce titre, il a conduit les projets actuellement développés sur la ville, notamment ceux visités au cours de l'après-midi.*

#### Martine Liotard :

Nous allons faire des présentations croisées, Dominique Dhervillez et moi, en dégagant du temps pour les questions, avant de partir en visite à travers la ville. Je commence en ciblant quelques problématiques esquissées dans la plaquette confectionnée pour ce séminaire. Après Madrid ou Copenhague, vous êtes aujourd'hui au Havre pour tenir votre séminaire annuel. C'est un signe parmi d'autres que Le Havre trouve une place remarquable dans les politiques urbaines. Le dynamisme des projets havrais et l'articulation à la problématique du Grand Paris - donc la question métropolitaine - ont certainement joué dans ce choix que vous avez fait de venir au Havre.

Le Havre est une ville moyenne. Elle n'est pas classée parmi les métropoles, avant tout pour des raisons physiques évidentes, l'eau limitant son développement sur deux côtés. C'est une agglomération contenue et c'est une ville qui a été longtemps invisible, alors qu'elle est le premier port de France en valeur. Son trafic maritime approvisionne la région parisienne toute entière. Située à 200 km de Paris, elle s'en éloigne en temps de transport à cause de la mauvaise qualité de la desserte. Cependant, elle a beaucoup compté dans la représentation mentale française, car c'est de là qu'on partait pour l'Amérique. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il existait également des "trains de plaisir" qui allaient jusqu'au Havre pour accompagner la vogue des bains de mer, à Sainte-Adresse notamment. Cette forte présence a ensuite disparu mais elle reconquiert en ce moment une visibilité dont votre présence aujourd'hui est un signe.

Son site sur la plaine de l'estuaire est très particulier, sur deux niveaux différents. C'est une ville singulière dans sa physionomie et évidemment, aussi, dans son histoire. Fait majeur, sa destruction en 1945 en conditionne sa forme contemporaine. Son centre ville a été le grand chantier de la reconstruction française. Dirigée par Auguste Perret, l'opération a touché en fait à peu près toute la ville, le port lui-même et beaucoup de quartiers périphériques. Cette reconstruction a duré vingt ans, ce qui est déjà énorme, et sa reconstruction mentale a duré à peu près le double. Longtemps, cette ville n'a pas accepté les formes de sa renaissance, et son architecture a été mise en question pour avoir gommé tout un passé. Ville relativement moderne, elle présentait avant guerre des étapes de constitution marquées, notamment dans le centre ville, historiquement significatives. La ville des origines, celle du 18e siècle, a ainsi disparu. Et aux abords du centre, il reste encore des pans entiers de la ville du 19e siècle. Mais c'est une ville qui, dans les mémoires, a été gommée et l'acceptation de la ville moderne a été extrêmement longue à se faire. De nombreuses photos témoignent de l'ampleur du chantier de reconstruction : une sorte d'exil intérieur qui a duré vingt ans pendant lequel les gens ont vécu dans des baraquements un peu partout dans la ville et sous mille formes, avant de retrouver un toit décent.

La partition liée au site y est très marquée, avec une ville haute, sur le plateau du pays de Caux, et une ville basse progressivement gagnée sur l'estuaire. Cette partition est d'abord physique. La reconstruction l'a encore accentuée, puisque l'habitat social y est étroitement associé. Le centre ville a été reconstruit mais le relogement, résultat d'une politique d'habitat social d'urgence puisque Le Havre était une ville ouvrière pauvre, s'est largement fait sur le plateau. Il y a donc une répartition socio-spatiale assez forte, qui est un premier problème, le deuxième étant la faiblesse de la centralité. La reconstruction s'est opérée en divisant par deux la densité du centre ville, avec l'apparition de deux lieux de centralité. Cette dichotomie commence à se résorber mais il existe un centre ville populaire, au contact de la descente du plateau, et le centre ville urbain que vous allez visiter, car nous ferons l'impasse sur la ville haute par manque de temps. C'est cependant la partie la plus peuplée ! Dominique Dhervillez travaille ainsi beaucoup sur le plateau et il en dira plus sur la politique urbaine.

Le Havre a longtemps eu un problème avec la modernité. La reconstruction s'est faite autour d'équipements majeurs introduits par Auguste Perret, qui étaient essentiellement exogènes, y compris dans la symbolique du pouvoir. Ces décisions étaient celles du pouvoir central et la ville a très mal accepté l'architecture nouvelle de la Reconstruction pour cette raison et pour sa répétition. Tout l'apport du mouvement moderne a donc été violemment refusé. La perte des repères a renforcé le refus de cette architecture qui est devenue le symptôme même de la disparition de la ville ancienne. On a connu le même phénomène à Reims après la première guerre mondiale. Ce retournement d'une image enfin reçue comme positive a mis au moins deux générations. L'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco parachève ce très long cheminement vers une reconnaissance.

Manifestement, cette reconnaissance a eu des effets sur la production architecturale locale. J'étais présente dans les années 1980-90 et je trouvais que l'architecture quotidienne, ainsi que la commande publique, manquaient notoirement d'ambition. Certes, il existe bien dans le centre quelques équipements publics, y compris réhabilités, qui sont intéressants. Mais la commande d'habitat social, modeste et à moindre frais en comparaison d'autres villes (79 000 francs le lot à l'époque), a beaucoup contraint les maîtres d'ouvrage et les architectes. Nous sortons de cette période et tous les grands projets récemment réalisés ou en cours montrent l'existence d'une relance massive sur de grands secteurs de projets avec l'architecture comme l'un des vecteurs de résolution du problème urbain.

#### **Dominique Dhervillez :**

Le Havre est d'abord un grand port français, peut-être même le premier des ports français, ce qui n'est pas un titre de gloire, car, comparés aux ports étrangers, les ports français sont plutôt piteux et leur croissance est nettement inférieure à la croissance du trafic mondial. C'est donc une performance relative et réduite, ce qui nous afflige.

Cela dit, notre port est en relation avec cinq cents ports du monde, avec un avantage distinctif que n'ont pas les autres ports qui, eux, font du chiffre, qui est de se trouver à l'entrée de l'Europe et en eau profonde, ce qui est très important. Nous recevons les plus grands navires, ce qui n'est pas le cas d'Anvers ni de Rotterdam, ni de Hambourg. La France n'a pas su tirer parti de cet atout géographique pour plusieurs raisons : d'abord, une mauvaise gestion générale, malgré la construction d'un nouveau port au Havre qui s'appelle "Port 2000" - lequel a été inauguré en 2005 pour recevoir les plus grands porte-conteneurs - et ensuite un mauvais aménagement de l'interland, les infrastructures de transport adéquates faisant défaut, avec l'autoroute pour principal dégagement dans une logique Ponts et Chaussées. Les objectifs du port sont réduits en conséquence, même si un doublement du trafic est envisagé. Ce doublement est extrapolé d'une croissance mondiale qui, elle, va plus que doubler sur la période considérée. Certes, il est question de construire un terminal gazier, projet qui tourne un peu en rond actuellement entre les écologistes et les objectifs du Grenelle. Les centrales thermiques à charbon qui pourraient capter le CO<sub>2</sub> sont également stoppées. Notre pays sait commencer beaucoup de choses mais malheureusement pas toujours les finir.

Au demeurant, Le Havre est un port pétrolier très important comme le montrent son emprise comparée à celle du port de marchandises, y compris les conteneurs. Le chiffre et la marge du port se font sur le pétrole, avec pour issue la grande raffinerie de Gonfreville et la raffinerie ESSO de Lillebonne, mais aussi avec la menace que le pétrole s'arrête un jour, ce qui n'est pas d'actualité. Le Havre est ainsi le premier port français pour la valeur des marchandises qui transitent, mais une question reste préoccupante :

la part des conteneurs destinée à l'interland - c'est-à-dire essentiellement Paris - tend à stagner en comparaison de la part des conteneurs débarqués d'un navire pour être rechargés sur un autre et repartir le plus souvent à l'étranger. Il faut savoir que le "up" - le rechargement - rapporte deux fois plus que l'approvisionnement de l'interland puisque le port est payé au mouvement. Un conteneur qui arrive et qui repart double le chiffre, alors qu'un conteneur qui arrive et poursuit en train ne compte que pour un ! De ce côté, les statistiques montrent que le ferroviaire a chuté dramatiquement et que le fluvial, parti de zéro, monte tout doucement. Le port ne manque pas de projets mais il a du mal à les mener. Situé sur un estuaire, dans un secteur de zones humides protégées, le port rencontre des difficultés dans l'aménagement et les opérations traînent.

Revenons maintenant en ville pour évoquer la requalification en cours. Une vue aérienne du Havre bombardé montre que plus rien n'était debout après guerre. Auguste Perret a constitué une trame qui se raboute aux voies des secteurs épargnés selon un plan magistral qui n'a pas été réalisé en entier, notamment le long de l'axe biais du boulevard François 1er. Cette requalification du centre ville passe au quotidien par la reconquête des façades commerciales - avec les moyens d'un fonds d'Etat qui s'appelle le FISAC - et des terrasses. Ce travail est mené conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie. Le projet en cours de réalisation mêle terrasses couvertes et découvertes avec la circulation entre les deux. Les commerçants adhèrent à ce dispositif et en acceptent le règlement similaire à ce que la ZPPAUP prévoit pour les travaux immobiliers sur les immeubles de la Reconstruction.

Conforté par le classement de l'Unesco, le tourisme est une fonction naissante au Havre. L'intérêt opère à partir de la plage, qui est une vraie réussite, et de son port de plaisance. Les travaux qui vont se réaliser à la faveur du tramway déboucheront également sur la plage. Le développement du nautisme et le retour des paquebots, avec une centaine d'escales prévues l'année prochaine, sont au centre de cette vocation retrouvée de la cité. Car Le Havre peut être une ville de fêtes comme le prouve la compagnie Royal de Luxe qui s'est malheureusement transportée à Nantes.

La modernité du Havre culmine avec l'Espace Oscar Niemeyer que la Ville est en train de restructurer, en accord avec le maître, à travers une correspondance suivie. Nous allons transformer le Petit Volcan en médiathèque et restructurer le Grand Volcan en théâtre moderne, la salle ayant maintenant plus de trente ans. Autre signe fort, les travaux du tramway sont en cours avec une ligne qui va de la plage jusqu'à la gare en passant par la mairie, puis en direction de la ville haute en passant par un tunnel. Il réalise la réconciliation des deux étages de la ville et requalifie tous les espaces publics sur son passage, malheureusement pas au niveau souhaité initialement compte tenu du coût et de l'état des finances de l'agglomération et de la ville. Ces finances sont effectivement plombées par l'écoulement des eaux du plateau sur le polder de la ville basse, problème crucial du Havre où le risque d'inondation est très important. La collectivité s'est donc lancée dans la construction de coûteux bassins souterrains.

Parmi les projets récents les plus visibles, il y a la piscine de Jean Nouvel - que vous avez appréciée hier - et un grand stade en entrée de ville dont le chantier est commencé (SCAU, architectes). Nous avons aussi un programme de lieux d'enseignement supérieur: Sciences-Po Paris, qui a déjà ouvert une école ici, construit actuellement un bâtiment pour sa section Asie. L'INSA de Rouen va créer un département Génie civil et l'Ecole de la marine marchande prépare son installation. Depuis quelques années, la Ville s'est lancée dans la reconquête des quartiers sud entrecoupés des bassins historiques. Nous y travaillons de longue date avec Bruno Fortier en récupérant les emprises foncières pour accomplir tout un travail de substitution. Il s'agit le plus souvent de friches sur lesquelles nous avons développé des espaces publics avec l'équipe Obras de Frédéric Bonnet, présent parmi vous, et des opérations de construction de logements et d'équipements selon les plans d'urbanisme de Bruno Fortier. Toutes ces opérations de logements sont issues de consultations menées par les promoteurs, en accord avec la Ville. Je passe vite sur l'opération des Docks, juste à côté de là où nous sommes, pour dire qu'il s'agit d'une vraie réussite architecturale de requalification d'anciens bâtiments portuaires. Dans une ville qui a été lourdement bombardée, cette conservation patrimoniale représente un acte hautement signifiant. Les quartiers sud - plus grand que le secteur de la Plaine-Saint-Denis - font l'objet d'un travail difficile parce que, contrairement à la Plaine-Saint-Denis, les parcelles y sont très imbriquées. La substitution en cours est un travail de couturière que j'ai eu le bonheur de conduire jusqu'à mon changement d'activité. On s'attache à en conserver des échelles et des proximités tout en introduisant de la modernité à travers des bâtiments de tailles et d'usages divers. Pour lier le tout, un travail à grande échelle est mené sur l'espace public.

Autre opération d'envergure, le réaménagement de la voie en entrée de ville va être lancée concomitamment avec les travaux du tramway. Son caractère pseudo autoroutier va être effacé pour donner à ce tracé rectiligne l'élégance qui lui fait défaut. Cet aménagement va du grand stade en chantier jusqu'à la gare en centre ville. Diverses emprises foncières en bordure de cet aménagement linéaire seront incluses dans l'opération avec à l'arrivée une grande avenue urbaine bordée de plantations, rythmée de feux tricolores et de portes. La question des eaux fluviales sera traitée à ce niveau au moyen de bassins de rétention, mais également d'épuration puisque les nappes sont fortement polluées, au moyen de plantes et végétaux appropriés.

Outre la piscine que vous avez vue hier, la ville va réaliser un magnifique ouvrage que Jean Nouvel a également gagné sur concours, il y a déjà quelque temps déjà. Ce bâtiment revêt la forme d'un grand belvédère avancé sur le port, la ville et l'estuaire à ses pieds. Son propos sera d'expliquer le monde maritime moderne, sachant que la culture française se désintéresse largement de l'économie portuaire et du monde globalisé. Nous sommes en effet dans un pays d'agriculture qui a abandonné le commerce à d'autres nations européennes en échange de la politique agricole commune. Ce projet de belvédère révèle l'échelle gigantesque de l'agglomération et de l'estuaire puisque

cette énorme construction disparaît presque dans le paysage. Peut-être, est-elle même un peu trop petite par rapport à son environnement... D'autres tours pourraient sans dommage apparaître, notamment à l'initiative d'armateurs, en raison de la capacité de ce paysage à absorber des bâtiments de grande modernité et de différentes échelles et expressions.

Je vais maintenant vous parler de mon nouveau travail. Le Havre a eu la chance que les idées d'Antoine Grumbach aient fait mouche alors que la Ville, malgré ses ambitions et son volontarisme, n'en attendait pas autant. Grumbach est reparti de la dimension portuaire en affirmant, sans se tromper, que Paris et sa région, tout comme la France en général, prennent un retard considérable au regard de l'Europe du Nord et même de l'Angleterre en matière de transit des marchandises. A un point tel que la Commission européenne a lancé un appel à idées sur la manière dont l'Europe pourrait mieux faire face au choc chinois en étant irriguée à partir de sa façade atlantique (Irlande, Angleterre, France) en contournant la fameuse "banane bleue" du Rhin. Cette question retient aussi l'OCDE qui cherche à voir comment les différents ports du monde se préparent au choc de l'internet, lequel va augmenter considérablement les flux de marchandises.

A la suite du projet Grumbach et de la tenue d'un colloque, les places de Paris, Rouen et Le Havre ont décidé de travailler ensemble sur cet axe et séparément sur des projets de territoire afin de permettre à la France de rattraper un retard qui sera bientôt irrattrapable, compte tenu du fait que les corridors de fret traversent la France sans passer par ses ports et que ces trois places ont beaucoup de mal à constituer l'axe de desserte en question. On pourrait ainsi imaginer une ligne ferroviaire des estuaires partant de l'Allemagne et du Benelux pour aller jusqu'en Bretagne et même jusqu'en Espagne, tout en évitant Paris.

Nous sommes donc partis sur trois études. La première porte sur la structure métropolitaine du Havre pour accompagner le doublement, voire le triplement des capacités portuaires, avec l'arrivée d'une ligne à grande vitesse et le déplacement de la gare pour en récupérer les emprises ferroviaires, ainsi que la récupération des emprises considérables du port devenues impropres au trafic. Ces dispositions offriraient un potentiel de développement urbain égal ou supérieur à celui du plan Perret, avec l'obligation de faire aussi bien sinon mieux, sachant que Perret, lui, ne répondra pas à l'appel. Ce projet urbain pose la question d'une écriture à grande échelle, un peu comme Ildefonso Cerda l'a fait en son temps à Barcelone.

La deuxième étude s'intéresse à toute la vallée alluvionnaire de la Seine qui est un polder ou une zone de marécages sur laquelle existent des réserves naturelles très étendues jouxtant d'importantes zones industrielles. Elle consiste en un exercice de coexistence pacifique et de développement réciproque de zones naturelles et de zones d'activités, sport risqué en France puisque nous avons de farouches intégristes des deux côtés, économie comme environnement.

Corrélativement, l'agence que je dirige doit accoucher dans les six mois qui viennent d'un projet global, réalisant l'emboîtements des études dont je viens de parler sur l'ensemble de l'estuaire, site de grande qualité environnementale et paysagère, mais encore sur le plateau de Caux, terre agricole de grande valeur, et le bocage du Calvados, autre paysage de qualité.

**Martine Liotard :**

Nous sommes partis des projets havrais et je vais maintenant continuer avec le projet du Grand Paris. Étant désormais francilienne, je vais repartir de ce côté-là et j'espère que nous nous rencontrerons au milieu puisque toutes les agences d'urbanisme de la vallée de la Seine travaillent ensemble.

Le projet Grumbach est venu très à propos dans le cadre du grand "pari" de cette consultation internationale qui a mobilisé dix équipes sur une prospective métropolitaine placée sous les auspices de l'après-Kyoto. Antoine Grumbach est finalement le seul concurrent qui a posé cette échelle de territoire, la plus pertinente concernant Paris. Je parle de "résurgence utile" car il faut se souvenir que le SDAU de 1965 de la région parisienne avait retenu la possibilité d'un grand développement urbain le long de la vallée de la Seine, avec une armature de villes nouvelles. Cela s'est traduit par une Mission Seine qui a travaillé pendant à peu près dix ans, à vrai dire sans grand effet, si ce n'est la ville nouvelle du Vaudreuil. La ville précédente était localisée à Mantes. L'idée refait surface alors que la question de la grande métropole se pose en des termes renouvelés. Cette grande échelle correspond à la taille des métropoles mondiales d'aujourd'hui et Paris est d'ores et déjà l'une des deux ou trois grandes métropoles d'Europe avec le Grand Londres et la Randstad. Cette question de l'échelle métropolitaine s'appréhende dans la dimension internationale, notamment à travers les relations européennes, et dans la transformation de l'espace métropolitain ici étendu jusqu'au Havre.

Dès la reconstruction du Havre, Le Corbusier s'était placé dans cette association d'idée qu'il appelait "Le Havre, port de Paris". La vision n'est donc pas nouvelle ! Ce qui est sûr, c'est que Le Havre approvisionne le bassin parisien. L'essentiel des conteneurs qui arrivent au Havre desservent la région parisienne. Cette liaison est donc établie. L'inverse n'est pas tout à fait vrai, car le port d'expédition de Paris se partage entre Anvers et Rotterdam, donc dans la Randstad ! Cela dit, rien n'interdit de faire évoluer ces grands équilibres et d'examiner le barreau Le Havre-Paris qui s'insère dans les courants d'échange est-ouest à l'échelle européenne. L'hypothèse vaut d'être travaillée, même si des divergences existent pour lier l'avenir de l'Île-de-France à une présence rapprochée du Havre. Pour autant, le rétablissement du Havre dans le panorama grand-parisien fait consensus, en tenant compte de ce qui a été dit sur les transports. J'ai assisté ce matin à vos débats dans l'atelier Gouvernance et territoires, et beaucoup de propos faisaient écho à des aspects sur les lesquelles nous travaillons.

Entre Le Havre et Paris, il n'y a pas que des pôles urbains, mais aussi de vastes territoires qui semblent pour certains éloignés de la question métropolitaine. Dans un raisonnement prospectif, ces derniers participeront des aménités, de la qualité de vie et de l'attractivité générale d'un plus grand territoire que la stricte métropole correspondant à l'Île-de-France. On peut imaginer qu'à un moment donné, Le Havre, Rouen et de plus petites villes participeront de l'attractivité d'une métropole élargie aux polarités multiples. Hormis ces grands pôles, la perspective de développement concerne tous les territoires qui sont de part et d'autre de l'axe Seine. En tout cas, la question d'une performance globale s'impose, tout comme celle de la gouvernance longuement discutée ce matin, sans réponse claire à court terme. Rien ne se fera sans un redéveloppement de tous les territoires qui composent cet espace de la grande métropole. A cet égard, l'enjeu des quartiers sud du Havre est de taille. Il suppose que Le Havre ait clarifié son positionnement dans ce grand territoire et son modèle économique futur. Le tourisme ? Certainement ! Mais encore des activités postindustrielles liées au port. Ce projet global de développement urbain et économique lui permettra de se positionner comme un support important du grand espace de la Seine aval. Le dynamisme local et le changement de perception font que ce chantier est ouvert.

Pendant les trois jours qui viennent, vous allez visiter prioritairement la ville basse, là où les choses bougent de la manière la plus intense. Nous avons prévu de commencer par le quartier Saint-Nicolas reconquis entre les vieux bassins du port. Nous visiterons trois bâtiments avec leurs architectes et leurs maîtres d'ouvrage et nous finirons notre balade aux conteneurs pour étudiants, opération extrêmement intéressante. De là, nous irons ensuite au pôle universitaire pour voir d'autres bâtiments où nous serons également reçus.

Demain, les visites seront consacrées au centre reconstruit, en partant du musée André Malraux, bâtiment admirable. Rien ne vous interdit d'y revenir dimanche ou de vous promener dans les autres quartiers mentionnés dans la plaquette. Plusieurs circuits de visite y figurent. Ce que vous n'aurez pas vu, ce sont les escaliers entre la ville basse et la ville haute (80 m de dénivelé), ce que les Havrais appellent "la Côte". Beaucoup d'escaliers, ainsi qu'un funiculaire - il y avait même auparavant un escalier mécanique - conduisent à ce qui est encore la ville des ouvriers. Je vous recommande d'y aller et d'avoir cette vue plongeante sur la ville basse. Le Havre est une ville de grands paysages avec de grandes entités très marquées. De même que je vous recommande la visite de l'appartement-témoin de la Reconstruction Perret, avec son mobilier d'époque rassemblé par les conservateurs. Un morceau d'histoire à l'échelle domestique.

En route !

## Questions - réponses

**René Dottelonde**, ancien architecte-conseil, maître d'œuvre, entre autres réalisations locales, de la Chambre de commerce et d'industrie :

Je ne suis pas content de votre exposé commun que je trouve plein de pessimisme. Je vous sens désabusés. Je sais que le quotidien est usant et que chaque jour surviennent de mauvais coups. Mais quand on veut bien se souvenir de ce qu'a vécu Le Havre pendant la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire cette ville meurtrie, assassinée, et qu'aujourd'hui les architectes-conseils s'y réunissent - et il y a bien d'autres manifestations - , c'est un miracle ! Venant régulièrement dans cette ville, je l'ai vue désespérément abandonnée pendant des décennies. Puis tout à coup, il s'est passé quelque chose. Il a fallu deux générations pour que les gens oublient cette guerre. Maintenant, la ville reprend un visage suffisamment attirant et valorisant pour que des touristes viennent y passer un week-end. La population, qui rejetait cette architecture, y adhère maintenant grâce à des événements comme l'exposition montée par des architectes italiens et la reconnaissance récente de l'Unesco. Autant d'éléments positifs. Je comprends qu'on soit déçu parce que les choses ne vont pas assez vite, mais entre ce qu'était cette ville et maintenant... Il faut saluer tout le travail qui a été réalisé. Un dernier mot sur le Grand Paris. J'ai senti que vous n'étiez pas d'accord sur la place que Le Havre doit y prendre. Mais là, il s'agit d'un problème national. La Haute-Normandie est un désert. Tout l'enjeu est de savoir ce qu'on veut en faire. Peut-être y a-t-il des parcours de fret plus simples que Paris-Le Havre ? Mais Anvers, ce n'est pas Le Havre, et ce n'est pas la France. Si l'on veut que cette région cesse d'être sous-développée et attirer une population, il faut un grand pari et si, dans ce pari, vous ne tirez pas tous dans le même sens, vous n'avez aucune chance d'y arriver. Il faut donc être optimiste, pour ne pas dire utopiste, sinon la partie est perdue.

**Dominique Dhervillez :**

Je note que tu t'inscris aussi dans une perspective pessimiste - sans reproche de ma part - en parlant du désert normand et de son retard. Or, les choses avancent très vite. L'idée d'Antoine Grumbach est apparue le 29 avril 2009, quand le Président Sarkozy a évoqué son projet au Palais de Chaillot. Nous ne sommes, après tout, qu'en octobre 2010. Concernant les questions portuaires et industrielles - car notre capacité à organiser les développements urbains, culturels et touristiques n'est pas un problème - , s'il n'y a pas un moteur pour tirer la Normandie et entraîner la France, le pays rétrogradera dans le contexte mondialisé d'aujourd'hui. Actuellement, Anvers est en train de restructurer son port. Le moteur est en place ; il y a le carburant et ça tourne. Rotterdam est en train de construire un port offshore qui va doubler sa capacité. Il y a deux ans qu'ils ont commencé. Le canal Seine-Nord est imaginé et financé par les

Flamands. Il a donc des chances de se faire. Et pendant ce temps-là, Antoine Grumbach, Antoine Rufenacht et d'autres dont moi, sont inquiets et affolés par la perspective d'une industrie exsangue, le temps que nous autres Français comprenions qu'un avenir industriel est possible et nécessaire. Et qu'en dehors de cela, restera le tourisme. La question de l'industrie n'est traitée par personne. Même les chambres de commerce et d'industrie, même le ministère de l'Industrie ne sont pas mobilisés sur le principe d'activer les ports, de secouer la SNCF... Mon pessimisme n'est pas volontaire mais réaliste. Mon tempérament, optimiste et inoxydable, n'est pas en cause.

Que nous comprenions trop tard serait le pire des drames qui pourrait nous arriver. Et ce drame peut se nouer comme il peut se dénouer. Mon travail est de rassembler les maires villes rivales - Rouen, Caen, Le Havre - et des maires ruraux sur un projet commun, en dépassant les rivalités et les jalousies. Les mésententes entre l'Ile-de-France et la Normandie sont quelque chose d'inimaginable. Il faut financer le débat public qui aura lieu l'année prochaine sur le tracé de la ligne à grande vitesse et le comité de pilotage cherche de l'argent auprès des trois régions concernées, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France, sans succès à ce jour ! J'espère que cela va s'arranger mais j'ai du mal à être optimiste quand cette question qui ne porte que sur des queues de cerises s'enlise. D'où, peut-être, une certaine tonalité désabusée. Je passe mon temps à regarder ce qui se passe ailleurs, en Europe et dans le monde. Les pays anglo-saxons qui sont meilleurs que nous pour l'écologie n'hésitent pas à taper dans les zones humides en associant les réserves naturelles et l'économie. Ils savent trouver des espaces de négociation et des compromis pour sortir par le haut. Un délégué, nommé par le Premier ministre, a pour mission d'étudier cet axe Seine. Je lui ai dit que son rapport devait relayer l'idée que l'Etat bouge ses lignes. Sa réponse a été : « Je ne peux pas le dire ; je viens du ministère de l'Environnement ». Bouger les lignes, c'est demander au ministère de l'Environnement de revenir sur des classements de zones naturelles, d'accepter des échanges de terrains, etc. En vain. La gestion au quotidien l'emporte sur les considérations stratégiques. Plus inquiétant, il n'y a aucun signe de réveil en cette période de grève des ports, des opérateurs ferroviaires, du monde industriel. Cet axe Seine est une opportunité pour la France. Il se trouve qu'il passe par Le Havre et ses zones industrielles classées "Seveso", pas que des prairies fleuries ! Il n'est pas sûr que les gens en charge de cette grave question dans les ministères comme dans les collectivités territoriales la comprennent à la hauteur de ce qu'il faudrait comprendre.

**Martine Liotard :**

Je suis désolée que ma présentation ait été perçue comme pessimiste alors que je ne le suis absolument pas sur l'avenir du Havre. Mais il faut coordonner nos concepts et nos approches, car les actions à venir au Havre et en Ile-de-France sont liées. On peut estimer dommageable que la Région Ile-de-France soit si peu engagée

dans les études, mais je ne suis pas pessimiste. Une chose est sûre : cela va prendre du temps, ne serait-ce que pour dire que Le Havre doit retrouver une politique industrielle, ce qui n'était pas explicite ces dernières années. La question industrielle est saisie à bras-le-corps en Ile-de-France et le gouvernement en a fait un problème national qui appelle de longs développements. Nous sommes là au tout début d'un processus compliqué et flou. Mais nous avons franchi une étape : les questions sont sur la table. L'échelle métropolitaine, le positionnement concurrentiel, sont des questions partagées. Ce n'est pas être pessimiste que de dire : « N'attendons pas des solutions rapides ». L'amélioration du lien Paris-Le Havre est inscrite dans la planification francilienne depuis 1994... La raison pour laquelle il n'est pas réalisé, c'est que le segment Rouen-Le Havre est très déficitaire. La solution passe par un regain de l'activité du Havre à travers toute l'économie et pas seulement le port. Il faudra actionner beaucoup de leviers avant de changer cette situation.

**Vincent Sabatier**, architecte-conseil du Calvados :

Je comprends très bien le débat sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre mais je ne comprends pas l'absence de questionnement sur les deux rives, droite et gauche. Le débat entre les deux Normandie, la haute et la basse, existe pour de bon et la question de savoir si cette ligne à grande vitesse doit passer par Rouen puis Le Havre, ou par Caen ? Je ne vois pas comment Caen s'intègre dans le dispositif et constate que le projet du Grand Paris a complètement évacué Caen et Cherbourg.

**Dominique Dhervillez** :

La réponse est en fait une réponse de Normand : « ni oui ni non ». Aussitôt l'annonce de Sarkozy faite, une levée de fourches s'est produite pour dire qu'il serait intolérable que Caen soit servi après Le Havre. Eternelle rivalité. Un colloque s'est tenu au mois de mai - où le maire de Caen et le président de la région Basse-Normandie sont venus, de même que le maire de Paris et les autres présidents de régions - au cours duquel une avancée s'est concrétisée en faisant l'hypothèse d'une ligne sur la rive gauche jusqu'à Rouen, puis sur la rive droite après Rouen, avec une traversée problématique de la Seine sur laquelle je ne m'étendrai pas. Mais la ligne trouvera son chemin ! Concernant la région Haute-Normandie, les Caennais sont partis sur l'idée qu'ils devaient arriver à Paris aussi vite que les Havrais. Ils ont essayé de se rapprocher des Bretons, puis des Hauts-Normands. Ils se rapprochent aujourd'hui du Havre sur une base étonnante de solidarité littorale. Le tracé ainsi évolue et cette ligne risque d'aller loin au fil du débat. La réflexion des Bas-Normands fait que le schéma en Y se transforme en T et que les Caennais passeraient par Rouen pour gagner Paris, ce qui est encore un problème pour beaucoup. Le temps est un remède mais il est compté. Maintenant, il faut parler de la Basse-Normandie. J'ai le bonheur de diriger une agence qui est à la fois rive droite et rive gauche, haute-normande et basse-normande, avec

trois départements concernés : Seine-Maritime, Calvados et Eure. Nous proposons des perspectives, distinguons les enjeux et cherchons à dessiner la carte avec des populations qui n'ont pas vécu ensemble puisque les ponts sur la Seine sont relativement récents. Nous assistons à une réconciliation et à une ouverture que j'estime phénoménales, sachant que les gens parlent de « l'autre côté de l'eau ». Mardi, nous tiendrons à Lisieux une réunion de cinq cents élus de Haute et Basse-Normandie sur l'avenir de notre estuaire. C'était inimaginable il y a trois ans. Je souscris donc à la demande d'optimisme de René Dottelonde et je tiens à dire que j'y crois beaucoup, avec toutefois une pointe d'impatience. Nous négocions des études lourdes avec des proratas de financement sur lesquels nous perdons un temps fou. Comment arriver à des accords "gagnant-gagnant" quand on sait que la France doit changer de paradigme. Car l'enjeu dépasse Paris et l'Île-de-France. Le 21<sup>e</sup> siècle sera mondial, sans guerre je l'espère, mais celle des conteneurs est d'ores et déjà ouverte. Et sur ce front, nous n'avons même pas de ligne Maginot ! Sachez que les Chinois sont en train de financer des ports en Inde et partout dans le monde ?

**Frédéric Bonnet**, architecte-conseil de la Haute-Vienne :

Pardon, mais je pense qu'il y a une indétermination très grande dans la mondialisation et il faut en tenir compte. Les dynamiques de développement peuvent partir d'autres pays que la Chine. Ce n'est parce qu'elle est en train d'acheter l'Afrique pour avoir à manger qu'il faut se dire : « Les Chinois font cela, faisons comme eux ».

**Dominique Dhervillez** :

Je n'ai pas dit cela. J'ai parlé aussi de l'Amérique du Sud, de l'Inde... Tous ces pays, absolument tous, sont en train de structurer leurs ports. Et ils sont en train d'y investir des milliards : le Brésil, l'Inde, la Chine, la Corée, l'Australie. Tous ! Malheureusement pas l'Afrique. Et ces milliards correspondent à ceux que mettent l'Allemagne et le Benelux dans leurs ports, mais pas la France !

**Martine Liotard** :

Nous savons bien qu'il pèse des incertitudes très fortes, y compris les incidences du pétrole sur le transport international. On les mesure mal aujourd'hui. Il y aura sans doute des bouleversements d'ici à vingt ans. Ce matin, il était question de cet horizon à vingt ans ; personne ne peut le décrire. Mais il est sûr que la France et le quart nord-ouest européen doivent travailler beaucoup plus en réseau et dépasser les égoïsmes locaux. En matière de logistique, tout le monde veut être sur la ligne principale qui partira de Paris. Mais dans une logique d'axe principal, il y a forcément des perdants. Dès lors qu'on raisonne en réseau et en termes de logistique, on sait que la ligne directe Paris-Le Havre est complètement engorgée et que les logisticiens préfèrent raisonner en boucles pour desservir des territoires plus larges. Cette logique

de grand territoire et de complémentarité est la voie de l'avenir. C'est elle qu'il faudra mettre en œuvre, de même qu'il faudra dépasser l'opposition entre les trois capitales normandes. Les choses progressent ; la réunion de Lisieux en est une preuve.

**Bertrand Mathieu**, architecte-conseil de la Haute-Garonne :

Les ports français, Marseille et Le Havre, ont doublé leur trafic en dix ou quinze ans alors que ceux d'Europe du Nord, Anvers et Rotterdam, ont multiplié le leur par dix ou vingt sur la même période. On n'est déjà plus à la même échelle. Avez-vous une explication autre que des divergences régionales pour expliquer comment les ports français traînent à ce point ?

**Martine Liotard** :

On ne choisit pas les flux d'échange, ils existent ! Nous savons qu'ils passent à l'est de l'Ile-de-France. Ces flux évoluent avec le temps et l'Europe de l'est commence à prendre beaucoup d'importance. Pour l'instant, le faisceau qui passe par le Havre est secondaire. Le développement d'Anvers et de Rotterdam est aussi lié à l'organisation de ces ports avec leur interland. Nous savons qu'au Havre, il y a de gros progrès à faire.

**Dominique Dhervillez** :

En effet, les bons commerçants attirent les bons clients. Les autres ports sont de meilleurs commerçants. Je suis un ardent défenseur de la décentralisation mais il faut reconnaître qu'elle a signé la mort de l'aménagement du territoire, et cette situation nouvelle que nous n'avons pas perçue au début est en train de creuser sérieusement l'écart. Sans politique d'aménagement du territoire, qui choisira Le Havre, le portuaire et le ferroviaire ? Nous nous battons en disant que les échanges maritimes vont structurer dans les deux sens et pas seulement à partir de la Chine. Nous pensons que l'avenir mondial des échanges sera maritime, de loin le mode meilleur marché pour faire circuler les marchandises. Les ports font donc partie de cet avenir. Nous proposons un pari "gagnant-gagnant" et en face de nous, l'Etat dit ne plus savoir ce qu'est l'aménagement du territoire ! Le délégué du Premier ministre nous a même déclaré : « Je ne sais pas qui s'occupe des ports au sein de l'Etat ». Il existe bien une direction des ports mais elle ne planifie rien, ne développe pas les interlands, pas même la logistique !

Alors, soyons optimistes : les collectivités territoriales ont pris une avance en travaillant ensemble. C'est un événement tout à fait nouveau ! Les territoires définissent leurs projets d'aménagement. Mais, à un moment donné, il faut qu'ils reçoivent la bénédiction de l'Etat car c'est une compétence d'Etat. Quand ? La situation politique, technique, administrative et économique reste très incertaine.



Face au large, le musée André Malraux (Guy Lagneau, Raymond Audgier, arch. -1962) et son toit en verrière coiffé du "paralume" de Jean Prouvé. Réhabilitation par Laurent Beaudouin (1994).





*Le quai Colbert le long du bassin Vauban, axe d'arrivée dans la ville, avec le bâtiment de la CCI pour porte d'entrée. Le Volcan d'Oscar Niemeyer au fond du bassin du commerce, en centre ville.*





*Le parc portuaire aménagé le long du bassin fluvial, au sud du quartier Saint-Nicolas (Obras, arch. - 2006-2009) et les conteneurs pour étudiants en extrémité de bassin (A. Cattani, arch. - 2010).*





*Les nouveaux docks Dombasle, en prolongement des anciens réhabilités le long du bassin fluvial et de son parc public, associant 25 logements et des bureaux (Hamon & Masson, arch. - 2009).*





*Atrium intérieur profilé en vase Aalto de la bibliothèque universitaire érigée sur plan carré et quatre niveaux sous une lumière zénithale (Phine Weeke-Dottelonde et René Dottelonde, arch. - 2005).*

# ATELIER I - Réglementation

## Compte-rendu résumé

**Animateurs : Hélène Fricout-Cassignol et Lionel Orsi**  
Architectes-conseils de la Charente et de la Haute-Saône

**Lionel Orsi**, architecte-conseil de la Haute-Saône :

J'ai découvert en travaillant sur ce thème que tout partait des très bonnes intentions du législateur. J'ai ainsi visité le site du Sénat pour prendre connaissance des rapports faits sur les lois en cours, leurs décrets d'application, etc. Le monde y est beau, le fond est bon. Tout part de la volonté d'un "bien-vivre ensemble" et vise à satisfaire le plus grand nombre. Viennent ensuite tous les développements donnés aux lois votées. Car la loi votée, il faut l'appliquer et se l'approprier ! Concernant l'aménagement du territoire et l'architecture, les lois s'appliquent à l'ensemble du territoire national, ce qui est une première gageure. Tout projet d'aménagement ou de bâtiment est fortement contextualisé, ce qui induit des effets pervers, même si certaines règles et normes sont adaptées. Par exemple, le Grenelle ou la RT 2012 introduisent des nuances entre le nord et le sud ; les paramètres d'application n'y sont pas tout à fait les mêmes. On observe ensuite ce que nous avons appelé la "ruine de l'intention" : la manière dont les règles empilées les unes sur les autres conditionnent le projet au risque de le compromettre, en partant du postulat que le projet est une démarche collective de futur partagé. La question de la conformité et du contrôle est alors au cœur du débat. Dans tout ça, il nous faut faire la part du maître d'œuvre et de l'architecte-conseil de l'Etat, un exercice qui relève par moment de la schizophrénie, du moins pour moi...

**Hélène Fricout-Cassignol**, architecte-conseil de la Charente :

A partir de l'acte politique que constitue la loi vont se constituer des outils, c'est-à-dire un ensemble de textes dont la multiplicité et la compatibilité sont un problème. A un moment donné, il devient difficile de les croiser et des contradictions apparaissent. Une situation que nous rencontrons dans notre métier en permanence. Il faut alors revenir à la notion de projet, car faire des textes de loi et des réglementations, c'est tout de même établir un projet de vie. Notre fonction d'architecte-conseil se situe dans ce cadre collectif comme sur le terrain.

La réglementation édictée engendre fatalement le contrôle. Il est étonnant de constater que celui-ci s'attache plus souvent au sens littéral de la règle qu'à l'objectif recherché. De plus, le contrôle annihile le débat, modalité qui est au cœur du projet. Comment peut-on alors concilier le projet, la règle et la manière de la respecter dans la réalité ?

**Andréas Christo-Foroux**, architecte-conseil du Puy-de-Dôme :

Parmi les règles dont on parle, il est facile d'identifier le permis de construire, la réglementation handicapés dite PMR et toutes les nouvelles réglementations environnementales. Ces trois ensembles de textes perturbent énormément la production architecturale et l'aménagement du territoire.

**Cristina Conrad**, architecte-conseil des Bouches-du-Rhône :

Je rajouterai également la réglementation des PLU dans la mesure où, en tant qu'architecte-conseil, on travaille sur le "porter à la connaissance" en se préoccupant surtout des questions de densité.

**Vincent Sabatier**, architecte-conseil du Calvados :

Ces réglementations ont effectivement en commun la notion de solidarité. Et le problème est bien là : toute cette réglementation fait disparaître la solidarité recherchée puisque l'on fait de l'esprit solidaire un esprit réglementaire. C'est exactement ce qui se passe quand la réglementation nous dit : « Il n'y a plus besoin d'aider les handicapés à traverser la rue ou à monter trois marches puisque tout a été prévu ». Les handicapés sont désormais supposés être autonomes mais c'est un leurre. Tout le problème vient de là : on essaie de réglementer la solidarité alors qu'autrefois on la pratiquait. Les maîtres d'ouvrage s'engageaient à faire les modifications nécessaires pour accueillir tel ou tel et cela marchait très bien. Surtout, on faisait du sur-mesure pour les gens, du moins dans l'espace privé. Aujourd'hui, le bâtiment neuf est supposé "adapté" à toutes les situations. En conséquence, il faudra accepter de payer pour le retoucher.

**Christian Kock**, architecte-conseil de la Drôme :

On se trouve dans une espèce de société maternante qui déclare que tous les problèmes doivent être pris en compte. Mais derrière ces règles et règlements il y a des enjeux. Le premier se traduit par la prise de pouvoir des contrôleurs et vérificateurs, avec en parallèle une mise au pas des architectes. Nous sommes l'une des dernières professions à faire à peu près tout dans sa partie. Il faudrait donc nous contrôler ! Hier, il y avait les DTU pour nous dire comment construire. Aujourd'hui, une foule de gens soit-disant experts y prétendent. On dénie ainsi aux architectes le droit de construire et leur savoir-faire.

**Louis Guedj**, architecte-conseil de la Meuse :

Faut-il attaquer les incohérences de la réglementation sous un angle uniquement technique ou sous l'angle de la conception ? Il faut y réfléchir en tant qu'architecte-conseil avant d'intervenir sur l'habitabilité, la sécurité ou même la densité des PLU. Il est toujours intéressant de croiser les regards. La réglementation incendie et l'urbanisme

souvent se rejoignent : un pompier va ainsi militer pour le groupement afin d'éviter les bâtiments isolés. Il y a des rapports et des relations à trouver et exploiter.

**Pierre Bolze**, architecte-conseil de la Guyane :

L'architecte-conseil jouit d'une place privilégiée pour évaluer un certain nombre de choses. Quand on dit que la réglementation "handicapés" est monstrueuse, les gens aussi s'en aperçoivent lorsqu'ils se retrouvent avec un WC de 3 x 2 mètres et un séjour ridiculement petit. Eux aussi sont dans la synthèse, mais dans leur quotidien ! La critique de la norme s'opère nécessairement en situation de synthèse et en tant qu'architecte-conseil, nous sommes à ce carrefour. Notre rôle est précisément l'évaluation de la règle. L'empilage réglementaire ne satisfait que celui qui l'a fait et celui qui en contrôle chaque aspect. C'est un exercice vertical, jamais transversal. Et ça "chauffe" quand ce regard transversal s'applique, révélant les aberrations.

**Bénédicte Meyniel**, architecte, accompagnatrice :

Je rejoins Vincent Sabatier quand il se demande jusqu'où aller pour garantir l'autonomie des personnes handicapées dans la mesure où celle-ci va se retrouver encore plus isolée si l'exercice est réussi. On pourrait aussi bien travailler sur d'autres objectifs comme le "e-commerce" et le "e-travail" qui changent la donne. La France, en vérité, est le grand handicapé puisque très peu de personnes pratiquent ce "e-travail", alors que cette pratique est très répandue ailleurs en Europe, avec 47 ou 48 % des emplois plus ou moins concernés.

**Vincent Sabatier** :

Au nom de la solidarité, il faudrait plutôt accepter que le handicap n'est pas normalisable. Plutôt que d'édicter des règles draconiennes, il vaudrait mieux garantir une certaine adaptabilité et garder des financements - dans une caisse ou un fonds ad hoc - pour procéder à l'adaptation de l'appartement en fonction de la personne. Dans les programmes sociaux, les associations concernées passent avant le cloisonnement pour regarder et finalement tout modifier en fonction de l'occupant quand il est connu, car rien ne tient au niveau du projet. Je ne parle évidemment que de l'espace privé, car dans l'espace public, on est obligé d'appliquer une certaine normalité pour les seuils, etc. Pour finir, je pense qu'il est dommage de vouloir installer les gens dans un espace qui préfigure leur handicap, leur futur de handicapé.

**Vincent Brossy**, architecte-conseil de l'Oise :

Il y a des moments où la norme ne marche plus, où elle se met elle-même en position d'illégalité. Avec la norme "handicapés", les bureaux de contrôle et les associations consultées ne savent parfois plus quoi dire. Dans ce cas, l'organisme qui tranche, ce sont les CETE (centres techniques de l'Équipement) ! Ils font une remontée

nationale et procèdent à une enquête auprès de tous les CETE en région pour avoir un avis collégial. Cela veut simplement dire que la norme et son application sont amendables et que les CETE sont nos interlocuteurs, comme en matière de voirie d'ailleurs... Sinon, je vous rejoins complètement sur le fait qu'on enlève tout quand un handicapé entre dans un appartement pour le refaire après coup. Cela dit, on est dans un domaine où il y a énormément d'acteurs et qu'il est très difficile de les accorder sur un objectif sans avoir défini les moyens au préalable.

Pour balayer les sujets, la HQE offre d'autres exemples. Notre société s'est mise en branle pour placer l'environnement au cœur de toutes nos actions et la machine s'est emballée : elle produit des normes, des certifications et des obligations sans jamais évaluer le bâtiment dans sa globalité. Tout ce corpus a été fabriqué pour que l'énorme navire de l'Équipement commence à bouger en s'orientant dans cette direction.

**Andréas Christo-Foroux :**

Nous avons là une occasion en or de positionner l'architecte comme le seul capable d'avoir une vision transversale de toutes ces réglementations, alors que la norme impose d'office le cloisonnement, avec des spécialistes en tout, mais aucun susceptible de voir l'impact de chacune de ces règles sur les autres et sur la globalité de l'ouvrage. Pour notre Corps, c'est le moment de dire : « les architectes-conseils sont en capacité de vous apporter une expertise sur l'impact des règles entre elles et sur leurs conséquences ». C'est aussi reconnaître que le normatif tue d'une certaine façon la créativité et, de plus, qu'il coûte cher ! Car qui dit "normes", dit aussi cumul des expertises et des contrôles. Et tout cela à budget constant, parce que la mise de fonds du maître d'ouvrage ne change pas. Au bout du compte, la norme qui devait apporter de la qualité et de la solidarité aboutit au contraire : à moins de qualité et plus de deniers publics. Au lieu de promouvoir la qualité, on fait au mieux travailler l'industrie. Car derrière ces règles, il y a souvent les lobbies...

**Vincent Sabatier :**

En ce qui concerne la HQE et les bâtiments BBC, il ne faudrait pas oublier que toutes ces superbes machines ne représentent que 30 % de la performance. Les 70 % restants, correspondent au comportement des occupants. Il va falloir apprendre à habiter ces logements. L'espace et les configurations des appartements BBC que nous livrons vont-ils provoquer un nouveau comportement des occupants ? Toute la question est là.

**Catherine Jacquot, architecte-conseil auprès de la DRAC Auvergne :**

Dire que la norme s'oppose à la solidarité ou à la créativité me gêne. C'est plus un équilibre à trouver. La norme est tout de même quelque chose d'extrêmement utile qui nous permet de vivre ensemble, quelque chose qui est basée sur un savoir

technique. Y opposer le bon sens ou les bons sentiments revient à surfer sur l'opinion. Architectes, nous avons comme tout le monde besoin du savoir des autres. Que cela se traduise par des règles ou des normes, pourquoi pas ? Si je suis d'accord avec le constat de l'absurdité de certaines applications, j'estime que ces normes sont également fondées. Architectes-conseils, nous devons aussi mettre en avant cet aspect constructif et positif de la réglementation. Elle reste un socle du "vivre ensemble" que nous n'avons pas à dénigrer systématiquement. Il faut simplement démontrer les contradictions quand certains textes vont trop loin ou deviennent contraires à leur but, en rendant par exemple inhabitable un appartement.

**Pierre Bolze :**

D'accord pour sauver la norme et la règle, mais à condition de pouvoir en constater la dérive quand les applications contredisent l'objectif recherché ou l'esprit qui l'anime. C'est le caractère absolu de la norme qui est en cause, alors que le réel et les situations complexes rencontrées demanderait de la relativiser. C'est ce que j'appelle l'évaluation. J'en donnerai pour exemple l'aménagement de la chaussée : pendant longtemps, on s'est ingénié à la diviser entre usagers, avec la voiture d'un côté, le transport en commun en site propre, le vélo et le piéton de l'autre. Au final, la voirie atteint de 25 à 50 mètres de large et devient intraversable, alors qu'il suffit de décréter que l'on roule à 15 km/h maximum, quel que soit le véhicule ou le mode de transport, et la chaussée devient unique. C'est ça le partage, la solidarité dont on parle. Et tous les aménagements normatifs programmés sont dès lors inutiles.

**Vincent Sabatier :**

Dans cette histoire, ce n'est même pas la limitation de vitesse qui compte, mais la notion d'espace partagé. C'est bien une question de projet et d'affirmation d'un objectif. C'est dire que le plus faible (le piéton) a la priorité et que les autres doivent s'adapter, avec un aménagement approprié.

**Hélène Fricout-Cassignol :**

La norme et la règle répondent trop souvent à des questions de société par des réponses techniques, isolées et mesurables. L'évolution de la société fait que la réponse technique, telle que le modernisme l'a conçue, n'est plus la bonne manière de répondre aujourd'hui. On le voit tous les jours avec le développement durable quand le bon sens est mis à mal par des approches cloisonnées. La réponse technique n'est pas suffisante.

**Andréas Christo-Foroux :**

La norme n'est pas anodine et elle marginalise l'architecte à travers les contrôles multiples qu'elle génère et le surinvestissement qu'elle requiert de sa part, avec pour

effet un résultat contraire : de la rentabilité pour certains acteurs ou fournisseurs plutôt que de la qualité pour la collectivité.

**Ignace Grifo**, architecte-conseil de l'Aisne :

La règle ou la norme soulève aussi la question de la dérogation. Avec la sécurité incendie, un dialogue se noue entre les bureaux d'étude, les architectes, les bureaux de contrôle et les pompiers, lesquels ont la capacité de déroger et de compenser par d'autres approches ou systèmes. Le problème, avec la norme ou la réglementation "handicapés", c'est qu'un tel dialogue assorti de systèmes de compensation et de dérogation n'existe pas. C'est blanc ou noir. Comment mettre en place un dialogue, et avec qui, pour essayer de compenser ou modifier afin de trouver ces solutions compatibles avec l'esprit de la règle ?

**Cristina Conrad** :

Toute la difficulté des dérogations est leur légitimité. On le vit au niveau des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours). Dans certains cas, quand on tombe sur un bon service, on obtient des conseils avisés et des solutions intelligentes. Dans d'autres cas, on sera confronté à une grande rigidité. En définitive, c'est un débat élargi avec une vraie discussion qui devrait avoir lieu. En Autriche, par exemple, il existe dans les Länder des commissions où les dérogations sont discutées entre tous, techniciens, architectes, urbanistes, avec des réponses objectives à la sortie.

**Alain Gignoux**, architecte-conseil du Nord :

Pour l'incendie, on a affaire en général à des professionnels, à cette nuance près qu'ils sont dans certains gros départements plus juristes - et formés pour cela - que soldats du feu, ce qui change beaucoup de choses. Il faudrait s'assurer que dans ces commissions, élargies ou non, il y ait aussi des praticiens de l'intervention sachant apprécier les situations et négocier les dérogations.

**Jean-Paul Scalabre**, architecte-conseil de la Martinique :

La norme répond à des logiques sectorielles. Comme on ne discute jamais sur l'essentiel - qui est de savoir comment vivre ensemble - on discute sur le spécifique. La norme est produite par des forces sociales et des lobbies supposés légitimes et politiquement corrects. Prenez l'accessibilité "handicapés", personne n'ose dire que la zone de manœuvre devant la porte d'entrée de l'appartement est peut-être trop grande, de peur d'être considéré comme un "méchant raciste" ou une personne manquant de respect. La norme s'impose donc d'une façon politiquement correcte. Demain, la norme environnementale, qui est encore plus perverse, s'imposera à nous par d'autres forces dans lesquelles les architectes sont extrêmement minoritaires. Et c'est l'ensemble des pratiques de l'espace qui seront normalisées, contrôlées. Au risque

de passer pour un vieil anarchiste, je voudrais dire que c'est la liberté individuelle aussi qui est en cause. Donc, logique sectorielle = contrôle social. Ce qui me désole, c'est que les architectes sont totalement absents de la production de normes et qu'ils se réfugient dans un discours sur la dérogation et se contentent d'une simple transgression.

**Cristina Conrad :**

Incidemment, on m'a fait savoir au ministère du Logement que les architectes convoqués aux réunions, Ordre et Unfsa, n'étaient pas venus quand la réglementation "handicapés" était en discussion. Le problème est justement de savoir s'il ne faudrait pas être plus exigeants sur notre présence dans ces réunions. En tant qu'architectes-conseils, nous avons une légitimité. Selon moi, il est difficile de dire que nous n'avons pas été consultés. Il faut bien se rendre compte que la profession n'est pas suffisamment vigilante sur les conséquences de ces normes.

**Bénédicte Meyniel :**

Je voudrais juste démentir : la profession, Ordre et syndicats réunis, était représentée dans ces discussions. En revanche, il est vrai que toute discussion en groupe organisée au sein d'un ministère est très lourde et compliquée. Il y a là plein de fonctionnaires et de salariés de telle ou telle organisation qui disposent de tout leur temps, alors que les architectes libéraux ont des boutiques à faire tourner. C'est peut-être là que le bât blesse.

**Martine Pattou, ancienne architecte-conseil :**

J'ai assisté à de telles réunions, notamment à l'Afnor. Les architectes y sont présents mais ils ne représentent rien par rapport aux lobbies des gens qui fabriquent l'isolant, les tuyaux d'air et tous ces industriels puissamment représentés. Tout est fait pour faciliter la promotion des industries. Cela va même beaucoup plus loin car on y parle de produits financiers, d'assurance, de banque. Là, les bras vous en tombent et on tremble... En ce moment, je participe à un groupe de travail sur les décrets d'application du Grenelle 2, dénommé "Urbanisme de projets" et co-présidé par la présidente du SNAL (Syndicat national des aménageurs lotisseurs). On est dans l'application du Grenelle 2 et la présidence de ce groupe incombe au SNAL ! Avec, en effet, un architecte présent dans la salle. C'est tout de même un peu rude !

**Vincent Sabatier :**

Certains maîtres d'ouvrage sont solidaires de nos propos, mais on ne va pas les chercher. C'est un peu bête.

**Martine Pattou :**

Bien sûr ! C'est avec les maîtres d'ouvrage qu'il faut avancer. L'élaboration d'une norme ou d'une règle est l'occasion d'un travail de complémentarité, avec beaucoup de gens différents, et c'est le bon moment pour mettre en œuvre ces transversalités, ces compréhensions et ce bon sens dont on se réclame.

**Cristina Conrad :**

Juste une information : la lettre ouverte publiée avec Dominique Tessier (Ordre) et Emmanuelle Colboc (Syndicat) dans Le Moniteur sur l'accessibilité PMR a suscité beaucoup de réactions, notamment de l'auteur d'une partie de la réglementation en question. Et j'ai été ravie de voir que Vincent Sabatier a également réagi en écrivant un superbe texte très concret. Je pense que cela aurait été bien que d'autres architectes-conseils le fassent à leur tour ; tout cela donne du poids à nos propos. Résultat, le ministère a demandé que l'on vienne débattre le 5 novembre sur cette réglementation. Pour éviter les petits arrangements à la marge, j'ai contacté le président de l'USH, Thierry Repentin, qui lui-même a écrit un amendement au Sénat sur la réglementation PMR. Actuellement, cela bouge... Il y a du lobbying d'un côté mais il y en a désormais du côté opposé.

Je pense également qu'il y a des choses à dire sur le permis de construire. Comment se prononcer sur un immeuble d'habitation en l'absence des plans intérieurs ? Cela vaut pour l'élu comme pour nous.

**Jean-Paul Scalabre :**

Nos sociétés et nos hommes politiques plaident tous pour l'allègement de la réglementation. La dernière réforme du permis de construire était ainsi basée sur l'idée d'alléger les exigences afin d'éviter des contentieux devenus ingérables. D'un côté, une réformette pour alléger la procédure, et de l'autre, un renforcement des normes. Pas un politique dira aujourd'hui qu'il y a trop de normes en France ! Si l'on prend l'exemple des PMR, en quinze ans, les normes ont doublé. La tendance n'est pas à la réduction des normes mais à leur foisonnement. Nous pouvons toujours, en tant qu'experts, en pointer les contradictions, mais la tendance est celle-là.

**Vincent Sabatier :**

L'ennui, c'est que la norme s'applique de façon stupide. Déplacer une cloison Placostil pour un question d'accessibilité n'a jamais été un problème ni un coût insurmontable. Pour l'isolation, il est vrai qu'on a affaire à des ayatollahs ; il n'y aurait qu'une seule façon d'isoler un immeuble : par l'extérieur. C'est archifaux et même en BBC ! La calorie récupérée sur le balcon sacrifié se paie cher, et pendant toute la vie du bâtiment ! Et dans cinquante ans, que vaudront ces immeubles avec leur isolation de chiffon à l'extérieur ? On met le plus fragile à l'extérieur. Entre-temps, cette isolation

sera tombée... Savez-vous qu'aujourd'hui les ouvriers ne veulent plus arracher ces isolants pourris et qu'ils demandent des protections. Une réglementation du travail va être mise en place. Parlons-en du durable...

**Vincent Brossy :**

J'ai noté que la Ville de Paris, dans le cadre du Plan climat, fermait les yeux sur les serres positionnées entre le séjour, la cuisine et la chambre, comme pièce à vivre mais aussi pour trouver un fonctionnement passif, en les sortant de la Shon. Aujourd'hui, contrairement aux réglementations, on "déshone" ces surfaces à Paris. Comme quoi des marges de négociation se trouvent toujours.

**Hélène Fricout-Cassignol :**

Entre les normes et les coûts induits, on n'arrive plus à faire du logement social. C'est trop cher et à l'heure actuelle les subventions s'amenuisent. En même temps, les gens sont au chômage. Peut-on concilier les deux ? En livrant des surfaces brutes que les gens vont finir eux-mêmes à travers des solutions qui s'apparentent à du mobilier. Patrick Bouchain expérimente ces pistes sous des formes coopératives. Il existe aussi des personnes qui se regroupent pour construire leur propre immeuble sous la forme de SCI. Cela signifie que d'autres manières de faire sont actuellement recherchées.

(pause)

**Lionel Orsi :**

Le but est de formuler quelques propositions concrètes concernant notre fonction d'architecte-conseil de l'Etat à l'issue de nos débats. Des propositions qui seront ensuite croisées avec les autres ateliers lors de la séance plénière de demain, le but étant la nouvelle circulaire sur nos missions.

**Hélène Fricout-Cassignol :**

Nous avons listé une dizaine de propositions, en vrac, vraiment hiérarchisées :

- Proposition n° 00 : La réglementation doit tendre à définir des objectifs et non à donner des solutions. On pourrait même préciser : des objectifs de solidarité et pas uniquement des solutions techniques.
- Proposition n° 1 : participer à l'identification des problèmes pour lesquels une réglementation est nécessaire en se positionnant en amont dans les commissions ad hoc qui rédigent ou mettent en place ces réglementations.
- Proposition n° 2 : opérer et organiser des retours d'expériences pour tirer profit de notre situation unique d'observateur du terrain.
- Proposition n° 3 : proposer des architectes-conseils ayant fait plusieurs postes pour travailler sur des thèmes annuels choisis avec les ministères, groupes de réflexion à

- l'appui. Ou bien mobiliser ceux placés en centrale dont les vacations s'amenuisent.
- Proposition n° 4 : suggérer la mise en place d'interlocuteurs qualifiés, à l'exemple des architectes de sécurité de la Ville de Paris, pour examiner l'application des règles PMR et autres réglementations.
  - Proposition n° 5 : réfléchir à la formation initiale et à l'opportunité de formations spécialisées, de type master, sur ces aspects réglementaires. (remous dans l'atelier)
  - Proposition n° 6 : promouvoir d'autres démarches de conseil, et dans d'autres sphères, en référence à ce que peut faire Patrick Bouchain de manière expérimentale.
  - Proposition n° 7 : initier des projets expérimentaux ou participer au montage d'opérations innovantes, en s'appuyant sur les services de l'Etat.
  - Proposition n° 8 : établir un contexte opérationnel concerté à tous les niveaux pour atteindre les objectifs réglementaires dans un cadre contractuel négocié, en favorisant l'esprit sur la lettre.
  - Proposition n° 9 : constituer un groupe de travail sur cette thématiques de la réglementation, articulé avec les services concernés du ministère. Un investissement qui pose le problème des vacations.
  - Proposition n° 10 : se constituer en lobby pour peser sur les instances politiques et parlementaires. Est-on capable au sein du Corps d'inventer les conditions de ce lobbying ? Faut-il se rapprocher pour cela des élus ?

**Gilles Margot-Duclot**, architecte-conseil de l'Ille-et-Vilaine :

S'il faut développer des spécialisations au niveau master, ce n'est sûrement pas sur les questions réglementaires de l'habitat, mais plutôt sur l'aménagement urbain, les documents d'urbanisme, etc. Comment représenter un SCOT, par exemple ? Tout le monde y aurait à gagner.

**Vincent Sabatier** :

Des expériences locales prouvent qu'il est possible d'agir au sein des comités de pilotage constitués dans l'intercommunalité ou à l'occasion des SCOT. On peut ainsi veiller au sérieux d'une démarche d'éco-quartier et désarmorcer les offres de développeurs en confortant la volonté politique, quitte à intégrer ces candidats au comité de pilotage et à fabriquer avec eux le programme d'aménagement, en balisant la démarche par une convention. On pourrait ainsi se payer les études nécessaires sans perdre la main.

**Gilles Margot-Duclot** :

Il est rare que le maire soit demandeur et qu'il considère le projet tout ficelé apporté par un aménageur ou un lotisseur comme un problème. Plus communément, c'est nous qui débusquons les problèmes. En général, les maires sont plutôt contents d'avoir un opérateur sous la main, financements à la clé.

**Cristina Conrad :**

Je retiens qu'il faut réfléchir à la manière d'avoir une meilleure écoute des élus. Il y a souvent dans les départements une association des maires qui se réunit annuellement autour de tables rondes. Nous pourrions y être présents et contribuer à animer ces débats. Il y a aussi des départements où les DDTM souhaitent que l'on fasse de la formation en interne, auprès des services, pour les préparer à aller au contact des élus.

**Patrick Mauger, architecte-conseil auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon :**

Il y a un manque de professionnalisme certain dans les petites collectivités locales où les maires peuvent être confrontés à des contraintes très fortes comme la loi Littoral. A la DRAC, on estime qu'il serait bon, en tout cas, de sensibiliser les maires au fait de professionnaliser leurs services, avec des architectes-conseils à portée de main. Dans ma région, les ABF sont en demande d'un tel échelon qui permettrait de prendre en charge les problèmes et d'alléger leur charge de travail pour leur permettre de se concentrer sur les dossiers les plus importants.

**Rémy Butler, architecte-conseil des Pyrénées-Orientales :**

Tout à fait d'accord : le principal rôle du conseil n'est pas vis-à-vis de l'Etat mais de l'élu. Si l'on pouvait changer l'intitulé du Corps - à vrai dire une association loi de 1901 - pour adopter "architectes-conseils de l'Etat et des collectivités locales", cela changerait tout ! On sortirait enfin de cette nostalgie de l'Etat régalien des Trente Glorieuses. J'attire aussi l'attention sur la nature des préfets qui ont complètement changé d'attitude depuis deux ans. Ils n'ont plus du tout une attitude régaliennne mais une attitude politique de compassion vis-à-vis des élus. Notre attachement à l'Etat, surtout à travers la doxa réglementaire et son emphase, n'est plus de mise. Notre engagement est aujourd'hui vis-à-vis du territoire et des citoyens. Et notre rôle n'est surtout pas de faire un master en droit de je-ne-sais-quoi ! Notre rôle est de faire émerger cette nouvelle classe d'élus qui est un phénomène de génération historique avec la deuxième vague de décentralisation. Bref, il faut arriver à passer du côté des collectivités locales, car c'est là que cela se passe. Il faut bien comprendre que l'Etat se restreint et que l'outil réglementaire est un outil uniquement défensif entre ses mains.

**Jean-Paul Scalabre :**

Rémy a son point de vue et je ne le partage pas. Mais nous sommes là pour en discuter. En Martinique, le discours de l'Etat est encore plus délégitimé alors qu'il s'y dépense quatre fois plus d'argent public pour le logement social qu'en métropole, etc., et je ne sais pas vraiment sur quel terrain doivent intervenir les architectes-conseils... Je préfère revenir à la discussion sur les normes et réglementations pour savoir si un consensus est possible et si les architectes-conseils peuvent produire un discours

cohérent. Pour ma part, je crois que oui, et nous pouvons nous appuyer sur notre expertise sur le terrain et notre crédibilité collective. Et ce discours doit passer soit au Parlement français, soit au Parlement européen, c'est-à-dire à un niveau politique bien plus élevé que celui de nos interventions et de nos missions, d'où la difficulté de l'exercice.

Pour avoir un discours cohérent, il faut débattre largement. Cela ne peut se faire qu'en partenariat avec les autres instances de la profession qui, à l'échelon de l'Ordre ou des syndicats et associations, essaient de produire des réflexions là-dessus. Et cela ne pourra pas se faire en trois mois. Même si certaines de ces règles ne tiennent pas le coup, comme le label BBC assujetti à la procédure HQE sur le mode de la vente forcée... Le préalable est d'arriver à un consensus entre nous et de savoir si l'on peut produire un discours autre que régionaliste. Quant à l'action auprès du maire du coin, je vous avoue que cela ne me passionne pas...

**Rémy Butler :**

La question est de savoir qui porte la responsabilité de l'action sur le territoire. L'Etat, lui, s'est désengagé clairement. Et sur la question des normes et de la réglementation, il n'est que le porte-voix des lobbies, les vrais, ceux des vendeurs de matériaux, etc. Et là, je ne me fais pas trop d'illusion sur notre capacité à nous y opposer. Même s'il faut continuer à soutenir l'Ordre, les syndicats, ou celui qui peut porter le discours...

**Andréas Christo-Foroux :**

Je suis mal à l'aise avec le terme "lobby" - un costume trop large pour nous - mais je crois, en revanche, que nous sommes capables de créer des synergies. Nous ne devons pas rester seuls aujourd'hui. Il faut agir avec les différentes instances territorialisées que sont les DRAC, les CAUE, les écoles d'architecture, les SDAP et les conseils régionaux de l'Ordre... Par exemple, mettre en place des formations pour tenir tête aux bureaux d'études et aux entreprises sur la question du développement durable. De telles synergies, même locales sont indispensables. Sinon on disparaîtra. Des initiatives existent, du travail se fait. Je pense, par exemple, à la comparaison européenne sur le logement, "Housing Platform", conduite par le Pavillon de l'Arsenal dont les conclusions ne sont pas ou peu relayées.

Effectivement, les normes, avec tous les intermédiaires qu'elles mobilisent, amputent une partie des budgets et produisent non pas de la qualité mais de la plus-value pour tous ces intermédiaires. Mais pour formuler des propositions valables, il faudra au préalable arriver à un diagnostic partagé sur les effets pervers de la réglementation dans les quatre domaines, environnemental, social, culturel et économique, avec des éléments concrets et des chiffres en main.

**Pierre Bolze :**

Puisque les collectivités locales ont aujourd'hui la pleine et entière responsabilité des territoires, pourquoi les CAUE qui sont leur instrument ne remplissent-ils pas ce rôle de conseil ? Quoi qu'il en soit, une évolution marquée de l'architecte-conseil de l'Etat vers les collectivités territoriales s'opère. Et les propositions à faire s'inscrivent dans cette tendance.

**Gilles Margot-Duclot :**

Le bon angle d'attaque consiste à s'appuyer sur notre identité de praticien exerçant une synthèse du bâtiment, et en situation de constater tous les jours les contradictions profondes qui existent entre les différentes normes et les différentes réglementations. Il faudrait lister celles qui sont complètement antinomiques avec le confort, l'habitabilité du logement. Ces contradictions sont intéressantes à dénoncer cas par cas, et on pourrait en trouver mille.

**Catherine Jacquot :**

Cela met en évidence le double rôle des architectes-conseils. D'une part, au niveau de la réflexion générale avec des architectes-conseils capables de produire des textes ou articles remarquables, et d'autre part, au niveau de la pratique à travers un observatoire à mettre en place au meilleur échelon, le régional apparemment. Ce rôle à la fois théorique et pratique renvoie à la double articulation prônée par Rémy Butler; avec des architectes-conseils "de l'Etat et des collectivités locales". Une affirmation utile. Depuis la DRAC, je suis extrêmement frappée de voir la méfiance des collectivités locales envers tout avis émanant de l'Etat et le fossé qui se creuse avec les élus locaux.

**Rémy Butler :**

Les élus vivent une mutation complexe. Ils prennent petit à petit conscience de leurs responsabilités. Dans une génération, ces élus restreindront d'eux-mêmes le rôle de l'Etat, même si actuellement ce sont des députés-maires qui votent les lois et subissent la pression des lobbies. A terme, je pense que les élus locaux attaqueront d'eux-mêmes l'absurdité des contradictions réglementaires.

**Andréas Christo-Foroux :**

D'où la nécessité d'un diagnostic partagé. Sans attendre la mobilisation des élus, les maîtres d'ouvrage sont aujourd'hui prêts à s'engager, surtout les bailleurs sociaux, pour dénoncer les effets pervers des normes et réglementations. Le moment est venu de créer cette synergie. Le principe d'un observatoire est une piste. Cela s'est déjà fait dans des régions au niveau de l'Ordre. Il existe aussi des réunions dans les DDT

entre bailleurs sociaux et ABF pour surmonter les obstacles à la qualité architecturale contenus dans la réglementation environnementale, etc. La première étape d'une réforme consisterait à repartir de la réalité du terrain. Les architectes-conseils sont bien placés pour y contribuer avec leurs partenaires habituels, en oubliant les postures dogmatiques ou déontologiques, ou de lobby. Le local apporte la connaissance et le "porter à connaissance" figure parmi nos missions.

**Jean-Paul Scalabre :**

Il n'y a pas besoin d'un retour du terrain pour savoir que le siphon de sol de la douche "handicapés" ou l'accès au balcon est techniquement problématique et compromet la fiabilité de la construction. On pourrait dire la même chose des règlements d'urbanisme... Autant de mesures qui ont des conséquences sociales et économiques néfastes. Alors, qui va porter ce discours critique ?

**Patrick Mauger :**

Il y a manifestement des questions immédiates à régler. Puis il y a cette idée générale d'un observatoire et comment le monter ? Nous sommes d'accord pour y associer d'autres partenaires, à commencer par les bailleurs sociaux, mais à un moment ou à un autre, il faudra bien y intégrer les gens qui ont participé à l'élaboration de cette loi et qui sont concernés au premier chef, à savoir les associations de handicapés. Dans quelles conditions et dans quel rapport de force ?

**Rémy Butler :**

Quelle est l'alternative à cette situation. Essayer de freiner ce système d'auto-génération de la norme en s'appuyant sur les contradictions ou bien ignorer les règles absurdes. Dès lors, le partenaire intéressé, c'est la MAAF !

**Pierre Bolze :**

Et cela peut aller jusqu'au pénal selon l'infraction commise.

**Jean-Paul Scalabre :**

La loi PMR dit que nous sommes tous des handicapés en puissance. Il faut remettre en question cette dernière mouture de la loi pour revenir à l'idée d'adaptabilité. Il y a un discours critique à tenir sur l'esprit de la loi mais rien ne nous empêche de négocier tel ou tel point de détail, parce que les détails en sont souvent diaboliques.

**Vincent Brossy :**

Notre propos plaide pour la notion d'adaptabilité et la définition d'un tronc commun de mesures, c'est-à-dire une norme revisitée. La stratégie n'est pas de la

supprimer mais de la modifier en s'appuyant sur tous les effets pervers constatés. Cela nous permettrait de faire 100 % de logements conformes aux dispositions communes, avec des adaptabilités en fonction des handicaps rencontrés dans un second temps.

**Vincent Sabatier :**

Constituer un groupe de travail sur ce sujet pose la question sous-jacente des vacances. Où en est-on ? Quand j'étais aux manettes, toutes les vacances n'étaient pas utilisées. Est-ce toujours le cas ? Apparemment oui ! On peut donc puiser dans ces vacances non utilisées pour des raisons diverses et variées. Ce serait aussi une façon de verrouiller nos positions, car ne pas utiliser la ligne budgétaire qui nous est allouée nous fragilise.

**Jean-Paul Scalabre :**

On s'est polarisé, non sans raison, sur les handicapés. Il est vrai que l'architecte joue un rôle déterminant en réglant des problèmes ardu - c'est un peu notre fonds de commerce - mais à côté, il y a l'énorme réglementation urbaine et celle du permis de construire. Il est important d'avoir un discours sur ce terrain qui fonde le rapport entre notre profession et la société. Car sans le permis de construire et sa réglementation, nous n'interviendrions pas, du moins pas de manière obligatoire... Il y a peut-être d'autres modèles de permis de construire à envisager que celui qui nous est imposé aujourd'hui. Il s'agit sur le fond de défendre la liberté du particulier en faisant en sorte de supprimer le parcours d'obstacles d'une procédure complexe. Premier point : répondre à la demande des élus et des particuliers qui critiquent une usine à gaz infernale. Deuxième point : garantir la qualité architecturale et constructive, aspiration générale à laquelle le deuxième volet du permis doit répondre.

**Gilles Margot-Duclot :**

Rappelons quand même que 50 % de ce qui se construit en France correspond à de l'habitat et que 90 % de cet habitat, c'est de l'individuel, dont 80 % en secteur diffus. Par conséquent, la question du permis de construire représente une quantité astronomique de dossiers qui nous dépasse. Il est donc plus intéressant de parler du contexte dans lequel ces permis se font, notamment des PLU qui sont en amont de cette production individuelle de masse. Pour les collectifs, le nombre de permis de construire est beaucoup plus restreint et ces derniers sont généralement vus avec des interlocuteurs plutôt compétents.

**Cristina Conrad :**

Pour information, les responsables ministériels se demandent si l'Etat doit continuer à instruire les permis de construire pour le compte des petites communes ? La question est de savoir s'il ne faut pas pousser les collectivités locales à se regrouper

pour se doter de services ou d'architectes pour le faire. Architectes-conseils, nous pouvons faire des propositions et apporter des éléments de réflexion. Sinon, cela se fera au niveau de l'Inspection générale des Ponts et Chaussées.

**Aline Hannouz**, architecte-conseil de la Guadeloupe :

Concernant le rôle de l'architecte-conseil, il faut assurément le replacer en amont des permis de construire, au niveau de l'élaboration des règles d'urbanisme, ce qui est le cas en ce moment dans le département de Guadeloupe.

**Louis Guedj** :

Il est également erroné de vouloir séparer l'examen des permis de construire du travail en amont. Les failles des PLU et des réglementations apparaissent à ce moment-là et on peut alors faire une critique argumentée des documents d'urbanisme sur la base de données concrètes. L'aller et retour est donc nécessaire. Voir 300 permis, certes, on n'en a pas les moyens, mais en voir un peu de manière à pouvoir comprendre quel type d'architecture et d'organisation spatiale produit un règlement d'urbanisme, c'est un peu obligatoire. Sinon le lien ne se fait pas.

**François Lamarre**, architecte, journaliste invité :

Il se trouve que vos propos recourent ceux de l'autre atelier auquel j'ai assisté en première partie de matinée. Concernant les aspects réglementaires et les effets pervers constatés, vous vous mettez dans un rôle qui me paraît nouveau d'observateur, de collecteur et de recenseur des difficultés du terrain. Vous parlez de l'opportunité de créer un observatoire, comme dans l'atelier 2 (global / local), et de faire remonter l'information du terrain vers l'administration centrale. Sur ce point stratégique, les architectes-conseils sont en meilleure position que les CAUE, autres observateurs de terrain, parce qu'ils ont un débouché en amont dans l'administration centrale et non pas une fédération nationale. C'est un rôle nouveau. Il y a dix ans, les architectes se vivaient comme les porteurs de la parole de l'Etat et les relais des politiques publiques. Il est vrai qu'aujourd'hui les politiques publiques souffrent d'un tel défaut d'affichage que le désarroi est grand. Quand elles n'entrent pas en contradiction entre elles... Souvenez-vous de Vincent Renard qui nous disait à Bordeaux, il y a deux ans, que la seule politique publique qui tienne, c'est celle de Bercy ! C'est de faire vivre le tissu économique et, aujourd'hui, de préserver la note AAA+ de la France sur les marchés financiers. Confrontés à ce vide ou ces contradictions, vous reconstruisez votre rôle à partir du terrain en vous revendiquant de la notion d'intérêt général : un fonctionnement quasiment inverse de ce qu'il était auparavant. Puisqu'il est plus ou moins question de réécrire la circulaire, cela va-t-il apparaître dans le texte et sous quelle forme ?

**Vincent Brossy :**

C'est déjà écrit dans la circulaire : on doit appliquer les politiques publiques au niveau départemental par l'intermédiaire des DDT et, par ailleurs, on a pour mission de faire remonter les expériences de terrain vers le ministère qui nous emploie. C'est explicite.

**Lionel Orsi :**

Une autre idée importante est apparue, à savoir le fameux nouveau site Internet ! On y réfléchit au Bureau et l'idée sera soumise à l'avis de tous. Il est aussi question de nos rapports annuels, toujours un peu longs à pondre alors que tout doit aller plus vite. Si l'on veut vraiment bâtir un observatoire, il va falloir être interactif. D'où le site Internet pour faire remonter les expériences, pour travailler dessus et sortir des documents. On est en train de travailler sur la redéfinition de ce site qui doit être opérationnel en mars selon nos objectifs les plus optimistes. Il fonctionnerait un peu comme le réseau social des architectes-conseils de l'Etat, chacun ayant sa page. S'il s'agit de créer quelque chose d'extrêmement vivant, il faudra ensuite produire des réflexions partagées en guise de synthèse.

**Hélène Fricout-Cassignol :**

Il faut peut-être hiérarchiser. A l'heure actuelle, les deux sujets brûlants sont le permis de construire et la réglementation PMR, et peut-être aussi les normes environnementales. On ne peut pas attendre qu'il y ait un observatoire en place pour agir. Il faut répondre au plus vite là-dessus, probablement en synergie avec d'autres partenaires. C'est quelque chose que l'on peut acter dès à présent. Reste à s'entendre sur les partenaires : bailleurs sociaux, associations de Maires ? On peut aussi s'appuyer sur la presse. Cristina en a déjà fait l'expérience en suscitant un va-et-vient de réponses. A plus long terme, un observatoire pourra être mis en place, à travers un outil qui est peut-être Internet. Il y a encore beaucoup à étudier sur ce point. Il faut également savoir si des vacations peuvent couvrir ce travail-là, parce qu'il faudra des gens sous contrat pour le mener à bien.

## ATELIER 2 - Local / global

### Compte-rendu résumé

#### Animateurs : Philippe Madec et Michel Roy

Architectes-conseils des Hauts-de-Seine et de la Vendée

**Philippe Madec**, architecte-conseil des Hauts-de-Seine :

Rappelons les trois thèmes qui peuvent animer la matinée :

1 - Identités locales et préoccupations globales. Autrement dit, comment l'agenda 21 finit-il par entrer dans notre vie de tous les jours, y compris dans notre travail d'architecte-conseil de l'Etat ?

2 - La politique environnementale appliquée aux territoires et le sens des missions que l'Etat voudrait nous confier. Comment se situer : missionnaire de l'Etat envoyé dans les départements et/ou rapporteur des interrogations du terrain à l'administration d'Etat ?

3 - Le processus environnemental génère-t-il des dérives sur le territoire ? Que voyons-nous sur le territoire que l'administration centrale ne voit pas ?

Michel Roy a réalisé un joli travail, notamment de propositions. Je pense qu'un certain nombre de ces propositions seront intéressantes à discuter. Et comme l'a dit Michel, le fruit de ces discussions nous aidera à nourrir la circulaire.

**Michel Roy**, architecte-conseil de la Vendée :

Je pense qu'il y a plusieurs portes d'entrée dont celle des documents d'urbanisme, une manière parmi d'autres d'aborder le territoire local. Qu'est-ce qui fait le caractère local ? Des configurations, des typologies, des matériaux ? Quelle est la place de l'architecture dans tout cela ? Nous souffrons de cette dénaturation, de cette réduction du caractère local qui s'appelle le pittoresque.

**Michel Maraval**, architecte-conseil de la Lozère :

Par "caractère local", j'entends "caractère rural", dans le sens de l'agriculture. La création des DDT consacre une approche plus aboutie qui s'appuie sur la connaissance des pratiques agricoles et des paysages. Il me semble important de nous y intéresser. Les paysagistes-conseils le font déjà et nous devrions nous poser les questions à travers le prisme du paysage.

**Nathalie Franck**, architecte-conseil du Gers :

Si l'agriculture conserve en quelque sorte le paysage, les agriculteurs, eux, ne parlent pas de "paysage" mais de production. Et l'architecture, pour le sens commun, c'est encore autre chose. Les domaines sont malheureusement scindés : le paysagiste est convoqué pour les questions de paysage et l'architecte pour celles concernant les lotissements. Une dichotomie terrifiante s'observe sur le terrain. Il faut rappeler que les PLU sont les héritiers des POS - lesquels procédaient par zoning - même s'ils sont plus fins. La formulation même du document d'urbanisme est à revoir. Il devrait y avoir des photographies, des éléments visuels pour montrer l'articulation de l'architecture au paysage. Le PLU ne peut pas s'exprimer que par règlements, articles, cartes et plans. Cette vision technique ne correspond pas à la réalité des conflits d'usage que nous rencontrons.

**Jean-François Jodry**, architecte-conseil du Loir-et-Cher :

Pour appréhender le projet local, un inventaire des différents acteurs ou des forces en présence aiderait à préparer les compromis ou à résoudre les conflits. Parmi elles, la force du géomètre est phénoménale, mais également celle des constructeurs. On dit "architecture" mais on devrait utiliser le terme de "constructeurs de maisons". Et l' élu est seul pour gérer ces forces souvent alliées. Il lui arrive d'arbitrer, mais rarement.

**Jean-Paul Deschamps**, architecte-conseil en disponibilité :

L'architecte-conseil et le paysagiste-conseil peuvent être fortement sollicités sur la rédaction des "porters à connaissance", comme je l'ai vécu dans les Bouches-du-Rhône avec un DDE très intéressé par le paysage et l'architecture. J'ai ainsi pu mesurer l'influence que nous pouvions avoir en étant fortement impliqués, en rédigeant des pans entiers de ces "porters à connaissance". Si l'intervention de la DDE, aujourd'hui DDT, peut peser sur les transformations du paysage à travers des diagnostics énoncés le plus en amont possible, je me suis aussi rendu compte que nous pouvons avoir de l'influence sur les élus et que les maires sont capables d'écouter et d'entendre lorsque nous allons dans les communes. L'information et le regard leur manquent. Ils sont le nez dans le guidon et le recul que nous avons est souvent apprécié.

**Nathalie Franck** :

Les services de l'Etat s'inscrivent dans un système économique qui conditionne toute la production du logement, et même le contrôle de cette production contre lequel il est très difficile d'aller en disant : « Me voilà, je débarque ». Je suis nouvelle dans cette mission et je ne pensais pas que le formatage de la production urbaine était à ce point accompli. Rien d'autre n'est envisagé, c'en est impressionnant !

**Bruno Dumetier**, architecte-conseil de la Haute-Loire :

J'interviens dans un département rural où les panneaux "Attention troupeaux" fleurissent - puisque l'élevage y est l'économie dominante - et "Attention pèlerins" puisque le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle y représente une activité importante. Au bout de quelques mois, on réalise à quel point les mesures de protection du paysage y sont prégnantes : zones Natura 2000, ZNIEFF, sites inscrits, etc. Cela relève d'une manière de faire presque intégriste, avec une lecture des paysages qui ne permet pas de toucher le moindre petit bâtiment sans analyse préalable, conseil - y compris de la DDT - et avis de spécialistes. Dès qu'un agriculteur veut faire quelque chose, on passe une demi-journée à photographier tous les points de vue. Cette attitude qui consiste à préserver notre beau paysage français est une attitude nationale. Et à côté, on observe la perversion actuelle qui consiste à vendre des installations photovoltaïques aux agriculteurs à travers des constructions plus ou moins justifiées de bâtiments agricoles. On voit ainsi le global descendre sur le local de manière bizarre puisque ces constructions n'ont souvent aucun sens par rapport à l'économie locale.

**Jean-Paul Deschamps** :

Le même phénomène s'observe avec les éco-quartiers. La commune intéressée voit d'un seul coup tomber sur elle tous les grands groupes de bâtiment, lesquels disent au maire : « Vous voulez un éco-quartier, nous allons vous le faire ! » Et le commercial de service d'expliquer : « Vous n'aurez à vous occuper de rien ; vous nous donnez le foncier et nous nous chargeons du reste. » Finalement, le maire perd totalement le contrôle de son projet qui évolue tant bien que mal avec quelques petits dessins à la mode. C'est alors que l'Etat doit intervenir pour expliquer à l' élu qu'il lui faut garder la maîtrise de son projet en le chaînant au territoire et à ses occupants, agriculteurs et autres.

**Hélène Sanyas**, architecte-conseil des Hautes-Pyrénées :

En département rural, nous pouvons intervenir sur les cartes communales que chaque commune élabore. Il y a là un vrai travail d'harmonisation intercommunale à faire et de médiation entre élus de communes voisines, à leur échelle et avec leurs moyens, car ils ne peuvent effectivement pas envisager des PLU.

**Agnès Lambot**, architecte-conseil du Lot-et-Garonne :

Malgré tout, je me pose la question de la portée de nos conseils. A la fin d'un entretien de deux heures avec un maire, je n'ai pas pu m'empêcher de lui dire : « Il existe des experts, urbanistes, paysagistes et architectes, qui peuvent travailler et aller encore plus loin avec vous ». La question est de savoir où fixer la limite de notre intervention.

**Philippe Madec :**

Depuis tout à l'heure, vous ne parlez que de rural et, grosso modo, vous dites que les outils réglementaires adaptés à ce rural n'existent pas. La réforme lancée par l'Etat tend plutôt vers une logique d'agglomérations avec le SCOT et les PLU intercommunaux. Cette logique s'arrête à une certaine échelle. Or, vous êtes appelés à intervenir sur ce terrain délaissé. L'échelon local semble se confondre avec l'espace rural. Alors, l'urbain est-il une forme de l'ordre global ?

**Suzel Brout**, architecte-conseil de Seine-Maritime :

C'est ce qu'il ressort de nos pratiques, même si les conflits se retrouvent à toutes les échelles. Nous arrivons en médiateurs, avec tout le monde autour de la table, qu'il s'agisse de conflits ruraux ou urbains aux enjeux plus ou moins gros.

**Michel Roy :**

Le conflit global-local est une permanence de l'histoire. Les grandes infrastructures qui ont hier entaillé le territoire représentent cet ordre global confronté à la réalité locale. Selon moi, l'actuelle politique environnementale de l'Etat appartient à un modèle global que l'on viendrait appliquer sur le territoire. Par provocation, je dirai que nous sommes les avocats de cette politique environnementale. Et ce modèle s'applique systématiquement comme une sorte de charte, quelle que soit la nature du projet et son articulation au territoire, du moment qu'il est coloré en vert.

**Hélène Sanyas :**

Dans tous les documents d'urbanisme, la dominante est aujourd'hui le vert.

**Philippe Madec :**

Par conséquent, le global, c'est le "green" !

**Laurent Israël**, architecte-conseil de l'Yonne :

Je conteste votre définition du local. Pour moi, il n'y a que du générique plus ou moins systématisé. 95 % de mes interventions portent sur la manière d'adapter le système, ces choses d'ordre générique, mais en limitant la casse. J'ai très rarement affaire à ce que l'on appellerait des "préoccupations d'ordre local". Et je suis très content lorsque j'arrive à limiter un peu la casse dans l'adaptation du modèle générique. Mes espoirs ne vont pas au-delà.

**Eva Samuel**, architecte-conseil auprès de la DRAC Champagne-Ardenne :

Pour autant, je pense que l'essentiel consiste à nous repositionner sur les questions urbaines. Je trouve très bien d'intervenir avec quelques succès dans les

petites communes, mais je pense qu'il y aurait autant à faire, sinon plus, à d'autres échelles. Je trouve cela d'autant plus regrettable que notre parole - libre et gratuite - vaut énormément pour les élus.

**Patricia Leboucq**, architecte-conseil auprès de la Direction générale des patrimoines :

Il ressort que nos campagnes sont laissées sans outil approprié. En Haute-Marne où j'étais précédemment, hormis Saint-Dizier, Langres et Chaumont, tout le reste est campagne. Un contexte plutôt triste parce que beaucoup de villages y tombent en ruines. Et le travail de la DDE n'aboutit pas car il n'y a rien de prévu pour les villages en ruines.

**Eva Samuel :**

Nous sommes plusieurs à parler de la région Champagne-Ardenne. A côté du local, il faudrait introduire la notion de désertification. Une question tellement difficile à affronter que l'on n'en parle pas... Il serait intéressant de faire remonter ce qui advient dans certains départements. Depuis dix ans, une famille quitte la région chaque jour. En regard, notre action est complètement dérisoire. Certes utile, mais vaine. J'ai ainsi plein d'exemples de projets tombés à l'eau dans des contextes économiques dramatiques. Pour agir, il faudrait commencer par tenir un propos sur l'économie, la culture, le devenir urbain et architectural des pays. Même le Commissariat au plan a disparu...

**Suzel Brout :**

Une nouvelle géographie se dessine. Le dynamisme se trouve autour des villes qui arrivent à s'en sortir, avec des villages alentour qui s'aménagent sur le type dominant du lotissement. Même constat ici au Havre.

**Philippe Madec :**

Il existe des endroits où la situation est l'inverse de la désertification, où le monde rural et les petits villages affichent des courbes démographiques ascendantes, avec de nouveaux rapports au territoire. Que faisons-nous de cette essaimage intelligent qui n'entre dans aucun schéma actuel de développement durable ? Cette manière de faire grandir le local est très liée à l'ordre global, à Internet, à la façon de regarder différemment l'économie et de vivre autrement son métier.

**Bernard Althabegoity**, architecte-conseil de la Haute-Corse :

Je parlerai de cet endroit un peu particulier et ô combien local qu'est la Haute-Corse. Dans cette île, l'Etat fait preuve d'une vision pour le moins forte et nous croulons sous les dossiers, de manière irréaliste. Et la DDE est en retard sur

tout. Lorsque nous voyons des choses, les délais sont déjà passés ! En revanche, tout fonctionne très bien lorsque nous pouvons rencontrer les maires et parler avec eux, parfois pendant des journées entières. Bien sûr, des documents d'urbanisme sont produits. Mais je crois beaucoup plus à la relation entre un conseil et un élu (ou un responsable) dans ce contexte "ultra-local" de la Corse. Quelques petites pépites dans un océan de grisaille... Et je partage l'avis de Laurent Israël sur le fait que la majorité de notre travail consiste à limiter la casse.

**David Cras**, architecte-conseil de la Manche :

Dans mon département cerné par la mer, la difficulté ne consiste pas à contrer la désertification, mais à l'inverse, à canaliser l'appétit que suscite le rivage. La demande afflue de tous les côtés et nous ne nous ennuyons pas... Pour moi aussi, la clé réside dans le contact direct avec les élus, lesquels sont plutôt éduqués et ouverts à l'international dans la Manche. Peut-être suis-je un peu atypique ? En tout cas heureux et jamais désœuvré. Et à propos du paysagiste-conseil, il n'est pas question d'être sollicité séparément. Nous apprenons mutuellement et offrons beaucoup en retour.

**Philippe Challes**, architecte-conseil auprès de la DRAC Poitou-Charente :

Mon territoire est vaste et il comporte de beaux sujets. En arrivant, j'ai trouvé un appui auprès des ABF, lesquels se posaient beaucoup de questions à la suite de leur repositionnement au sein de la DRAC. Son directeur - qui est architecte - voulait qu'ils changent leur mode de travail. C'est avec eux que j'essaie d'échanger ainsi qu'avec les architectes-conseils de chaque DDT.

**Didier Besuelle**, architecte-conseil de l'Eure-et-Loir :

Je tiendrai peut-être un propos iconoclaste, mais le projet local, c'est aussi la globalisation de la médiocrité. Le côté pédagogique consiste à discuter avec l'ensemble des interlocuteurs, notamment les maires, sur l'élaboration des documents réglementaires et sur le travail pluridisciplinaire de pré-diagnostic, dans l'espoir d'éviter les lotissements et de promouvoir des quartiers qui prennent en compte l'histoire des bourgs, quitte à investir les friches et les bâtiments inoccupés pour retrouver de la densité. On est donc en phase avec la politique de développement durable de l'Etat. Mais à côté de cela, l'Etat développe des financements aidés à l'accession à la propriété qui sont en totale opposition avec les principes du développement durable. L'ambiguïté est là : Mr. Sarkozy veut une France de propriétaires mais aussi le développement durable. Il faudrait peut-être revenir sur ce paradoxe fondamental.

**François Lamarre**, architecte, journaliste invité :

Je réalise seulement aujourd'hui à quel point les architectes-conseils sont confinés dans les "délaissés du territoire", là où il n'y a ni moyens ni structures ou

services constitués. Acceptez-vous d'être ainsi relégués dans cette ruralité, en qualité d'agents supplétifs ? En vous écoutant, je tombe des nues en pleine campagne.

**Philippe Madec :**

Il y a dans le positionnement de l'Etat une volonté claire d'agréger les territoires. Toutes les réformes qui arrivent le montrent. Sommes-nous là pour dire ce que pense l'Etat ou pour faire remonter la réalité des territoires ? Voilà la dilemme qu'il nous faut absolument comprendre et résoudre.

(pause)

**Eva Samuel :**

Concernant nos missions et le rôle de l'Etat dans le logement et l'environnement, je pense que les trois quarts des aménagements réalisés résultent du système de financement de l'habitat. L'étalement urbain en est le pur produit, le logement social et le logement étudiant aussi. Je me demande donc si nous sommes sur le bon débat en voulant défendre le projet local alors que celui-ci est de toute façon surdéterminé par Bercy, avant même toute question environnementale. Et puisqu'il est question de se repositionner et de faire remonter quelque chose, il serait utile de montrer le formatage qui résulte des systèmes de financement. Ne pourrions-nous pas être force de proposition, à un autre niveau que le local, pour infléchir les mécanismes financiers, sachant qu'il en existe d'autres susceptibles de générer d'autres formes d'habitat ?

**Hélène Sanyas :**

Avant, nous avons effectivement un regard sur l'obtention des financements. Le problème vient aussi des quotas à respecter dans l'année. Pour arriver à changer les choses, peut-être faut-il admettre de modifier les procédures de financement.

**Philippe Madec :**

Engager l'économie se fait à tous les niveaux. Aider le secteur coopératif est une évidence, mais c'est plus compliqué. Se pose également la question du sol. Est-il à vendre ou à louer ? Ou simplement mis à disposition, ce qui est encore une manière d'agir sur les coûts ? Il y a aussi tous les règlements d'urbanisme, avec notamment la question du ratio de stationnement par logement.

**Bruno Dumetier :**

Le logement est effectivement aujourd'hui un produit financier, de défiscalisation ou autres. Derrière ces mécanismes, ceux qui prennent le pouvoir sur la construction sont les acteurs du système financier, notamment les grosses entreprises.

**Michel Maraval :**

Concernant le logement, je suis souvent confronté à des questions d'ordre réglementaire et j'avoue avoir peu de compétences pour répondre sur comment obtenir tel ou tel label. Le logement est un produit financier qui devient réglementaire à un point qui me sidère. Du coup, on a inventé des bureaux d'études spécialisés qui sont capables de pondre des produits dignes des Shadocks. Les personnes qui me posent ces questions sont déçues et considèrent alors que je ne m'intéresse pas au logement...

**Philippe Madec :**

La question environnementale peut permettre aux architectes de récupérer une part de l'ingénierie qu'ils avaient perdue, sans parler de leur revendication de fond sur la synthèse...

**Jean-Paul Deschamps :**

Quelle que soit la réglementation, il faut garder un œil sur l'architecture et sur l'opportunité de construire à tel endroit et sous telle forme. Nous ne devons pas devenir des experts réglementaires. Comme conseils, nous devons continuer à avoir un avis architectural, donc à assujettir la réglementation à la qualité architecturale et non pas l'inverse.

**Philippe Madec :**

Justement, on ne parle plus beaucoup de qualité architecturale. On a l'impression que l'affaire est entendue, et mal entendue ! Dans la loi Grenelle 1, l'ordinateur dénombre vingt occurrences pour le mot "culture" : dix-sept pour parler d'agriculture, deux pour la sylviculture et une pour la culture des protéagineux et des légumineuses. Mais aucune dans le sens que l'on recherche ! Maintenant, dans la loi Grenelle 2, le mot "architecture" n'apparaît pas une fois, seulement le terme "architectural" rapporté à la notion de patrimoine. Et pour comprendre la différence entre l'architecture et le bâtiment, il suffit de lire la loi Grenelle 1 : on y parle que de bâtiment !

**Patricia Leboucq :**

Le ministère de la Culture aimerait que l'architecture et l'urbanisme soient davantage mariés. Dans l'administration, tout est dissocié alors que chez nous, ça ne l'est pas.

**Laurent Israël :**

Dans nos missions, personne ne nous interdit d'avoir cette acception large de l'architecture. Dans les Ardennes, on nous demande notre avis sur les choix de

localisation, la pertinence des terrains. Personne ne nous cantonne dans une vision étroite et restrictive de l'architecture.

**Marie-Christine Gangneux**, architecte-conseil auprès du PUCA :

Concernant le développement durable, je pense qu'on ne doit pas avoir une approche réglementaire mais considérer plus globalement le confort. Cette notion de confort revient au centre des problématiques et ne se réduit pas à l'usage. Il faut toujours repartir de là quand nous sommes interrogés sur des questions réglementaires. Notre capacité d'architecte consiste à contourner ces questions que les techniciens résolvent par des logiciels, des calculs et des implantations qui sont parfois anti-urbaines. Il faut resituer les questions réglementaires dans une approche urbaine.

**Michel Roy :**

Nous sommes appelés "architectes-conseils" et paradoxalement nous parlons plus d'urbanisme, de dispositifs environnementaux et d'application des réglementations environnementales que de forme architecturale.

**Bernard Althabegoïty :**

Il faut englober tout cela plutôt que défendre notre petit pré carré du bâtiment. Les questions de grands paysages nous appartiennent autant qu'aux paysagistes. Les questions d'infrastructures nous appartiennent autant qu'aux techniciens des routes. Les questions de densité nous appartiennent autant qu'aux urbanistes. Parler d'architecture revient trop souvent à des questions de style - "j'aime" ou "j'aime pas" - et dans ce cas, tout ce que nous avons pu dire avant tombe à l'eau. Il faut être généreux et aller vers tous ces métiers autant que possible à chacun. Même la thermique est très importante. Je ne vois pas pourquoi nous devrions abandonner la question aux ingénieurs et à leurs logiciels. Nous ferions mieux de leur tendre la main et de chercher à comprendre.

**Laurent Israël :**

Il y a une contradiction entre ces préoccupations environnementales nouvelles et la réforme du permis de construire qui réduit le dossier aux apparences, à des éléments de décor, sans aller voir les plans dedans et, concernant les préoccupations environnementales, c'est pour le moins curieux. On examine des enveloppes vides. De quel confort parlons-nous ? A ce stade, il n'y a rien.

**Marie-Christine Gangneux :**

Pour ma part, je vis le développement durable comme une opportunité à renouveler les formes, les images, la culture, l'architecture. Nous sommes dans une vraie dynamique de renouvellement culturel qui est plutôt fascinante. C'est une chance

pour notre profession, à condition d'arriver à être payé pour faire tout cela... C'est au moins aussi important que la révolution informatique que nous avons épousée bien avant les autres, au prix d'un effort intellectuel certain. L'enjeu est absolument fabuleux et il faut porter le message suivant : « Vous avez encore plus besoin d'architectes qu'avant ».

**Philippe Madec :**

Il faut être conscient qu'en raison de notre positionnement sur le territoire, l'éco-réhabilitation urbaine risque de nous passer sous le nez. Or, c'est le grand sujet. Nous n'allons pas continuer à intervenir à la marge. Comment nous replacer par rapport à cet enjeu majeur qui consiste à réhabiliter 90 % du bâti existant ? Comment nous imposer dans les structures administratives présentes ou à venir ? Ensuite, la question est de savoir si nous sommes compétents...

**Marie-Christine Gangneux :**

Ne pourrait-on pas essayer de construire, au niveau des architectes-conseils, des outils collectifs pour aller là où nous ne sommes pas attendus ? En théorie, nous devons avoir les mêmes compétences pour travailler dans les petites comme que dans les grandes. L'Etat doit définir le lieu légitime de l'architecte-conseil. Pour le moment, nous allons dans des endroits où les services ne savent pas quoi nous faire faire.

**Michel Roy :**

Peut-être est-ce là une forme de bizutage, comme le disait Marie-Christine Badia. Il faudrait clarifier la situation. A l'évidence, les missions actuelles vont plutôt en direction des collectivités territoriales et il faudrait une réflexion en amont pour créer des conditions d'exercice plus intéressantes que l'analyse des permis de construire.

**Patricia Leboucq :**

Dans certaines régions, des réunions se tiennent entre les conseils et les architectes des Bâtiments de France pour déterminer les enjeux importants. Nous n'avons pas le temps de travailler, deux jours par mois, sur un grand nombre de sujets. Le faire bien sur un ou deux, définis collectivement, serait déjà pas mal.

**Philippe Challes, architecte-conseil auprès de la DRAC Poitou-Charente :**

Je vais essayer de mettre en place un collègue "architectes" tous les deux mois au sein de la DRAC, en m'appuyant sur les ABF qui sont au courant des dossiers, pour faire circuler l'information et avoir une vision collective. Car chacun est seul dans son département.

**Olivier Mongin**, philosophe (revue Esprit) :

Faut-il vous battre pour élaborer une définition de l'architecte-conseil ou en profiter pour voir plus large et rebondir sur toutes les questions évoquées ? Une autre de mes interrogations porte sur le changement de nature de l'Etat, un Etat qui recentre beaucoup mais qui privatise via la RGPP. L'architecte-conseil n'a-t-il pas pour rôle de rappeler ce qu'est l'esprit public ? Alors que l'architecte-conseil était le libéral de service dans les années 1950, nous constatons que les rôles se sont un peu inversés aujourd'hui. Ce qui me fascine dans le débat sur l'architecture, c'est la question du bien commun, du sol, etc. Quant à la question de la propriété, elle va nous exploser à la figure. Je suis Parisien et je ne vois pas comment une mairie de gauche pourra continuer à tenir dans ce contexte foncier et immobilier. Je pense que les architectes sont au centre d'un sacré maelström.

Par ailleurs, il y a toujours eu une direction de l'architecture, mais elle est aujourd'hui au Patrimoine. Cela pose question. Hormis Françoise Choay, la seule qui écrive sur le patrimoine dans notre pays, la question n'est débattue par personne. Le patrimoine part dans tous les sens et vous en dépendez ! Si vous n'êtes pas capables de soulever la question, je ne vois pas qui le fera ! Elle est quand même importante : 85 % du budget du ministère de la Culture est destiné au Patrimoine. Les archéologues ont plus d'argent que vous. Ceux qui sont en école d'architecture savent ce que cela signifie. Le débat sur le patrimoine est selon moi fondamental.

**Patricia Leboucq** :

En arrivant à la Culture, j'ai regardé un organigramme de DRAC et j'ai noté que 95 % du personnel s'occupaient de patrimoine.

**Marie-Christine Gangneux** :

Il faudrait lancer l'idée iconoclaste que les architectes-conseils pourraient aller dans le privé. Les grandes entreprises sont en train de reprendre du poil de la bête sur les questions environnementales et je pense que l'Etat devrait leur adresser quelques architectes pour parler stratégies et infléchir les choses dans le bon sens. Mais elles le font déjà avec une certaine intelligence... Oui, c'est le moment d'envoyer quelques architectes-conseils chez les grands industriels ; je plaisante à peine.

## ATELIER 3 - Gouvernance

### Compte-rendu résumé

**Animateurs : Jean-Pierre Duval et Dominique Tessier**

Architectes-conseils du Finistère et de l'Ardèche

**Jean-Pierre Duval**, architecte-conseil du Finistère :

L'objet des ateliers est de nous interroger sur nos différentes missions et pratiques d'architecte-conseil en fonction des évolutions récentes. Cette interrogation latente - que l'on sentait monter depuis pas mal de temps - nous conduit à vouloir recalculer notre rôle et les endroits où nous intervenons, et ceci dans la perspective d'une nouvelle rédaction de la circulaire en cours d'élaboration. La première mouture, rédigée par le ministère, ne nous convient pas. Nous avons donc demandé que sa rédaction soit différée afin que nous puissions l'éclairer du résultat de nos travaux. Mais la circulaire n'est qu'un aspect d'un malaise plus profond ressenti dans nos actions depuis quelques années.

**Dominique Tessier**, architecte-conseil de l'Ardèche :

La circulaire qui fonde notre mission date 1989. Aucun débat n'a été engagé depuis. Ce séminaire doit nous servir de base de travail pour engager une discussion avec les tutelles en vue de redéfinir nos missions, soit en confirmant les termes de la circulaire de 1989, soit en montrant que la mission a sensiblement changé. Par exemple, la circulaire de 1989 ne parle pas d'urbanisme. Il faudra donc introduire le sujet.

**Jean-Pierre Duval** :

Premier point de friction, le projet de circulaire ne distingue pas l'architecte-conseil et le paysagiste-conseil, sinon que l'architecte fait de l'architecture et le paysagiste de l'environnement et des paysages ! La rédaction est commune mais la séparation est bêtement marquée entre les deux domaines. La question de l'urbanisme qui est essentielle dans nos missions ne trouve donc pas sa place.

**Jacques Audren**, architecte-conseil de la Gironde :

Juste un commentaire sur l'historique : par deux fois depuis 1989, l'administration centrale a proposé des textes modifiant la circulaire. La première fois, sans effet. La deuxième fois, à l'époque où j'étais secrétaire général, cela a failli aboutir. Finalement, les porteurs de ce projet scélérat ont changé de poste et leur copie a été enterrée. La position du Bureau, exprimée en assemblée générale, était alors que la circulaire en

vigueur, signée par le ministre, représentait notre meilleure garantie et que la confusion entre architecte-conseil et paysagiste-conseil, qui semblait être une propension irrépressible de la tutelle, n'était pas acceptable. Cela étant rappelé, et quel que soit le sort de cette refonte envisagée, les questions posées dans cet atelier sont d'actualité.

**Jean-Pierre Cambournac**, ancien architecte-conseil :

J'ai participé à la rédaction de la circulaire de 1989 avec Michèle Tilmont et Jean-Pierre Duport, laquelle avait un double objet. Le premier était d'essayer de vertébrer ce que nous avons baptisé à l'époque "Corps des architectes-conseils", au grand dam de ceux pour qui il ne pouvait y avoir qu'un seul corps, celui des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Le deuxième était de fixer les grandes lignes de l'action des membres de ce Corps. Il est bon d'avoir en mémoire ces deux axes quand le "machin" a perdu de ses vertèbres et qu'il se révèle un peu trop rigide dans un contexte changé. Cette demande de clarification émanait autant des architectes-conseils confrontés au terrain que de l'Etat qui s'interrogeait sur leur rôle aux niveaux régional, départemental, communal. La circulaire de 1989 date un peu. Elle peut évoluer dans ses attendus mais pour le reste, elle est bien rédigée et elle ancre le Corps des architectes-conseils dans le paysage administratif comme dans les territoires. Pour refaire parler de nous en bien, il n'est pas idiot de remettre en question ce texte qui a un peu trop de bouteille.

**Jean-Paul Porchon**, architecte-conseil du Tarn-et-Garonne :

C'est d'abord une question de méthode : il n'est pas question de laisser la tutelle rédiger seule ce document. La méthode impose que nous soyons impliqués. Les deux parties ont tout à gagner à travailler ensemble.

**Thierry Mostini**, architecte-conseil de la Mayenne :

Cela me paraît d'autant plus vrai que nos DDT ont connu une période extrêmement troublée. Pendant trois ans, j'ai eu l'impression qu'elles ne savaient plus très bien sur quel pied danser. Aujourd'hui, l'interrogation que nous avons sur notre métier renvoie à l'interrogation qu'ont nos directeurs sur la nature de leur job. On s'en aperçoit très bien dès lors que l'on s'oppose à un politique assez puissant, un ancien ministre par exemple : les bases sont chancelantes et les avis ne viennent pas. Au point qu'on se sent parfois bien seul pour faire valoir ce qui nous paraît légitime en matière d'intérêt public et de qualité architecturale ou urbaine. C'est un sentiment qu'on ne connaissait pas il y a une dizaine d'années.

**Catherine Lauvergeat**, architecte-conseil de la Moselle :

Ne serait-ce pas l'occasion d'opérer un rapprochement ? Au fond, personne au sein des DDT n'a jamais dit ce qu'il attendait de l'architecte-conseil et de sa manière de fonctionner.

**Jean-Pierre Duval :**

Nous avons traditionnellement un rôle d'accompagnement. Nous ne sommes pas là pour imposer une manière de voir et une manière de faire, mais pour accompagner une politique de l'Etat. Où et à quel niveau, pour quels pouvoirs ? Toutes ces questions sont inhérentes à notre travail.

**Gilles Reichardt**, architecte-conseil auprès de la DRAC Rhône-Alpes :

N'y a-t-il pas une évolution vers le niveau régional ? Est-ce que l'on reste au niveau du département ou est-ce que l'on va vers la région ?

**Jean-Pierre Duval :**

Nous posons la question. Grosso modo, nous sommes jusqu'à présent départementaux. Nous agissons sur des territoires qui sont jusqu'ici circonscrits dans leurs limites administratives et un bouleversement s'opère. Nos territoires sont mouvants. Comment se repositionner et s'associer à une gouvernance ? Par exemple, le président de l'agglomération et non plus le maire de la ville, etc.

**Christine Rousselot**, architecte-conseil de la Loire-Atlantique :

Nous sommes dans une contradiction : nous pouvons intervenir sur la grande échelle par les attentes de l'Etat mais dans la réalité, nous sommes le plus souvent appelés sur les petites communes mal équipées en services. Il y a déconnexion entre le temps que nous passons sur le terrain et nos missions théoriques. On nous demande de faire le grand écart. Nos interventions sont ponctuelles, liées au bon vouloir des gens, alors que nous sommes censés intervenir à un autre niveau.

**Thierry Mostini :**

Dans les DDT que je fréquente, personne ne sait quelle est la politique. On prétend par exemple ouvrir sur l'urbanisme, mais qui connaît quoi de l'urbanisme dans la DDT ? L'aspect législatif et réglementaire, peut-être ? L'Etat décentralisé continue d'être mono culturel et c'est un problème majeur alors qu'il nous est demandé de sensibiliser les gens à l'urbanisme durable dans de petites communes.

**Gilles Reichardt :**

Parlons du développement durable : c'est une véritable lame de fond qui traverse tout notre territoire. La politique de l'Etat porte assurément sur cette notion de développement durable. Que ce soit en DDT ou en DRAC, le grand enjeu est là. Certes, il n'est pas formulé de façon très claire mais il ressort dans la lutte contre l'étalement urbain, la volonté de faire la ville sur la ville, etc. Cet axe du développement durable, un peu fourre-tout et un peu mode, fédère toutes nos interventions.

**Frédéric Bonnet**, architecte-conseil de la Haute-Vienne :

Oui, la question du durable est une lame de fond. Même le maire d'une petite commune commence à comprendre de quoi il s'agit. L'étalement urbain continue mais les élus commencent à réfléchir. Maintenant, au niveau de l'Etat, il y a un décalage énorme entre l'administration centrale qui s'est directement impliquée dans le Grenelle, qui a un contact direct avec des experts, qui a lancé les éco-quartiers, et les personnels des DDT qui considèrent encore pour la plupart que le développement durable, c'est l'isolation extérieure, le photovoltaïque, etc.

**Christine Rousselot** :

On arrive à réintroduire tout un tas de sujets par le biais du développement durable. On peut ainsi reparler de densité, d'architecture, de toiture terrasse et de nos préoccupations avec des mots différents qui accrochent peut-être plus les gens.

**Marylène Ferrand**, architecte-conseil du Cher :

La politique de l'Etat a été énoncée assez clairement, par exemple sur l'étalement urbain dans la loi SRU, mais les lotissements continuent. L'Etat, même après avoir énoncé certains principes clairs, se retrouve face à des maires qui veulent faire des lotissements pas denses du tout. On a beaucoup de mal, en regard de la décentralisation et du pouvoir conféré aux maires, à exiger certaines choses.

**Olivier Le Boursicot**, architecte-conseil des Landes :

Il se trouve que l'administration centrale ne nous alimente pas en politiques à relayer. Dans le département des Landes, je n'ai entendu parler de rien... Et puis, je ne suis pas vraiment d'accord sur cette vocation qui consisterait à porter une prétendue bonne parole. Les services décentralisés de l'Etat, eux-mêmes, ne la portent pas. La notion de développement durable a l'avantage de rejoindre celle d'intérêt public. Elle est apparue bien avant le Grenelle et les thèmes de la densité, des toitures terrasses, des eaux pluviales. On en parlait spontanément depuis très longtemps. Il est vrai que l'écoute est maintenant plus forte - le Grenelle a ouvert les oreilles - mais au sein de la DDTM on n'en dit pas un mot.

**Marie Petit**, architecte-conseil du Val-de-Marne :

Qu'en est-il de la gouvernance ? C'est cela qui ne marche pas ! On ne peut pas faire de développement durable sans gouvernance. En Ile-de-France la gouvernance est très difficile. En Val-de-Marne, cela se traduit par 17 maires qui ne veulent pas parler avec le Conseil général, ni avec la Région, ni avec personne. Il n'y a donc aucune gouvernance. Le Grand Paris n'a rien à voir là-dedans. Ensuite, les DDE ont leur organisation propre. Notre directeur en Val-de-Marne est directeur régional, et les

anciens directeurs départementaux sont devenus les sous-directeurs de la région. La mutation est en cours ; il est urgent de prendre le train en marche. A nous d'avoir une structure qui trame les territoires jusqu'aux plus petits, avec des architectes-conseils en place dans l'organisation administrative qui est en train de s'installer. Le directeur régional prend de plus en plus de poids, lui-même placé sous la tutelle du préfet de région, et c'est lui qui commande.

**Bertrand Dubus**, architecte-conseil des Alpes-Maritimes :

Il y a nécessité de s'organiser et de savoir qui prend les décisions. Il y a vingt ans, c'était les directeurs départementaux, avec les travers que l'on sait, et les collectivités se laissaient faire. Il n'empêche qu'il y avait une structure où des réflexions, des retours d'expérience s'établissaient, avec une certaine permanence qui n'était pas trop bousculée par le rythme de la vie politique. Aujourd'hui, tout ce qui concerne le territoire est essentiellement décidé par des politiques et conditionné par les échéances électorales, sans plus d'endroit ou d'observatoire pour assurer cette continuité de regard sur les expériences menées. Cela veut dire qu'il n'y a ni retour d'expérience, ni évaluation. Que ce soit sur les projets ANRU ou sur les actions du Grenelle. Toute opération se proclame "éco-quartier" sans en avoir les attributs... Où est le lieu d'une réflexion suivie pour évaluer l'action et capitaliser les expériences ?

**Gilles Reichardt** :

En fait, à force de déréguler et d'impulser un élan libéral, l'Etat n'est plus vraiment à la manœuvre, et nous nous retrouvons en marge. Pour les collectivités territoriales, nous sommes de vagues experts facultatifs, susceptibles au mieux d'élargir la vision. Nous ne sommes plus dans une structure de pouvoir et dans un circuit décisionnaire ; nous sommes dans une structure de conseil. Peut-être cela redonne-t-il à notre travail ses lettres de noblesse et nous conforte dans notre rôle...

**Jean-Pierre Duval** :

L'Etat a abandonné beaucoup de ses missions ; il ne fait plus qu'accompagner les choses. Notre rôle est donc en train de changer. La majeure partie du temps, nous ne faisons qu'accompagner des acteurs privés. L'Etat n'intervient plus que comme garant d'une certaine légalité. Il n'a plus vraiment de politique urbaine affichée.

**Jean-Louis Duchier**, architecte-conseil de l'Hérault :

La question de la gouvernance me paraît absolument centrale, mais je ne suis pas convaincu qu'elle soit du ressort de notre ministère de tutelle. C'est une question politique beaucoup plus large. Cela concerne le gouvernement, y compris le ministère de l'Intérieur, et bien sûr la population des 600 000 élus locaux. Cette question prend sa source à l'origine de la décentralisation. Cela a commencé il y a trente ans. On en est

à la deuxième génération et en termes de loi à la troisième. Et pas sûr que ce soit fini ! Le transfert massif des compétences a abouti à un constat de déficience grave pour les 32 600 communes - sur un total de 36 000 communes - de moins de 2 000 habitants. Les conditions d'une gestion territoriale dans l'esprit du développement durable ne sont absolument pas réunies. Donc, la question de savoir si les DDTM vont avoir des politiques à mener ne se pose même pas. L'impuissance est programmée ; nous ne pouvons que le constater, sans même parler des lotissements ! Cela dit, ce n'était pas mieux avant, quand l'Etat appliquait ses politiques sur les petites communes et que ses ingénieurs débarquaient dans les bourgs... Les critiques étaient alors féroces.

**Thierry Mostini :**

Nous sommes donc des incitateurs. Mais auprès de qui ? Le maire ou les services extérieurs de l'Etat qu'il faut inciter à suivre les orientations décidées par l'Etat en personne ? Pour cela, il faudrait parler le même langage, être au clair sur l'urbanisme et la "durabilité". Il y a un net déficit de connaissances dans les DDT malgré la présence de gens qui ne demandent qu'à apprendre. Que penser d'un ministère qui confie à Bouygues les centres d'exploitation des routes et le dessin des tracés avec des signatures de complaisance de confrères ?

**Frédéric Bonnet :**

La gouvernance, c'est l'articulation des niveaux de responsabilité. A ce titre, une chambre de commerce et d'industrie ou une chambre d'agriculture fait partie du système de gouvernance. Aujourd'hui, même les agents des différents services de l'Etat se parlent. Dans la Haute-Vienne, nous faisons des réunions où se rencontrent l'ABF, des gens qui parlent d'agriculture, d'autres d'environnement, des responsables locaux qui parlent d'urbanisme et imposent des SCOT, etc. Ce n'est pas en soi une révolution, mais cela va dans le sens du développement durable. Les choses se croisent en évitant les oppositions. Ce n'est pas l'agriculture contre l'urbain, la ville contre la nature, etc. C'est du développement territorial, tout simplement.

**Christine Rousselot :**

Notre action est liée aux gens que nous avons en face de nous. En Haute-Loire, tout petit département, nous faisons des réunions tous les mois avec l'ABF, la chambre d'agriculture, etc. En Loire-Atlantique où je suis maintenant, cela n'existe pas et je m'aperçois qu'il faut toujours tout recommencer avec des niveaux de gouvernance politique qui se multiplient. La question est de savoir à quel niveau se situer. Trop haut, on abandonne les petits qui sont en déshérence. Mais sans appui politique, nous n'avons aucun poids. J'ai également une mission de conseil auprès du Grand Lyon qui a découpé son territoire entre plusieurs architectes-conseils et leur action concertée est complètement appuyée par le politique.

**Gilles Reichardt :**

Il s'agit effectivement de réunions de prise de conscience et d'éclairage. On est en train de construire quelque chose de différent, chacun essayant de garder un peu de son pouvoir. A défaut de décisions immédiates, des orientations sont prises. Nous devenons ainsi des agents d'influence. Le DRAC ou le DDE nous y envoie parce que nous avons des choses à dire. Après, on en discute en interne. Nous avons une pertinence reconnue et c'est un nouveau rôle. Je n'en attends pas des décisions immédiates mais un débat. A Lyon, on se retrouve ainsi à 300 pour discuter du thème "patrimoine, ville durable". Trois jours après, on peut parler en petit comité d'une médiathèque de quartier... On est à tous les niveaux, dans une complexité incroyable. Notre rôle est d'éclairer et d'infléchir ; il ne peut être réduit à des actions précises et comptabilisées.

**Gilles Dupré, architecte-conseil des Yvelines :**

Je pense que le préfet a un rôle primordial à l'heure actuelle. S'il est ouvert, il peut y avoir dialogue. Dans les Yvelines, c'est lui qui décide et quand le besoin d'un avis se fait sentir, on me le demande. En revanche, sur un dossier comme le plateau de Saclay, je ne suis pas mobilisé. Trop politique ! Il ne faudrait pourtant pas y reproduire une opération de type ville nouvelle ou campus.

**Gilles Reichardt :**

Le plus intéressant consiste à coupler le niveau régional et le niveau départemental en travaillant à plusieurs. Sinon, on perd beaucoup en efficacité et en connaissance du territoire. Avec les moyens informatiques dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions le faire d'une façon beaucoup plus coordonnée. On pourrait imaginer un site régional où échanger les expériences.

**Jean-Pierre Duval :**

Je ne suis pas persuadé que le niveau régional soit un niveau efficace dans la mesure où je ne connais pas de sujets régionaux qui fédèrent cinq ou six départements, à part peut-être une charte éolienne. Mais il est intéressant de savoir à quel niveau mettre en commun les expériences. Je crois plus à une organisation thématique, comme l'a montré l'atelier Littoral mené par l'équipe Corajoud sur cinq ou six sites. On se rend compte qu'il peut y avoir des réponses communes ou de même nature.

**Bertrand Dubus :**

La région est plus un niveau administratif qu'une réalité géographique. Ce niveau permet malgré tout dans un échange et des stratégies communes. Je voudrais

revenir sur le rôle pivot du préfet. Ces derniers sont de plus en plus des météorites. Il fut un temps où un préfet pouvait rester cinq ans. Aujourd'hui, au bout de trois ans, il est déjà parti. Ce n'est donc pas un appui.

**Jean-Louis Duchier :**

Pour certaines problématiques comme le photovoltaïque, nous aimerions en Languedoc-Roussillon qu'il y ait un observatoire régional car la question se pose aussi bien dans le Gard que dans l'Hérault ou les P-O, sachant que le préfet a pour instruction de promouvoir l'énergie renouvelable à n'importe quel prix. Quoi qu'il en soit, les échanges interdépartementaux sont à développer, éventuellement autour d'un thème annuel et de manière élargie en y associant les responsables des DDE, les paysagistes-conseils et même des intervenants extérieurs.

**Frédéric Bonnet :**

Le problème, c'est qu'actuellement les architectes-conseils n'interviennent au niveau régional pas autrement qu'en DRAC, laquelle n'est qu'une porte d'entrée sur la région. De nombreux thèmes nous échappent parce qu'ils ne sont pas de son ressort. Les quartiers de gares, par exemple. C'est la bonne échelle, mais plutôt côté conseil régional que services de l'Etat. Et autour des gares, on continue à faire des lotissements de manière aussi désordonnée que d'habitude. La gouvernance est déficiente et nous n'avons aucune légitimité vis-à-vis du conseil régional pour l'aider à développer des projets. Cette organisation du territoire mêlant les questions de mobilité, de densité et de mixité gagnerait à être travaillée en associant les responsabilités. Dans le Grenelle, il n'est question que de cela : du rapport entre urbanisme et mobilité. Et au niveau local, le préfet ne comprend pas que c'est un enjeu de développement durable majeur.

**Gilles Reichardt :**

Paradoxalement, l'architecte-conseil est absent des DREAL et créer un poste de plus en région ne semble pas d'actualité. Ne pourrait-on pas faire tourner chaque année les AC départementaux comme référent au niveau régional ? Cela donnerait du poids à chacun et apporterait une cohérence globale aux actions menées en région.

**Serge Pétré-Souchet, architecte-conseil de la Meurthe-et-Moselle :**

On pourrait commencer par l'architecte du département où se trouve le conseil régional.

**Jacques Audren :**

Cette possibilité de travailler à plusieurs existait déjà il y a quinze ans, alors que les transferts de compétence étaient loin d'être achevés. A l'époque, il y avait même

une certaine incitation à tenir une journée régionale une fois par an. En sept ans, j'ai réussi à en organiser une. Jean-Louis Duchier rappelait qu'elles ont eu lieu cinq fois en Rhône-Alpes. Depuis, le principe a été abandonné. Pourquoi ? Et par quel coup de baguette magique allons-nous pouvoir relancer ce truc dans la complexité actuelle ?

**Gilles Reichardt :**

L'articulation départements-région n'est pas toujours inexistante. Je l'ai constaté en passant du département de la Loire à la DRAC Rhône-Alpes. J'y ai connu des réunions héroïques avec des échanges très intéressants. Mais on manque de temps pour assurer ces réunions thématiques et leur suivi.

**Marie Petit :**

Si tous les architectes-conseils impliqués dans les projets de renouvellement urbain se réunissaient, cela aurait du poids.

**Jean-Pierre Duval :**

On ne parle que de la gouvernance d'Etat, entre département et région. Or le pouvoir s'est déplacé ; la décision appartient maintenant aux communautés d'agglomération ou de communes. Et personne ne sait comment imposer notre présence auprès de ces structures intercommunales qui décident de l'habitat.

**Jean-Louis Duchier :**

J'interviens auprès de l'agglomération de Montpellier sur le logement social en étant mis à disposition par l'Etat. Il est même question de reconduire mon contrat.

**Marie Petit :**

J'ai demandé à mon DDE d'aller auprès de l'agglomération de Châteauroux une fois par mois. Il a appelé le ministère pour savoir si c'était possible. A partir du moment où l'Etat finance en amont, il me semble qu'il a un droit de regard. La clé du financement est essentielle.

**Bertrand Dubus :**

A l'autre bout de la chaîne existe une entité dont on a pas encore parlé qui est la délégation territoriale. C'est là que ça se passe, avec des gens qui connaissent bien les élus. Et c'est par là qu'on peut entrer pour développer notre influence.

**Christine Rousselot :**

Notre intervention sur le territoire n'a de sens qu'en articulant le niveau supérieur et le terrain opérationnel, sinon on ne fera que de la réunionnisme aigüe.

Mais avec les délégués territoriaux, comme avec les maires, on est vite confronté à un problème de formation et souvent d'opposition passive.

**Catherine Lauvergeat :**

En Moselle, je passe un jour sur deux avec un délégué territorial et je tourne. Un contact permanent est ainsi instauré qui permet de faire remonter les choses. Des méthodes se mettent en place, assurant le lien avec le terrain.

**Gilles Reichardt :**

Je ne crois pas que l'on va supprimer des échelons. Au contraire, il s'en recrée. Je ne crois pas à une simplification. Nous sommes dans la complexité et je plaide pour des architectes-conseils plus souples, susceptibles de s'évader de temps en temps.

**Frédéric Bonnet :**

Les intercommunalités sont apparues sur des questions de gestion de l'eau, d'assainissement, de déchets, etc. Petit à petit, leur propos s'ennoblit et devient plus politique et plus territorial. Pour moi, la bonne échelle est souvent l'intercommunalité. Le problème, c'est qu'elle n'a pas de légitimité politique. Le président est souvent le maire de la commune la plus importante. L'urbanisme se fait à cette échelle, en communiquant avec ses voisins. Un PLU strictement communal n'a pas de sens.

**Jean-Paul Porchon :**

Ma lettre de mission en DRAC mentionne que la coordination des SDAP est ma tâche principale. Hier tout puissants dans les départements, les ABF sont passés sous la coupe des DRAC ; le mouvement vers la région se fait aussi à ce niveau-là. Comme ils sont une vingtaine en région Rhône-Alpes, j'étais un peu inquiet au moment de signer la lettre... Mais finalement, les ABF ont compris le sens de cette régionalisation, de la concertation et du travail en commun, et cela se passe plutôt bien.

(pause)

**Jean-Pierre Duval :**

Pour essayer de recentrer le débat, il serait intéressant de répondre à quelques questions fondamentales : Quelle est la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire ? Quels sont les objectifs que nous devons relayer et à quels endroits ? Vis-à-vis de qui et à quel échelon de gouvernance ? Et s'il s'agit du développement durable et du Grenelle, cela peut-il se traduire dans des objectifs précis ?

**Frédéric Bonnet :**

Le ministère de l'Ecologie a fait un grand pas mais j'ai l'impression que les DDT n'appartiennent pas au même ministère. Je pense qu'une note sur le développement durable en direction des responsables de services permettrait de clarifier la question et de nous aider. Pour eux, le développement durable se ramène au photovoltaïque, à la filière bois et à la chasse d'eau à double effet. On parle de se servir du levier du développement durable pour argumenter sur la question territoriale, mais pour l'instant, c'est nous qui construisons le discours. On porte un état d'esprit que l'on interprète. Par exemple, le cahier des charges d'une éco-cité ou d'un éco-quartier peut être passionnant en abordant la question sociale, la question des équilibres territoriaux, des mobilités, etc. Cette complexité offre de nombreux leviers intéressants mais le programme des éco-quartiers suffit-il à exprimer le message de l'Etat ?

**Jean-Pierre Duval :**

Effectivement, il n'y a pas de texte définissant clairement les objectifs que nous avons à défendre et chaque DDT applique le développement durable à sa manière. Quant aux éco-quartiers, ils relèvent pour l'opérationnel des collectivités territoriales.

**Florence Crépu, architecte-conseil de la Vienne :**

Il est intéressant de voir ce que peut promouvoir le ministère et de noter ensuite les difficultés rencontrées sur le terrain. Lors de notre dernière assemblée générale, on avait eu droit à un excellent rapport sur les ateliers territoriaux du ministère relatifs au littoral et à la montagne. Ces affaires-là, j'aimerais bien savoir comment elles sont relayées au niveau des DDT... Dans la Vienne, l'aire Poitiers-Châtellerauld pourrait aussi constituer un prodigieux territoire de projet. Le SCOT y démarre dans tous les sens et aucun projet collectif n'est exprimé. Et personne n'imagine qu'il puisse en être autrement... Alors qu'il serait facile de mettre en place une démarche de projet avec une gouvernance associant les communes.

**Christine Rousselot :**

Ces ateliers ont cependant réussi à impliquer les responsables politiques locaux dans des logiques de projet. Du côté de Guérande, cela a tellement bien fonctionné qu'ils ont décidé de poursuivre l'atelier pendant six mois de plus. Idem sur la baie de Morlaix. Avec le paysagiste-conseil, nous sommes intervenus pour que la DDT soit sollicitée dans le cadre de l'atelier. La DDT, flanquée de ses deux conseils, se retrouve ainsi à l'articulation d'une initiative du ministère lancée sur un territoire élargi et de l'opérationnel. Mais faute de financements, cet atelier va bientôt s'arrêter. Et il va s'arrêter avec des projets en cours, ébauchés ou avancés, qui devaient normalement aboutir à des réalisations. Nous sommes donc confrontés à la nécessité de poursuivre ce travail avec des équipes de maîtrise d'œuvre qui ne sont ou ne seront pas forcément

celles qui ont travaillé sur le projet. Malgré tout, cest d'ores et déjà un bon exemple d'articulation de réflexions menées à deux niveaux.

**Jean-Pierre Duval :**

L'intérêt des travaux thématiques est avéré, de même que d'en opérer une synthèse au niveau national pour une mise en commun d'expériences. Des transversalités peuvent être trouvées en redéfinissant la mission et le profil des architectes-conseils qui travaillent en centrale.

**Bertrand Dubus :**

Je vous trouve très optimiste avec ces ateliers. Depuis Antibes, je n'en ai perçu qu'une animation à grand spectacle. L'Etat était en représentation, avec une bande de copains maîtres d'œuvre, au cours de réunions assez hermétiques tenues devant un aréopage de gens très dignes représentant la région, le conseil général, le CAUE... Nous étions au spectacle, à regarder l'Etat en train de développer un projet soit-disant différent. Comme Alvaro Siza était présent, il en est forcément ressorti quelque chose d'intelligent, mais on l'a regardé faire. Et cela s'est arrêté là. Siza n'a fait que le énième projet sur ce site d'exception, avant le prochain, et cette somme d'intelligence fera au mieux référence.

**Catherine Lauvergeat :**

Ne pourrait-on pas imaginer d'autres ateliers thématiques ? Dans mon département, le thème des friches industrielles s'impose d'évidence et il intéresse d'autres départements voisins.

**Serge Pétré-Souchet :**

La politique de l'Etat est ce qu'elle est, mais quels sont les moyens ? Depuis nos deux départements, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, nous assistons de loin à la transformation d'une immense friche industrielle à la frontière du Grand-Duché du Luxembourg, laquelle mobilise des moyens et des compétences remarquables. De notre côté, nous ne pouvons que rêver !

**Thierry Mostini :**

Promis, je ne parlerai plus du lotissement qui est notre drame. En revanche, parler de la ville me paraît incontournable. Dans une ville comme Laval, l'armée s'en va libérant une emprise considérable à 800 mètres du centre. Les élus ne savent absolument pas quoi faire, ni comment occuper ce lieu. Cela va se terminer par un patchwork douteux. Il n'y a aucune projection à long terme ; les projets n'existent pas. De vrais ateliers sur l'urbanisme - un travail sur le fond - seraient intéressants.

**Frédéric Bonnet :**

Le flou que l'on déplore et le millefeuille des procédures peuvent être considérés comme une opportunité. Le développement durable est un questionnement désormais partagé par les élus et les habitants qui s'impliquent. Ce n'est pas anodin : c'est un changement complet de paradigme sur la manière de faire. Le problème, c'est que l'Etat est un prescripteur paradoxal avec des réglementations qui s'appliquent d'un côté et une méthodologie nouvelle préconisée de l'autre, laquelle introduit un projet interactif. Avec le développement durable, l'aspect méthodologique prend le pas sur l'aspect réglementaire dans une démarche de projet ouverte. Si nous sommes à l'aise dans cette culture de projet, les DDT, hélas, ne le sont pas.

**Marylène Ferrand :**

Certaines communes règlent la question du développement durable en lançant un projet d'éco-quartier dans un coin et laissent par ailleurs se développer les lotissements. Ces éco-quartiers ont un revers : les communes se considèrent dès lors dispensées de réfléchir au développement durable dans toutes ses conséquences.

**Gilles Barré, architecte-conseil de l'Aveyron :**

Il y a effectivement des lotissements qui deviennent en quelques traits de plume des éco-quartiers séduisants, ce qui est aberrant.

**Jean-Pierre Porchon :**

Ce n'est pas si contradictoire ! Au séminaire de Bordeaux, Vincent Renard nous avait montré à quel point le discours et la politique de l'Etat divergent, sous couvert d'ailleurs d'écologie. Il résumait les choses en disant que la politique de l'urbanisme se décide d'abord au ministère des Finances. Le lotissement étant le pur produit d'une politique économique globale, il convient donc de le peindre en vert pour coller au discours.

**Bertrand Dubus :**

Il faut y mettre les moyens intellectuels et financiers adéquats. La rémunération des prestations en urbanisme est déplorable. On voit des PADD qui sont faits avec trois fois rien. Tout un système gigogne se met en place à travers un SCOT ou un PADD. Si ce document a été fait au rabais, il est sûr que les PLU seront nuls à la sortie.

**Jacques Audren :**

Pourrait-on imaginer au niveau de la région ou du département, une réplique au format local des ateliers thématiques du ministère, avec les moyens correspondants, afin de faire évoluer les pratiques habituelles régies par les règlements ?

**Gilles Reichardt :**

A Saint-Etienne, on a fait des ateliers de qualité urbaine. Ce n'est pas un travail de production mais d'orientation stratégique. Le but, c'est de lancer une réflexion qui peut conduire à un projet. Et l'Etat doit y imposer l'architecte-conseil. Comme sur les opérations de l'ANRU, ce dernier doit être au cœur du dispositif.

**Jacques Audren :**

Il faut se replacer dans la perspective de la circulaire. Si l'on veut, comme pour l'actuelle circulaire Delebarre, qu'elle soit endossée par le ministre de tutelle, il faut compter un an. La durée d'une telle circulaire, si j'en crois l'actuelle, c'est vingt ou trente ans. La durée des politiques publiques est bien moindre. L'ANRU, par exemple, c'est dix ans ! Et dans dix ou vingt ans, quelles seront les politiques de l'Etat ? La dimension conjoncturelle de nos expériences ne suffit pas à bâtir une vision prospective. Nous ne pouvons donc pas appuyer la circulaire sur des conjectures dont on sait d'ores et déjà qu'elles seront vite dépassées. L'une des difficultés de l'exercice, c'est de mettre la circulaire à l'abri des coups fatals qui lui seront inévitablement portés au bout de trois ans. Autrement dit, d'en garantir la durée.

**Christine Rousselot :**

Il faudrait également évoquer la dimension métropolitaine et les pratiques induites. La métropole permet de faire le lien avec le monde rural, ne serait-ce qu'à travers la question des déplacements. Comment peut-on se positionner à ce niveau ?

**Jean-Pierre Duval :**

Le problème, c'est qu'il n'y a pas de gouvernance constituée, pas de cohésion politique. La métropole n'existe pas institutionnellement, c'est une nébuleuse.

**Frédéric Bonnet :**

La métropole est le projet politique à mener. Ce qui compte, ce n'est pas tant la présence d'un chef que la manière dont on se parle, dont on se saisit de questions communes en ayant conscience du bassin de vie concerné. La gouvernance consiste précisément à mettre ensemble des compétences différentes et à fonctionner dans le sens de l'intérêt général.

**Jacques Audren :**

Frédéric Bonnet prend acte d'un déficit de gouvernance dont tout le monde s'accommode. Au fil des ans se met en place une impuissance programmée : tout le monde se parle mais personne ne bouge car le niveau décisionnel n'existe pas. Quelle est la pertinence de notre système municipal, avec ses 36 000 communes que

personne ne nous envie ? C'est en réalité une immense difficulté dès que l'on veut parler de la gestion à long terme de territoires qui échappent à l'ordre municipal. Notre futur contrat avec la tutelle devrait traduire cette volonté d'un dépassement de l'écueil institutionnel. Nous devons être impliqués dans la fabrication de ces outils dont les maires actuellement ne veulent pas, à l'image des agences d'agglomération.

**Gilles Reichardt :**

Il faut peut-être commencer par sortir des limites communales et faire glisser nos missions vers le département, la région... Peut-être aussi vers des thématiques.

**Marie Petit :**

Depuis la décentralisation, le message qui nous est retourné, c'est : « pas d'ingérence ». Il faut en rediscuter avec le ministère parce que nous faisons de l'ingérence à chaque conseil que nous donnons. C'est ça le problème ! Dans la psychologie des fonctionnaires, ne plus intervenir supprime la nécessité même de dialoguer. Ils ont jeté le bébé avec l'eau du bain. Il faut reconstruire cette idée de dialogue sur une légitimité.

**Dominique Tessier :**

Il faut donc rappeler que l'architecte-conseil n'est pas un censeur. Pour résumer, nous avons des territoires administratifs qui se recoupent les uns et les autres et dans lesquels les gouvernances ne sont pas faciles à cerner. Nous en retirons l'idée qu'il y a plusieurs niveaux d'intervention : ceux où nous sommes déjà et le niveau de la région qui nous échappe largement, hormis les DRAC. A ce niveau, nous pourrions engager une approche plus thématique. Enfin, au niveau national, les sujets devraient être définis en fonction des politiques que l'Etat détermine. Dans ce mélange de territoires administratifs, la question de la gouvernance se joue peut-être plus sur la manière dont on discute que sur un pouvoir exécutif identifié. Finalement, c'est le lieu du projet qui semble le plus déterminant. On a identifié les agglomérations et les territoires de SCOT, lesquels sont hors de notre portée, mais dans lesquels on pourrait demander à intervenir. La réaffirmation du rôle de l'Etat se pose alors, en dehors bien sûr de toute ingérence, mais également sans redouter cette ingérence... Et s'il n'est plus question de prescriptions, le rôle de médiation devient maintenant prédominant.

## **ATELIER 4 - Repositionnement**

### Compte-rendu résumé

#### **Animateurs : Christine Edeikins et Luc Weizmann**

Architectes-conseils de la DRAC Lorraine et du Rhône

##### **Christine Edeikins, architecte-conseil auprès de la DRAC Lorraine :**

Nous avons défini quatre niveaux d'intervention. Nous vous proposons de discuter d'abord du niveau départemental, puis du niveau régional. Après la pause, nous aborderons la relation avec les administrations centrales et ensuite la question du Corps comme potentiel de réflexion. J'aimerais tout d'abord que Jean-Louis Violeau, venu parmi nous en qualité de témoin, se présente.

##### **Jean-Louis Violeau, sociologue :**

Je m'intéresse notamment aux questions relatives à la profession et à son organisation, mais encore à votre collectif, ce fameux "Corps". Par ailleurs, j'enseigne en école d'architecture depuis quinze ans. Je suis là pour vous écouter et tenter de faire une synthèse pour la réunion plénière de demain matin. Avec mon collègue Olivier Mongin, nous allons nous partager entre les quatre ateliers, sachant que je m'intéresserai plus spécialement au vôtre et à l'atelier sur la réglementation, Olivier étant axé sur la question des territoires.

##### **Christine Edeikins :**

Le thème de notre atelier est le repositionnement des architectes-conseils et les missions à développer après soixante ans d'existence. Il s'agit de mener une réflexion de fond pour préparer le remodelage de la circulaire et instaurer une dynamique vis-à-vis du ministère. Nous ferons un état des lieux et tenterons de fixer les objectifs que nous pouvons nous donner. Nos divers positionnements ne facilitent pas les choses mais ils sont autant d'atouts. Pour résumer :

- 1 - Le département est notre territoire historique. Devons-nous rester à cet échelon et alors, comment articuler l'action avec les collectivités locales et le niveau régional ?
- 2 - Au niveau régional, notre positionnement est des plus problématiques. Que se passe-t-il avec les DRAC - où nous sommes censés exercer - et avec les DREAL - où nous n'existons pas - et avec la restructuration générale des services de l'État au niveau régional ? Comment exister et créer à ce niveau-là une synergie ?
- 3 - Au sein de l'administration centrale, notre présence se traduit actuellement par une forme de paupérisation alors que les grands thèmes de société y sont abordés, ainsi

que d'autres enjeux majeurs. Lors du Grenelle de l'environnement, aucun de nous n'a été consulté. Nous sommes complètement marginalisés par rapport à cette réflexion. Et sur un plan général, les services ayant été restructurés, on observe une perte de contact générale.

4 - Enfin, notre Corps en tant qu'entité originale pourrait élaborer une parole collective sur les thèmes d'actualité en profitant de l'éclairage apporté par notre fonctionnement collectif et les compétences de chacun.

**Luc Weizmann**, architecte-conseil du Rhône :

L'objectif est de poser les termes d'une adresse à nos deux ministères de tutelle, la Culture et l'Écologie. La pertinence de notre fonction ressort depuis quelques années, alors que le mammoth se réduit, et nous éprouvons le besoin de nous repositionner par rapport à la restructuration en cours. Notre mode d'action est original et le principe de l'indépendance du conseil se révèle d'autant plus pertinent et précieux que les enjeux locaux et les jeux d'acteurs se sont beaucoup complexifiés. À titre individuel, nos missions sont tout à fait intéressantes, mais le Corps, en tant que collectif, constitue un potentiel méconnu, un pôle de ressources inexploité. L'entité de 120 personnes que nous constituons permet d'aborder des thèmes extrêmement différents, sous l'éclairage de nos pratiques diverses et variées d'acteurs privés au service de l'intérêt général.

Quand la fonction a été créée par Eugène Claudius-Petit, ce dernier était un ministre extrêmement puissant au sein d'un état hyper-centralisé, soumis à l'urgence de la Reconstruction. Année après année, nous sommes passés par un glissement progressif à un Etat décentralisé qui se désengage du terrain au profit de collectivités locales restructurées. Dans cette mutation, notre positionnement change de nature alors que de nouvelles gouvernances se cherchent. C'est dans cette dynamique que nous devons nous placer, pas dans la nostalgie d'un (é/E)tat passé.

En préparant ce séminaire, j'ai retrouvé les actes de celui de Berlin en 1992. Nous étions déjà dans ce questionnement-là : comment survivre avec la décentralisation ? En revanche, les problématiques environnementales et la crise que nous vivons n'étaient pas encore centrales. La grande question était alors celle de l'urbanisme, dans une logique d'équipement. Mais l'envie de faire est intacte. Nous travaillons actuellement avec des services fragilisés et meurtris par la restructuration en cours - c'est un climat étrange - mais nous restons orientés de façon dynamique, convaincus du potentiel de matière grise que nous représentons, lequel est peu utilisé. Nous avons un savoir-faire et un acquis. Certes, le Corps a vieilli mais de nouvelles modalités de fonctionnement sont à inventer, des formes de restitution et de transmission à trouver, peut-être même une certaine forme d'autorité à instaurer. La mission nous y autorise. Nous pouvons beaucoup revendiquer dans ce paysage en mutation où la gouvernance et les compétences sont encore floues. Car rien n'est vraiment stabilisé avec la RGPP en

cours. Comme le dit Philippe Madec, l'Etat n'est plus celui qui fait descendre une parole savante sur les territoires. Il y a plus à faire émerger des territoires qu'à appliquer une pensée unique héritée des années révolues de l'Etat tout-puissant.

La réforme des collectivités locales, la RGPP et le Grenelle sont les trois actes politiques qui redessinent le paysage national au diapason des changements planétaires. Les préoccupations environnementales et sociales opèrent un changement radical de regard et de comportement dans tous les métiers qui touchent à l'aménagement et au bâtiment. Nous sommes dans un contexte de mutation extrêmement stimulant et dans une instabilité propice à notre fonction de conseil qui est d'ouvrir la réflexion et d'aider au questionnement. Les services de l'Etat sont tellement bousculés qu'ils sont prêts à entendre des choses qu'ils auraient ignorées quand ils étaient au cœur de l'action et quand tout roulait. On était alors dans une logique d'imposition verticale ; nous sommes maintenant dans une France équipée. La messe est dite en termes de grands équipements et d'infrastructures. L'idée même de territoires a refait surface, chacun dans sa gouvernance. Dans ce paysage, l'Etat cherche à se repositionner dans et nous avec ! Il faut apprendre à percevoir ces territoires à travers un prisme qualitatif beaucoup plus fin qu'antérieurement. Les architectes-conseils ont un rôle à jouer dans cette nouvelle approche. Où sont les bons niveaux d'intervention pour que nos missions soient mieux perçues et relayées ?

**Bernard Paris**, architecte-conseil du Nord :

Il y a l'envie et le besoin. Dans cette période de recomposition politique, nous avons la nécessité de faire de morceaux épars une ville, au sens large, susceptible de se renouveler sur elle-même. Le travail sur les grands ensembles, les friches industrielles et les sites militaires nous donne une idée de la tâche à accomplir. Dans le Nord, nous avons 45 quartiers ANRU et on voit les risques de dérive et de gaspillage qu'il y a. Mais quelle autorité peut avoir l'Etat alors qu'il n'intervient pratiquement plus financièrement ? Si ce n'est pas encore le cas avec l'ANRU, nous commençons à voir des maîtres d'ouvrage qui ne font même plus appel aux subventions d'Etat. Les 2,5 % qu'elles représentent occasionnent plus d'ennuis qu'autre chose. A cela s'ajoute le fait qu'on nous présente des dossiers partiels, dénués de plans, comme si nous n'étions là que pour donner un avis sur une image... J'ai la chance d'être dans une DDE bien disposée, mais j'imagine que tout se complique quand les relations ne sont pas bonnes. Nos interventions courtes et dispersées nous imposent de travailler le plus en amont possible. Quoi qu'il en soit, la principale difficulté reste que l'Etat n'est plus apporteur de financements conséquents, ce qui entraîne une profonde modification dans l'attitude de tous les acteurs de terrain. Comment pouvons-nous la contourner et trouver des raisons qui justifieraient de garder le contrôle de ces projets qui échappent aujourd'hui largement à l'Etat ?

**Bertrand Mathieu**, architecte-conseil de la Haute-Garonne :

Comme Bernard Paris vient de le dire : l'Etat n'est plus en mesure de "dire le bien" en matière d'aménagement et d'équipement. Non seulement parce qu'il ne finance plus, mais par volonté politique de se passer de l'Etat, surtout quand la collectivité est de gauche et le gouvernement de droite. Dans ce contexte, qui est la réalité d'aujourd'hui, on voit des organismes sociaux qui ne vont même plus chercher les financements d'Etat. Et s'ils continuent à nous demander des conseils et à nous ouvrir leurs dossiers, c'est plus par habitude et relation de voisinage qu'autre chose. La première chose à faire serait de reconstruire un discours sur le rôle de l'Etat. Nous sommes placés auprès de fonctionnaires qui sont eux-mêmes totalement déboussolés, avec des personnes qui viennent de l'agriculture et doivent entrer dans des logiques urbaines. Leur légitimité est sans arrêt critiquée, remise en cause par les acteurs des collectivités locales, pour de nombreuses raisons plus ou moins justifiées. Avant même d'exiger qu'on nous trouve un usage, peut-être pourrions-nous utiliser notre expérience et notre histoire à les éclairer et à aider l'Etat en personne. Nous gagnerions en légitimité à agir auprès de lui en expert. Car si l'Etat ne sait pas à quoi il sert, il est normal que nous soyons nous-mêmes dans le désert.

**Patrice Dutard**, architecte-conseil des Côtes-d'Armor :

Quand j'ai rencontré mon nouveau directeur, antérieurement en DDA, il m'a demandé : « Qui êtes-vous ? A quoi sert un architecte-conseil ? ». J'ai répondu que mon travail du moment consistait à rapprocher les cultures différentes rencontrées dans son administration, avec des spécialistes de l'agriculture habitués à distribuer les subventions aux agriculteurs, des spécialistes de la mer... et des anciens de l'Equipement en perte de vitesse quand ils ne sont pas perdus. Le premier rôle de l'architecte-conseil est d'essayer de mettre ensemble ces gens-là et de trouver un langage commun. Il faut recoller les morceaux pour affirmer la présence d'un outil extraordinaire. Comme le disait Bertrand Mathieu, essayons d'opérer cette fusion, contribuons à la synthèse des compétences au sein même de directions cloisonnées, diffractées, avec des gens d'origine administrative différente travaillant à des étages différents, sans aucun rapport entre eux. Le deuxième rôle, plus complexe, se situe au niveau de la gouvernance territoriale avec des degrés d'organisation très hétérogènes au niveau des communes et des intercommunalités, certaines recréant des situations de concurrence. Dans ce concert discordant, l'Etat doit faire entendre une parole claire.

**Hubert Jeanneau**, architecte-conseil de la Creuse :

Tant que les relations Etat-collectivités locales ne seront pas pacifiées, nous aurons du mal à exister. Nous sommes conseils de l'Etat, mais peut-être faut-il aussi que nous soyons garants de l'intérêt général et que nous anticipions sur les relations futures de l'Etat et des collectivités locales. Reste que nous rencontrons une vraie difficulté,

chronique et structurelle, avec les élus des grandes villes. C'est pourquoi il ne faut pas que nous lâchions le département, car au niveau régional le clivage entre l'Etat et les grandes collectivités locales est beaucoup plus marqué.

**Thierry Van de Wyngaert**, architecte-conseil du Var :

L'Etat se vide de sa substance et nous avons le sentiment que, nous aussi, nous nous vidons. Si nous sommes le poisson-pilote de la grosse baleine, à un moment donné, ce petit poisson doit faire preuve d'autonomie. Car nous ne pouvons pas rester uniquement à la solde d'un Etat qui est en train de se vider. Se pose alors la question de l'isolement qui est le lot quotidien de tous les architectes-conseils. Il faut nous associer avec les autres conseils et les autres organismes d'architectes présents sur le territoire afin de retrouver une position viable au niveau local. Car ce n'est pas en disant qu'il faut réformer l'Etat que nous allons jouer un rôle emblématique. Il faut se regrouper avec tous ceux qui se posent les mêmes questions pour imposer notre parole.

**Joanna Fourquier**, ancienne architecte-conseil :

Tout le monde est d'accord, l'Etat se vide mais la matière passe ailleurs et les problèmes n'ont pas disparu. Passe-t-elle aux collectivités locales ? Comment, au sein de la structure de l'Etat, assumer cette fonction au niveau des collectivités locales ? Il me semble que c'est la vraie question.

**Luc Weizmann** :

La difficulté est d'avoir une vision globale, panoramique, de nos missions. Le niveau départemental semble faire consensus, mais il faut le vérifier ensemble. L'ancrage dans les territoires doit être affirmé comme primordial car c'est notre raison d'être. Il nous faut alors remédier à la dichotomie constatée dans notre travail entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, comme le souligne la contribution de Pierre Lajus. Il y a sûrement des choses à inventer. Nous pourrions ainsi imaginer un système dans lequel nous serions mis disposition des collectivités.

**Gérard Lancereau**, architecte-conseil du Val-d'Oise :

Attention, il y existe aussi des aides régionales pour l'urbanisme. L'Ile-de-France subventionne tous les aménagements urbains et nous sommes sollicités pour donner des avis sur les projets directement par la région.

**Luc Weizmann** :

Nous avons à inventer notre position au niveau de la région et nous devons y être présents. Ailleurs qu'en DRAC ? En tout cas, à travers une logique de réseau. Sur le plan de la hiérarchie, nous devons être présents demain dans les DREAL. Mais

comment ? Au niveau de l'administration centrale aussi, nous avons à inventer quelque chose. Pourquoi les quatre architectes-conseils en poste à ce niveau ont-ils des missions si peu denses ? Les relations se relâchent de manière ahurissante. Il y aurait aussi des transversalités à trouver pour conduire des réflexions générales. Le Corps pourrait-il apporter sa contribution comme centre de ressources, et sous quelle forme ?

**Bertrand Mathieu :**

Au nom de quoi l'Etat va-t-il mettre son architecte-conseil à la disposition des collectivités locales ? Il faut que cela ait du sens et que cela corresponde à quelque chose, que ce soit issu d'un consensus, d'une pensée politique et citoyenne. Les collectivités locales ne sont-elles pas assez grandes pour s'offrir un architecte-conseil ? Faut-il qu'elles passent par l'Etat ? Il faut par ailleurs que l'Etat soit au clair sur les valeurs qu'il porte, comme exigence et comme garantie, au niveau de collectivités qui ont leur légitimité propre et qui sont en charge de l'aménagement local.

**Jean-Paul Philippon, architecte-conseil de la Seine-Saint-Denis :**

Il serait essentiel de creuser le niveau régional abordé par la tangente, avec quelques architectes-conseils placés en DRAC. Aujourd'hui, les anciennes DDE sont en train de se refondre au niveau régional. Il faut que nous soyons associés à ce mouvement. Notre restructuration doit épouser ce niveau régional, peut-être d'une manière collégiale entre nous.

Sur la manière d'organiser le travail, comment contraindre nos interlocuteurs à recourir à nos services ? Ces gens-là sont très loin de nous ; ils n'en voient pas a priori l'intérêt, ni même la légitimité. Il faudrait imaginer une organisation un peu plus contraignante, une structure avec un calendrier à remplir et un crédit alloué à saisir.

**Patrick Duguet, architecte-conseil de la Seine-et-Marne :**

Il est clair que l'Etat n'est plus dans la position centrale de prendre toutes les décisions, mais c'est un acteur comme les autres. On a besoin de nous à l'échelle du département, avec des demandes émanant des collectivités et d'autres exprimées par les services de l'Etat, sans parler des relations souhaitées avec le CAUE. Cette position, il faut la défendre. Elle vaut cher ! Il y a des débats très intéressants qui s'instaurent et l'Etat n'est plus qu'un partenaire. Ce n'est pas une situation de blocage mais un cadre ouvert de négociation.

**Christine Edeikins :**

Notre ancrage dans le territoire départemental est revendiqué selon deux modalités d'intervention, auprès des services déconcentrés de l'Etat et auprès des collectivités locales. Une articulation est à trouver avec les collectivités locales, probablement dans le cadre d'une mise à disposition des services de l'Etat pour

l'architecture et l'aménagement. Les architectes-conseils et paysagistes-conseils qui interviennent sous l'égide des services déconcentrés peuvent-ils intervenir plus directement auprès des élus locaux, y compris dans les agglomérations dotées de services propres ? La question de l'organisation des missions et des modalités de fonctionnement reste entière. Faut-il figer les choses ou bien laisser chaque structure s'organiser dans le respect de quelques obligations minimales ? Nos pratiques sont suffisamment ancrées et foisonnantes pour imaginer des formes et des modalités innovantes adaptées au contexte : réunions thématiques, antennes territoriales, ateliers interservices, structures d'appui aux collectivités ou d'échange avec les acteurs du développement...

En revanche, le niveau régional appelle un effort sans précédent, afin de conforter notre présence au-delà des DRAC - notamment dans les DREAL - et de coordonner l'action jusqu'aux administrations centrales des deux ministères de tutelle. Nous pourrions mettre à profit la réorganisation des DRAC pour instaurer la collégialité des compétences, en commençant par réunir architectes-conseils et paysagistes-conseils d'une même région autour du département-capitale de région. Ce niveau d'agrégation est le plus pertinent pour intégrer les réflexions stratégiques territoriales et urbaines, et pour prendre part aux expérimentations et aux actions spécifiques conduites par les antennes régionales des agences nationales (ANRU, ADEME, ANAH, Agences de l'eau, etc.), sans oublier le réseau des CETE. L'architecte-conseil placé en DRAC pourrait assurer la coordination des architectes-conseils des départements concernés et le relais avec ceux d'entre nous qui sont placés en administration centrale. Cette organisation apparaît nécessaire pour compenser la sous-représentation de l'architecture en DRAC, sans parler du cas particulier de la région Ile-de-France saisie par la problématique du Grand Paris. On peut raisonnablement envisager une position claire auprès des préfets de région et une identification claire dans les organigrammes des DRAC et DREAL, avec un pilotage et un secrétariat dédié afin d'organiser les échanges pluridisciplinaires à tous les niveaux.

**Luc Weizmann :**

Il y a 1 800 personnes au MEEDDM, dans une organisation très cloisonnée. On y compte quatre postes d'architecte-conseil de l'Etat : deux à la DGALN, un au PUCA et un à la DIV, celui de Michel Kagan, qui n'a pas été renouvelé en raison d'un certain flottement. A la direction des routes, c'est déjà fini. Notre présence dans ce ministère est à repenser. Côté ministère de la Culture, il y a deux postes à la direction des Patrimoines. Soit six personnes au total dans les administrations centrales de l'Etat. On dit que l'Etat ne fait plus rien mais c'est un gros paquebot et les enjeux actuels sont énormes. Le Bureau a rencontré un certain nombre de personnes : notamment la directrice de cabinet de Benoist Apparu, qui savait à peine que nous existions... Elle s'est montrée intéressée, en demande de matière pour le discours du ministre devant

les organismes HLM (USH). Le besoin de contenu est immense. Et plus on monte dans la hiérarchie, plus il croît. A l'évidence, il faut arrimer la culture du conseil au plus haut niveau, auprès des ministres. Nous avons également rencontré Christian Leyrit, vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (anciennement des Ponts-et-chaussées) qui s'est rappelé qu'il y avait eu autrefois des architectes-conseils honoraires en son sein. Une présence à retrouver. Nous avons aussi cette demande de Michèle Pappalardo, commissaire général au développement durable, qui souhaite travailler avec nous. Reste la question des moyens. Il faut des personnes investies pour engager quelque chose de significatif. Comment redistribuer ces six postes qui représentent un certain nombre de vacances annuelles ?

**Christine Edeikins :**

Le Corps, en tant que groupe, constitue un œil expert extrêmement précieux pour l'Etat : un miroir qui offre en retour une image de la géographie nationale pratiquement en temps réel. Cet atout exceptionnel, il faudrait le mettre davantage à la disposition de l'intérêt public. Comment organiser la production et la capitalisation de toutes nos réflexions ? Comment affirmer ce potentiel ? Il faut probablement imaginer de nouvelles missions spécifiques sur des thématiques nationales, avec des travaux en petits groupes en fonction des compétences et des envies, et en utilisant des vacances non utilisées. On pourrait imaginer des contrats annuels totalement ou partiellement "hors sol" pour certains architectes-conseils. Il faudrait également clarifier et conforter notre fonctionnement vis-à-vis des services de l'Etat en finalisant et valorisant le travail du Bureau. C'est ainsi que nous serons plus forts et plus pertinents vis-à-vis de l'extérieur.

**Luc Weizmann :**

Produire, publier, c'est une question de visibilité... Actuellement, nous en sommes à zéro. Notre production se réduit à des rapports annuels, sans synthèse effectuée, aux destinataires multiples et indifférenciés : directeurs, chefs de bureau, administrations centrales.

**Joanna Fourquier, ancienne architecte-conseil :**

Je suis présidente de l'Association des anciens architectes-conseils ; Pierre Lajus en fait aussi partie. Nous avons souvent dit vouloir participer à vos actions et vous aider. Nous avons plus de temps que vous. Nous sommes à votre disposition.

**Bertrand Mathieu :**

Il est aberrant que cette association, qui est constituée d'un tas de personnes géniales, produise si peu. La cause en est le bénévolat du président - cela ne dure qu'un an, heureusement ! - et des membres du Bureau. Par le passé, on a réussi à fabriquer

du contenu en confiant des missions à d'autres architectes-conseils. Le premier à avoir bénéficié d'un contrat, c'était Lacroix, rémunéré à hauteur de 50 % par le ministère.

**Thierry Van de Wyngaert :**

Mais à quoi donc servent les architectes-conseils de la DGALN ? Ils devraient prendre en charge ce travail.

**Luc Weizmann :**

Relisez la circulaire de 1989 : « Des architectes-conseils peuvent être mis à disposition du Conseil général des Ponts et chaussées - ce qui s'est perdu - et placés auprès du président de la 5ème section pour effectuer, sous son autorité, toute mission de conseil entrant dans le cadre des fonctions des architectes-conseils auprès des services extérieurs ». Et plus loin : « Ces missions de conseil et d'appui technique peuvent être demandées par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, par le Directeur départemental de l'Équipement et l'architecte-conseil qui lui est attaché ».

**Sophie Alexinsky, présidente des paysagistes-conseils de l'Etat :**

Sur les missions effectuées, je me permets de réagir : il ne devrait pas y avoir de missions non effectuées. Quand on voit tout ce qu'il y a à faire ! Nous sommes un maillon indispensable pour conserver à l'Etat une certaine visibilité dans les territoires. Nous devons convaincre l'Etat qu'il doit impérativement nous utiliser. Ne parlons plus de missions non effectuées : mieux vaut ne pas partir sur cette idée inadmissible...

**Bertrand Mathieu :**

Dire qu'un architecte-conseil va coordonner les autres depuis le niveau régional ne me paraît pas jouable. En sommes-nous capables ? Et je ne suis pas certain que la DRAC soit le bon lieu pour le faire. La DREAL me paraîtrait plus pertinente.

**Christine Edeikins :**

L'idée serait plutôt de se servir de l'intégration des SDAP dans les DRAC pour redonner une place à l'architecture au niveau régional et regrouper les postes définis par l'Etat autour de l'architecture et du territoire. Il s'agit de trouver des lieux de discussion et des pôles de compétences en architecture au niveau d'une région.

**Bertrand Mathieu :**

Ils ont essayé de le faire à Toulouse. Le DRAC a réuni les paysagistes-conseils, les architectes-conseils et les CAUE. Nous avons fait trois réunions et c'est tombé à l'eau parce que c'est un "machin" de plus.

**Jean-Luc Hesters**, architecte-conseil du Doubs :

En Franche-Comté, il y a une conseillère à l'architecture qui s'occupe de ce relationnel et qui organise régulièrement des réunions rassemblant la DREAL, les CAUE, les architectes et paysagistes-conseils et les SDAP. Il s'avère que les conseils des départements ont du mal à suivre en raison de leur temps de présence.

**Jean-Paul Philippon** :

C'est à travers le réseau du ministère de l'Équipement qu'il faut essayer de s'organiser sans faire une organisation parallèle à la Culture. Ce sont évidemment les DREAL qui doivent piloter le travail dans les DDT, car les choses se passent désormais à ce niveau. Il faut absolument être présents au sein des DREAL, et s'organiser collégialement à ce niveau-là.

**Patrice Dutard** :

Ce sont des problèmes que nous partageons tous. A chaque fois, nous remoulinons l'histoire pour savoir où nous situer dans l'appareil d'État. Très sincèrement, quand je travaille en Côtes-d'Armor, je n'ai pas le sentiment de porter la parole de l'État. J'y suis pour faire passer des projets, pour parler d'architecture et convaincre les gens. Ce n'est que cela ! Si on veut du travail, on en trouve.

Concrètement, l'échelon régional est essentiel. Que faire d'intelligent à ce niveau ? En dehors du problème théorique d'aller ou non dans les DREAL, nous n'avons pas besoin de cette domiciliation pour nous organiser et pour faire la synthèse de nos travaux. Sur la question du rapport annuel - que je ne rend plus -, il faudrait que ces rapports soit adressés au Bureau et que ce dernier en fasse la synthèse sous une forme digeste, voire éditoriale. Pourquoi n'aurions-nous pas des pages régulières dans des publications comme Le Moniteur ? Prenons la parole et essayons de nous faire connaître de gens qui partagent nos centres d'intérêt.

**Bernard Paris** :

Il faut traduire nos objectifs dans les structures. Il faudrait que nous soyons nommés par groupes au niveau du préfet de région et, après, chacun de nous dans les départements. Nous avons réussi dans le département du Nord à faire nommer un deuxième architecte-conseil pour faire face à la charge de travail qui nous incombe. Un groupe ou un pôle d'architectes-conseils pourrait assurer une présence plus continue, même si les individus ne sont pas tous interchangeables. Avec Alain Gignoux, nous avons des activités qui se font de façon suivie, mais à deux têtes, et aussi avec le paysagiste-conseil.

J'ai toujours pensé, en entendant la souffrance de ceux qui ont essayé d'y travailler, que la DRAC n'était pas la bonne entrée au niveau régional. Il faut entrer par la DREAL, sous l'autorité du préfet. J'ai toujours obtenu de rencontrer le préfet et c'était fructueux.

Cette notion de pôle, il faut que nous l'abordions sous tous les aspects et nous montrer capables de travailler à plusieurs.

**Henry Chesnot**, architecte-conseil de la Saône-et-Loire :

Nous sommes placés « auprès des services de l'État », mais ces services ne sont pas que la DDT, cela peut aller au-delà. Nous avons à la région des réunions avec tous les sous-préfets et tous les directeurs départementaux. Ces sous-préfets ne nous connaissent pas. C'est pourtant eux qui répercutent ou pas nos avis auprès des élus communaux. Nous avons intérêt à nous rapprocher de ces sous-préfets comme des préfets.

**Christine Desmoulins**, journaliste invitée :

C'est très réjouissant de vous écouter. Les gens que je rencontre habituellement se disent en général assez pessimistes quant à l'avenir de l'architecture dans ce pays, mais tous les architectes-conseils que je connais se montrent optimistes et enthousiastes. J'ai aussi lu certains de vos rapports et j'y ai toujours trouvé des choses intéressantes, avec des spécificités étonnantes en fonction des personnalités et des départements de chacun. Si chacun de vous raconte une bonne histoire, brièvement, et si toutes ces histoires sont réunies en fonction des problématiques d'aujourd'hui, vous apporterez quelque chose d'utile et vous gagnerez en visibilité. Vous disposez d'une matière formidable, à condition d'en faire quelque chose de communicable et lisible.

**Soizic Cléret**, architecte-conseil du Morbihan :

Nous devrions nous obliger à raconter notre plus belle histoire, mais aussi la pire, souvent plus parlante.

(pause)

**Luc Weizmann** :

Tout se joue dans les rapports entre la région et le département. Au département correspond l'ancrage territorial et à la région la force de projet et les financements. Faut-il pour autant mettre l'accent sur la région ? Christian Leyrit, quand nous l'avons rencontré, nous a soutenu l'inverse : il faut remonter en puissance les départements et ne pas les dévitaliser car ils jouent un rôle prépondérant dans l'aménagement du territoire, même s'ils se cherchent en ce moment.

**Pierre Lajus**, ancien architecte-conseil, ex directeur adjoint de l'Architecture :

Le bureau peut proposer au ministère que le temps des architectes-conseils soit réparti différemment entre un travail de terrain et un travail collégial dans les

perspectives que nous sommes en train d'évoquer. Cela pourrait s'expérimenter sur un an pour aboutir à une proposition de fonctionnement solide et validée.

**Bertrand Mathieu :**

Ce sont maintenant les DREAL qui ont l'argent et le distribuent aux DDT. Nous pourrions, depuis la DREAL, peser sur les priorités et les politiques au niveau régional. Nous pourrions espérer une orientation cohérente des architectes-conseils et, peut-être, des études menées en parallèle et en complément de notre mission traditionnelle sur des thématiques régionales. Se situer en DREAL sous la forme d'un pôle de compétences accroîtrait notre force de conviction. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes tout de même conseils de l'Etat et non pas des collectivités locales sous toutes leurs formes, même si nous y passons le plus clair de notre temps. Cet ancrage renforce notre parole. C'est important de le réaffirmer et de continuer, tout de même, à croire un peu en l'Etat.

**Luc Weizmann :**

Quand nous donnons un avis, on se moque de savoir si nous le donnons pour le compte de l'Etat. Nous sommes d'abord des architectes attentifs, par définition, à l'intérêt général, comme le rappelait Thierry van de Wyngaert.

**Hubert Jeanneau :**

Il faut que les préfets puissent dire : « Certes, nous n'avons plus l'argent mais nous avons des gens dont le métier est de veiller à l'intérêt général et qui sont là pour venir vous conseiller ». Il faut que les préfets disent cela.

**Bernard Paris :**

C'est souvent difficile d'accéder aux maires. On y gagne pourtant une efficacité incomparable. Leur système de fonctionnement n'est pas toujours clair mais il y a des maires qui demandent notre venue, qui l'organisent et qui mobilisent les services.

**Thierry Van de Wyngaert :**

Y allons-nous en représentant de l'Etat ou comme expert ? Nous tenons un discours un peu schizophrénique. On veut se situer dans l'organigramme au plus haut niveau et sur le terrain, auprès des collectivités, alors que nous ne disposons que de deux jours par mois. Sur le fond, débarquer chez des maires ou des présidents de conseil général en disant « Je représente l'Etat », c'est la porte assurée ! Il vaut mieux y aller avec un autre discours. Mais comment, sur deux jours par mois, pouvoir faire tout ce travail ? Resserrons le débat. J'ai peur que nous nous illusionnions totalement.

**Gérard Lancereau :**

Dans mon exercice libéral, je renvoie systématiquement les maires vers l'architecte-conseil et aucun ne m'a jamais dit qu'il connaissait son existence. Jusqu'à 100 000 habitants, l'ignorance est totale. Et quand j'explique qu'il n'appartient pas vraiment à l'administration et qu'il est indépendant, l'idée passe mieux et intéresse.

**Christine Desmoulins :**

Cette imbrication entre le rôle de conseil de l'Etat et l'exercice libéral est le fondement de votre crédibilité. Et c'est votre force. Vous êtes des électrons libres mais adossés à une machine administrative, ce qui est extrêmement commode par les temps qui courent. Services départementaux ou collectivités locales, il vous faut saisir toutes les branches car il y a quantité de gens dépourvus qui sont en quête de conseils indépendants. Votre double identité est précieuse.

**Bertrand Mathieu :**

Au-delà de cette liberté précieuse et appréciée sur le terrain, les échelles d'intervention sont variées, de la micro-architecture à l'action d'envergure sur le territoire et le paysage, et aussi les grands projets. Il faut rappeler que nous manifestons la même foi et le même enthousiasme quelle que soit l'échelle du projet.

**Christine Desmoulins :**

Le rôle des architectes-conseils auprès des maires est essentiel. Qui partage la responsabilité sur le terrain ? Le plus souvent, le maire et l'architecte : un tandem vital dans une France déresponsabilisée où tout le monde ouvre le parapluie. Cette relation qui se noue au niveau local avec les élus est fondamentale. Les élus ont souvent envie de bien faire et ils ont besoin de conseils, tout comme ils peuvent trouver localement de bons architectes libéraux pour les aider à faire des tas de choses. Cela aussi, l'architecte-conseil peut le dire et je sais que beaucoup d'entre vous le disent.

**Luc Weizmann :**

Le besoin de conseil est réel. Dans les intercommunalités aussi, il faudrait des architectes-conseils. Plus on monte dans la hiérarchie, plus les gens sont perdus et moins ils savent ce qu'ils font. Les décisions fondamentales se prennent dans une certaine irrationalité.

**Sophie Alexinsky :**

Dans l'absolu, c'est le DREAL qui va s'occuper des grandes orientations. Nous allons nous cogner à un mur d'incompréhension d'autant plus fort qu'il est haut. Il faut que nous arrivions à être suffisamment structurés par nous-mêmes pour arriver à

proposer quelque chose de constructif à quelqu'un qui est parfois très étranger à nos questions.

**Bertrand Mathieu :**

Il faut être réaliste, c'est au niveau de la région que les actions seront décidées demain, avec le levier des financements à portée de main ! Bien sûr, notre lettre de mission restera une affaire départementale, mais il est important de nous réunir au niveau de la région pour trouver des thématiques ou des orientations qui donnent de la force et de la cohérence à notre travail.

**Luc Weizmann :**

Les architectes-conseils ont été créés travers la volonté d'un homme politique qui en a autrefois pressenti la nécessité, par goût et par sensibilité. Ne faudrait-il pas retrouver au niveau national ou régional des soutiens politiques de l'acabit d'un Claudius-Petit ? Pour ensuite faire redescendre cette idée politique au niveau des régions et des départements... Sinon, nous n'y arriverons jamais.

**Patrice Dutard :**

J'aimerais compléter : nous avons une pensée commune qui nous permet d'articuler liberté de parole et consensus. Comment se fait-il que nous soyons des électrons libres mais pas des clones, et que nos paroles s'accordent ? Sur la fabrication de la ville, sur le bilan de la modernité, pour ne citer que ces thèmes, il est important de partager et de s'accorder. Il existe dans le Corps une richesse extraordinaire. Portons cette parole en contournant le système et nous serons sollicités et identifiés jusque dans les services techniques des petites communes.

**Gérard Lancereau :**

La capitalisation que nous envisagions de faire à partir des rapports annuels a complètement échoué. Je me demande si on peut établir aussi facilement que cela des fiches méthodologiques, des doctrines, de la culture commune. Cela s'établit sur l'expérience de tous les jours et débouche sur des avis circonstanciés, pas sur des positions de principe. Regardez les dossiers ANRU : nous avons eu au début une position un peu doctrinaire en opposition aux démolitions, puis nous nous sommes aperçus que les choses étaient infiniment plus complexes. Nous songeons toujours à établir une doctrine, mais plus j'avance, plus j'en doute.

**Bertrand Mathieu :**

Selon Milan Kundera : « La culture interroge et la communication a réponse à tout ». Imaginer que nous allons constituer une sorte d'outil qui va apporter des

réponses à toutes les questions serait une erreur. Je crois beaucoup plus dans la rencontre, l'échange et l'expérience de chacun.

**Joanna Fourquier :**

Deux optiques s'opposent, l'une qui prône un pôle régional dont les idées vont venir de la pratique de terrain, et l'autre qui dit au contraire que nous arrivons sur le terrain avec des idées arrêtées.

**Luc Weizmann :**

Nous devons nous adresser aux politiques à tous les niveaux, si possible dans une relation personnelle. Dans sa note de 2004, Pierre Lajus nous invitait à réfléchir au contenu de vos missions et à nous repositionner en faisant des propositions tant sur les modalités concrètes que sur les thèmes de fond. Nous devons proposer une offre de services complète.

**Pascale Tridon, agence d'urbanisme de Lyon (acompagnatrice ACE) :**

Il ne faut pas oublier le rythme politique dans lequel les choses se passent. Par exemple, en région lyonnaise, nous allons entrer dans la révision du PLU entre 57 communes. Certains sujets vont être débattus. Les moments en sont définis, avec des rendez-vous entre élus, d'autres avec les habitants, et à différentes échelles. Des moments à ne pas négliger. Idem dans la sphère des collectivités locales qui sont toujours en recherche d'experts et de paroles légitimes dont la vôtre.

**Jean-Paul Philippon :**

Il faut que nous soyons en mesure de dénoncer les incompétences, sur le PLU comme sur les lotissements. Pour cela, il faut qu'il y ait entre nous un minimum de consensus sur la manière de faire la ville, car nous sommes confrontés sans arrêt à des situations d'incompétence criante. C'est même plus que de l'incompétence, c'est de l'usurpation ! Que les géomètres dictent l'urbanisme en faisant des plans de lotissement, c'est une usurpation que nous devons dénoncer.

**Jean-Luc Hesters :**

On sait tous que les PLU ne valent rien. Nous disons depuis longtemps qu'il faut y mettre des moyens et veiller aux modalités d'attribution de ces marchés. Ce sont les géomètres, en général trois fois moins cher que l'architecte, qui font le travail.

**Luc Weizmann :**

Comment concrètement dégager quelque chose de tout ce que nous venons de dire ? Nous pourrions choisir des thèmes et s'y consacrer par petits groupes.

Sommes-nous d'accord sur la création de tels pôles de réflexion et pour demander au ministère d'accorder à chacun des journées de vacation, sous l'égide, par exemple, de l'architecte-conseil de la DRAC ? Il faut proposer quelque chose de concret !

**Thierry Van de Wyngaert :**

Je serais très étonné que le ministère de l'Équipement accepte de donner des vacations en plus pour des journées de débat thématique passées en DRAC. Autant le faire dans les DREAL ! Si de telles journées régionales doivent être organisées, il faudrait que ce soit autour de l'architecte-conseil du département principal.

**Joanna Fourquier :**

De mon expérience passée, je sais que de telles réunions se préparent et qu'il est difficile d'en pérenniser la tenue.

**Bertrand Mathieu :**

Le pôle régional de compétence architecturale qu'évoquait Christine Edeikins tout à l'heure est quelque chose d'intéressant en soi, à condition que nous sachions quoi faire du résultat.

**Henry Chesnot :**

Ces pôles régionaux de réflexion sont au service des régions et des départements. Nous pourrions interroger le préfet de région, mais aussi les préfets des départements. C'est une façon de se signaler. Si on leur demande avant de commencer comment ils voient le conseil au niveau de la région, ils vont réfléchir. C'est également une posture stratégique.

**Christine Edeikins :**

J'aimerais une réponse sur la question des missions "hors sol". Vous y avez répondu d'une certaine façon en disant qu'il fallait au moins deux jours pour traiter des questions thématiques en région.

**Jean-Paul Philippon :**

Il ne faudrait pas que cela justifie, pour l'administration censée organiser notre travail, l'abandon d'un poste d'architecte-conseil en département.

**Christine Edeikins :**

Disons-nous que ces thématiques supplémentaires sont exclusivement traitées par les postes en administration centrale ou revendiquons-nous des postes supplémentaires ?

**Bernard Paris :**

Il y a des thèmes qui peuvent être transversaux sans être "hors sol". Par exemple, le problème de l'isolation thermique des bâtiments patrimoniaux. C'est une question qui se pose dans le Nord avec acuité car les bâtiments de brique sont de véritables passoires thermiques.

**Jean-Paul Philippon :**

Les thématiques que nous avons pu évoquer sur la manière de fabriquer la ville, etc., sont des thématiques sur lesquelles nous réfléchissons dans le cadre d'un territoire donné. Cela ne sert à rien de réfléchir dans l'abstrait. Pas besoins d'inventer de nouvelles missions. Le travail de ceux d'entre nous qui sont en administration centrale est distinct.

**Luc Weizmann :**

Le premier travail des architectes-conseils au niveau central serait de relayer ce qui se passe au niveau régional. Finalement, ils vont être chargés de coordonner la réflexion et de la faire remonter au ministère. Ce n'est pas au Bureau de porter tout cela. On retrouverait ainsi un lien entre le bas et le haut. Et au niveau départemental, nous réaffirmons que nous voulons travailler avec les collectivités. Quant au problème des thématiques générales, il relève de la vie du Corps en tant que tel et rejoint la question des séminaires que nous voulons depuis toujours thématiques. Maintenant, il s'agit peut-être de savoir comment rendre le tout plus productif. Les séminaires devaient servir à produire de la parole publique. Les deux jours consacrés au séminaire annuel sont le temps et le lieu d'une production collective à organiser et valoriser.

## De retour du Havre

### Les architectes-conseils prennent position

#### François Lamarre

Architecte, journaliste, en charge des actes du séminaire

Après avoir longtemps observé la mise en place de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et ses retombées sur l'organisation administrative de l'Etat, les architectes-conseils ont repris leur destin en main, un peu lassés d'attendre des directives qui ne venaient pas. A défaut de politiques publiques plus explicites que le développement durable (cf. Grenelle 1 et 2) et l'intercommunalité prônée par la réforme territoriale, ils sont revenus aux fondamentaux de leur profession, à savoir l'intérêt général et le bien public, notions qui sont à la base de leur pratique quotidienne tant libérale que publique en leur qualité de "conseil de l'Etat" à temps partiel. Le spleen de l'appareil d'Etat dissipé, les architectes-conseils ont retrouvé leur rôle habituel d'irréductibles activistes de l'architecture sur tous les fronts. Le séminaire du Havre en octobre 2010 a battu le rappel. Fini le doute existentiel ! Les architectes-conseils se sont ressaisis et ont décidé de passer à l'offensive. Au lieu d'attendre des ordres d'en haut, ils se constituent en force de proposition et réaffirment leur offre de service. Bien préparé, le séminaire du Havre fut le moment de cette confiance retrouvée. Confiance en soi pour chacun dans sa mission sur le terrain et confiance pour tous dans le collectif constitué, ce "Corps" que les 120 architectes-conseils sont bien décidés à faire vivre plus intensément qu'auparavant.

#### Des architectes-conseils "aux pieds nus"

Le séminaire du Havre a multiplié les constats. Le premier est leur positionnement dans des territoires dépourvus de moyens et d'outils techniques adaptés, correspondant grosso modo aux 34 000 communes comptant moins de 2 000 habitants et aux petites villes. Bref, une France plutôt rurale et délaissée mais souvent confrontée aux retombées d'agglomérations plus ou moins proches ou aux défis d'une urbanisation rampante. Conscients de leur utilité, les architectes-conseils ne se formalisent pas de ce positionnement, attachés qu'ils sont à traquer le génie des lieux sur tous les terrains. Ils assument les responsabilités attendues, même s'ils déplorent d'être tenus à l'écart des grandes agglomérations puissamment outillées et des grands enjeux urbains qui s'y déroulent, exception faite des quartiers sensibles de l'ANRU où ils sont requis d'office. Cette image d'architectes-conseils "aux pieds nus" arpentant un vaste terri-

toire plutôt en déshérence est une révélation pour certains, une confirmation pour beaucoup. Le séminaire du Havre, en tout cas, a marqué une prise de conscience de ce positionnement. Si la proximité du terrain et sa pratique conviennent aux architectes-conseils, doivent-ils pour autant se résigner à être ainsi exclus des grandes questions urbaines et de la mise aux normes environnementales du bâti existant de nos villes qui sera le grand problème des années à venir ?

### **Le niveau stratégique de la région**

L'autre constat, corrélat au premier, porte sur l'absence ou la faible représentation des architectes-conseils au niveau régional désormais consacré comme le principal relais de l'action de l'Etat sur le territoire. A l'exception des services de la Culture, les architectes-conseils de l'Etat ne figurent pas dans l'organigramme de l'Etat en région. Comment faut-il interpréter cette absence ? Certes, le terrain colle aux souliers ; empêcherait-il les architectes-conseils de s'élever au niveau stratégique des DREAL ? Ou bien ces derniers seraient-ils justement trop précieux sur le terrain pour en être détournés ? Alors que la RGPP s'achève, les architectes-conseils revendiquent une représentation en région au sein de leur ministère historique - cet Equipement devenu Ecologie - et font valoir l'intérêt qu'ils représentent : un collectif ramassé et soudé d'experts susceptibles de faire le lien entre le terrain et le sommet de l'Etat, entre les préoccupations locales des élus et les administrations centrales qui entendent encore impulser des politiques publiques et veiller à l'intérêt général.

### **Une inversion du rôle**

Reste la question de fond : qui conseiller ? Cela fait des années que les architectes-conseils opèrent auprès des collectivités territoriales pour relayer l'action de l'Etat. Avec le transfert des compétences, leur présence sur le terrain s'est intensifiée. Les besoins (en compétences et en conseils) sont criants dans les petites collectivités peu équipées. En revanche, les plus grandes mettent leur amour propre à se passer des services de l'Etat, les architectes-conseils étant plus ou moins assimilés à son appareil... Leur liberté de parole n'apparaît qu'à l'usage et certains élus, qui l'ont compris, savent se servir de cette parole experte et décalée pour dire les choses... La réorganisation des services de l'Etat et le flou persistant des organigrammes ont joué en faveur de cette dispersion sur le terrain. Nombre d'architectes-conseils de l'Etat ont le sentiment d'avoir été mis à la disposition des collectivités territoriales pendant ces années de restructuration. Peut-être même de manière durable maintenant que la mutation s'achève. Entre-temps, les attaches avec les services de l'Etat, souvent mal en point, se sont forcément distendues. Quelle place retrouver dans la nouvelle organisation de l'Etat resserrée au niveau régional ? Après s'être longtemps vécus comme des

émisaires de l'Etat, les architectes-conseils se retrouvent en situation de rapporteur. Ils imaginent aujourd'hui pouvoir alerter leur tutelle sur les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, élus locaux en premier chef, et sur les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre des lois, réglementations et normes dont la prolifération inquiète. Pour faire simple, on assiste donc à une inversion du rôle et de la mission avec des conseils désormais à l'écoute du terrain, en situation d'observateurs privilégiés. Les enseignements proviendront demain de la base, des interférences constatées entre les réglementations nationales et leurs champs d'application. Les architectes-conseils pensent être bien placés à ce niveau pour dire les difficultés et les analyser, avant de les relayer en haut lieu.

### Un réseau dynamisé

La nécessité d'un fonctionnement nouveau se fait jour avec des architectes-conseils moins dispersés et moins isolés dans leurs départements et postes respectifs. Si le rapprochement, sinon le fonctionnement concerté avec le paysagiste-conseil est devenu réalité, le besoin se fait sentir d'une relation resserrée avec les autres acteurs administratifs de l'aménagement et du cadre bâti, notamment avec les ABF dont les services (SDAP) ont, comme de juste, rallié le niveau régional. Ce besoin de resserrer les rangs vaut pour commencer entre architectes-conseils, au sein des régions comme au sein du groupe tout entier. L'idée de « faire corps » s'impose comme une nécessité opérationnelle et stratégique. Le principe d'un regroupement au niveau régional est acté, de même que la volonté d'une relation forte avec les administrations centrales en prenant appui sur des réflexions thématiques concertées. Améliorer l'échange entre architectes-conseils, à tous les niveaux de l'administration, apparaît comme un préalable du fonctionnement recherché, plus interactif et plus productif. Cela passe par la mise en place sur Internet d'un réseau social (blog) pour communiquer de manière rapide et suivie en dehors de l'assemblée générale et du séminaire annuels. Un tel dispositif (en cours d'étude) préfigure les autres outils évoqués, notamment l'observatoire des applications réglementaires en différents domaines : PMR, PPRI et zones littorales, éco-quartiers, éoliennes, installations photovoltaïques, BBC et autres retombées du Grenelle de l'environnement. Dans ce monde fluide et maritime approché au Havre et dépeint par Olivier Mongin, les architectes-conseils sont eux aussi invités à accroître leurs échanges par des flux transversaux multipliés et intensifiés. L'outil Internet y contribuera grandement au sein du groupe avant de faciliter la relation avec l'administration de tutelle. Il appartiendra alors à chacun et au Corps, en tant qu'organe collectif, de le faire vivre pour produire et diffuser une réflexion d'ensemble portée par l'intérêt général qui anime les architectes-conseils de l'Etat.



*Les architectes-conseils de l'Etat réunis devant le bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie, lieu du séminaire (Phine Weele-Dottelonde et René Dottelonde, arch. - 2006).*



Achevé d'imprimer en mars 2010  
Par Quali Print & Prod  
sur les presse de ??  
Numéro d'impression : ??  
Imprimé en France

Tous droits de reproduction réservés  
Corps des architectes-conseils de l'Etat